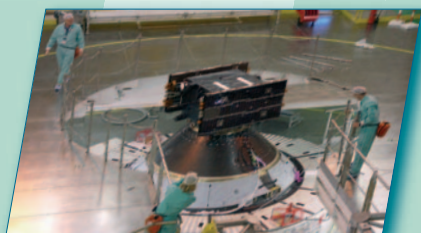




Union Wallonne des Entreprises



**RAPPORT SUR LA
SITUATION DE
L'ENTREPRISE
EN
WALLONIE**



Jun 2004



RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE




PARTIE 1 : LA SITUATION DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE	3
SYNTHESE	5
INTRODUCTION : LE CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE	9
Chapitre 1 - Profil de l'entreprise en Wallonie	11
1.1. Profil économique : des signes de stabilisation	11
1.2. Profil R&D et technologique : nécessité d'une politique industrielle globale.....	19
1.3. Profil social : les entreprises misent sur le capital humain.....	23
1.4. Profil environnemental : l'entreprise éco-efficente	25
1.5. Entreprise & société : deux destins indissociables	29
1.6. Conclusion	33
Chapitre 2 - La Wallonie, un cadre porteur pour la création d'entreprises et l'investissement ?	35
2.1. Esprit d'entreprendre : en hausse	35
2.2. Politique publique en matière de R&D : des efforts contrastés	36
2.3. Capital humain : moteur essentiel du développement	39
2.4. Politique fiscale et entreprise : l'investissement reste fort taxé en Wallonie.....	43
2.5. Cadre réglementaire et administratif : l'heure du moratoire	46
2.6. Ressources naturelles : trop d'incertitudes	48
2.7. Conclusion	50
PARTIE 2 : MONOGRAPHIES SECTORIELLES	51
Les secteurs de l'industrie technologique.....	53
L'industrie papetière	59
La construction.....	63
L'industrie du bois et de l'ameublement.....	67
L'industrie cimentière.....	71
Le secteur textile.....	73
Le travail intérimaire	77
L'industrie chimique	79
La transformation du papier et du carton.....	81
L'industrie alimentaire	85
L'industrie du verre	89
L'industrie sidérurgique	93



PARTIE 1

ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE



RAPPORT 2004 SUR LA SITUATION
DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE

SYNTHÈSE

Trois domaines de compétence tout à fait ou partiellement régionale restent cruciaux pour la création et le développement des entreprises : la R&D et l'innovation, l'éducation et la formation, le cadre fiscal (y compris tous les prélèvements obligatoires), administratif et réglementaire.

C'est en effet sur ces trois terrains que se livre et se gagnera la bataille de la mondialisation. L'économie est de plus en plus concurrentielle, et à un niveau planétaire. Une petite économie ouverte comme la Wallonie, à salaires et protection sociale élevés, ne peut retenir et développer sur son territoire que des activités pour lesquelles elle témoigne d'avantages compétitifs significatifs. Ceux-ci sont stimulés par l'innovation et par la capacité à incorporer une forte dimension technologique dans les biens et services produits, y compris dans les secteurs dits traditionnels. Renforcer les avantages compétitifs de nos entreprises demande non seulement un niveau de dépenses en R&D suffisants, mais aussi une main-d'œuvre dont la formation et la qualification soient adaptées aux nouveaux modes de production, ainsi que d'un cadre général suffisamment souple et efficace pour permettre aux entreprises de répondre au mieux et au plus vite aux transformations rapides de l'économie moderne.

Les indicateurs contenus dans ce rapport montrent que les entreprises wallonnes relèvent le défi.

Le nombre d'entreprises en Wallonie, qui s'était écroulé entre 1980 et 1985, diminuant de 3% chaque année, et qui avait continué à connaître une augmentation inférieure à celle du pays entre 1985 et 1995, a augmenté au même rythme que la Belgique sur la période 1995-2002. Cependant, sur la période 2000-2002, le chiffre de création d'entreprises employant au moins une personne est resté beaucoup trop faible au regard des nécessités du tissu économique wallon, mais il est vrai que le fort ralentissement conjoncturel a pesé sur les créations nettes d'entreprises (plus de faillites et moins de créations).

Un autre signe positif provenant des statistiques économiques des entreprises : la taille moyenne des entreprises a légèrement augmenté ces dernières années, après avoir fortement chuté entre 1980 et 1997.

Facteur clé pour l'avenir, les entreprises ont recommencé à investir depuis 1995 à un rythme plus important que dans les années antérieures. Le taux d'investissement (investissement sur PIB) est passé de 16% en 1995 à près de 18% en 2001, revenant dans la moyenne européenne. Il a néanmoins connu une légère diminution en 2002 et reste toujours inférieur de 3% à celui de la Flandre.

Plus spécifiquement, les investissements en R&D des entreprises situées en Wallonie s'élevaient, en 2001, à l'équivalent de 1,54% du PIB, en progression depuis 1995, où le ratio s'élevait à 1,28%. Ces dépenses R&D restent cependant encore insuffisantes au regard des exigences de l'économie de la connaissance, et, plus précisément, au regard des 2% préconisés par l'Union Européenne. De même, les statistiques montrent que la part de l'industrie technologique dans l'activité industrielle totale reste trop faible.

La lutte pour conserver, voire gagner, des marchés n'a pas empêché les entreprises de veiller à améliorer leur éco-efficience. L'utilisation des ressources naturelles par les industries continue d'évoluer à un rythme inférieur à celui de la production. Ce découplage est spécialement marqué pour les gaz à effets de serre : l'industrie, à elle seule, va réaliser la totalité des réductions d'émission de gaz à effets de serre résultant de l'application du protocole de Kyoto. Ce découplage se constate aussi dans l'utilisation de l'eau ou le recyclage des déchets.

Certaines actions des pouvoirs publics ont aidé les entreprises à se développer et à mieux s'inscrire dans l'évolution de l'économie moderne. Par exemple, les budgets R&D régionaux ont doublé sur les 5 dernières années tandis qu'ont été décidées des aides spécifiques en faveur des entreprises qui participent aux programmes européens de recherche. La simplification administrative a aussi progressé grâce à un vaste programme lancé en 2002. En matière de fiscalité, le gel du précompte immobilier sur le matériel et l'outillage est un premier pas dans la bonne direction.

Cependant, tout comme ceux des entreprises, les efforts des pouvoirs publics doivent être poursuivis dans les trois domaines cités plus haut : la R&D, la formation, le cadre légal.

Le domaine de l'éducation et de la formation mérite certainement une attention particulière. Plus d'un jeune wallon sur cinq ne possède pas le diplôme de l'enseignement supérieur. 16% quittent prématurément l'école, 50% des chômeurs n'ont pas de diplôme secondaire. Les statistiques montrent que le système éducatif francophone forme insuffisamment de scientifiques et d'ingénieurs. Il n'est dès lors pas étonnant qu'un important chômage côtoie des pénuries dans certains secteurs où les besoins des entreprises ne sont pas rencontrés. Il est urgent que le système d'éducation et de formation retrouve une efficacité qui donne à chaque actif les armes pour trouver un emploi.

Même si les efforts consentis par La Région ont été importants ces dernières années, les moyens en faveur de la R&D doivent encore être augmentés et de manière substantielle surtout dans le chef de la Communauté française. Selon les estimations de l'UWE, les budgets R&D de la Région et de la Communauté réunis doivent augmenter d'environ 70 millions d'euros par an jusque 2010 pour atteindre l'objectif fixé par l'Union Européenne.

Le cadre réglementaire, et plus spécifiquement le cadre réglementaire environnemental, a connu une inflation de nouvelles lois, décrets, réglementations durant les dernières années, et encore en 2003. Un moratoire, à tous les niveaux de pouvoirs, devrait être instauré pour permettre aux entreprises de simplement souffler.

Le mouvement de simplification administrative demande à être poursuivi, notamment la révision du contenu de la déclaration de charges administratives, qui permettrait de mieux mesurer l'impact sur les entreprises des nouvelles réglementations.

En matière de fiscalité, et en dépit d'un certain progrès, il faut rappeler que l'investissement en Wallonie subit une taxation globalement de 16% supérieure à celle de l'investissement en Flandre. C'est évidemment paradoxal quand d'un autre côté, les autorités déploient des efforts – méritoires – pour attirer ou développer l'investissement en Wallonie.

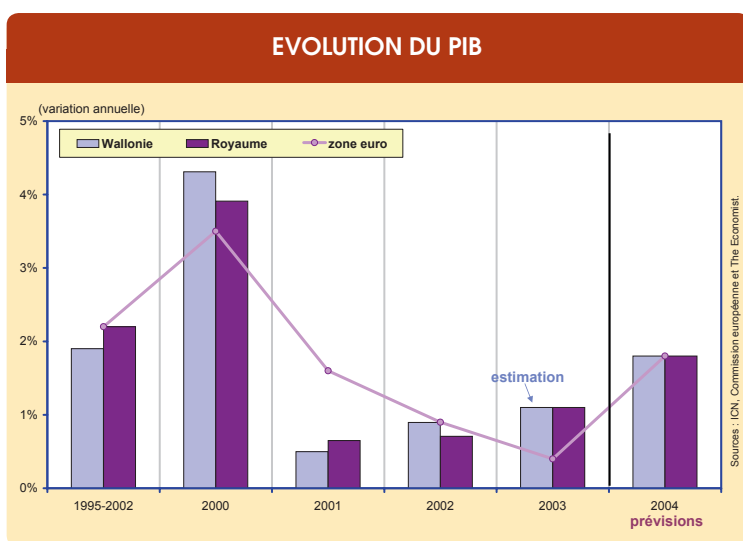
L'analyse de la situation de l'entreprise en Wallonie permet de nourrir un certain espoir. Espoir encore ténu, encore hésitant, mais bien réel. Il appartient à tous les acteurs – entrepreneurs, salariés, chercheurs, universitaires, formateurs, fonctionnaires, politiques... – de le confirmer.

INTRODUCTION : LE CADRE MACRO- ÉCONOMIQUE

L'analyse de la situation de l'entreprise en Wallonie ne peut se faire sans tenir compte du contexte économique dans lequel les entreprises évoluent.

Les fluctuations conjoncturelles ont, en effet, un impact important sur l'évolution de certains indicateurs clés comme le nombre d'entreprises, l'investissement, les dépenses de formation...

Il est donc important avant toute analyse de décrire le cadre macroéconomique actuel.



Après avoir connu un pic en 2000, les économies belge et wallonne ont subi un ralentissement important. Entre 2001 et 2003, leur produit intérieur brut (PIB) réel a crû à un taux de variation annuel inférieur à 1%. Cet affaiblissement de l'activité économique vient d'un contexte économique international défavorable.

En 2003, les Etats-Unis ont connu une reprise de leur activité économique qui devrait se répercuter sur l'économie belge et euro-

péenne en 2004. Néanmoins, l'impact sera limité par la dépréciation du dollar et par la rigidité de l'économie européenne. Au total, le taux de croissance du PIB en Belgique et en Wallonie devrait se situer aux alentours de 2%.

Cependant, les statistiques des comptes régionaux parues en février confirment que l'économie wallonne a cessé de décrocher par rapport à l'Europe et à la Flandre depuis 1998. Sur la période 1998-2002, la Wallonie a connu le même taux de croissance annuel que la Belgique avec 2,1%. Mieux, entre 2000 et 2002, la Wallonie a même dépassé la Belgique, avec 1,9% au lieu de 1,7%.

CHAPITRE 1

PROFIL DE
L'ENTREPRISE
EN WALLONIE

1.1. PROFIL ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES

1.1.1. Nombre d'entreprises : déficit important mais stabilisation

Il y a en Wallonie environ 230 000 sociétés (privées et publiques) et indépendants qui exercent une activité commerciale. Ces 230 000 entités sont soit assujetties à la TVA, soit inscrites au Registre du commerce. Parmi celles-ci, une grande majorité, 177 000, n'emploie aucun salarié. Ce sont soit des indépendants avec ou sans aidant, soit des SPRLU. 53 000 sociétés ou indépendants emploient au moins un salarié.

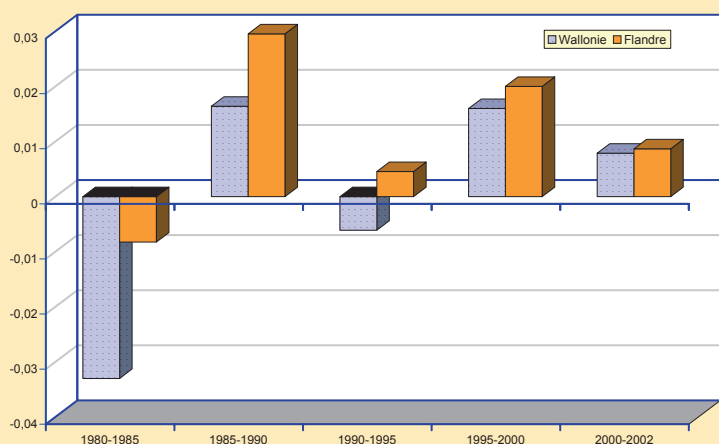
La suite de ce rapport portera sur le nombre d'établissements du secteur privé qui emploie au minimum un salarié. Le concept d'établissement est très proche de celui d'unité de production car il équivaut soit aux sièges d'exploitation d'une entreprise, soit à ses activités. Un établissement n'est donc pas nécessairement assujéti à la TVA, ni inscrit au Registre du commerce. C'est pourquoi, le nombre d'établissements (environ 65 000) est plus élevé que le nombre d'entités employant au minimum un salarié.

Entre 1980 et 2002, le nombre d'entreprises (établissements) en Wallonie est passé de 53 790 à 65 440 unités. La Région aura donc connu une hausse de 21% du nombre d'entreprises sur son territoire. Cependant, comme en témoigne le graphique 1.1, **le taux de créations nettes d'entreprises est très cyclique.**

Ainsi, la période 1980-2002 aura débuté par un ralentissement important. De 1980 à 1985, le nombre d'entreprises en Wallonie a diminué en moyenne annuelle de 3,3%. Par contre, la diminution a été nettement moins marquée en Flandre, avec une réduction de 0,8%. Ensuite, de 1985 à 1995, le nombre d'entreprises a connu dans un premier

temps une phase de croissance, pour ensuite ralentir. De nouveau, la croissance aura été moindre en Wallonie et le ralentissement plus marqué, puisque c'est encore une diminution qui est enregistrée entre 1990 et 1995.

GRAPHIQUE 1.1 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DU
NOMBRE D'ENTREPRISES DANS LE SECTEUR PRIVÉ



Source: ONSS

Les périodes 1995-2000 et 2000-2002 ont toutes deux été des périodes de croissance du nombre d'entreprises. Elles ont aussi marqué **la fin du décrochage de la Wallonie par rapport à la Flandre**. En effet, la faiblesse du taux de création nette d'entreprises en Wallonie par rapport à la Flandre est beaucoup moins marquée que durant les périodes précédentes.

Mais il n'en reste pas moins vrai que le ralentissement conjoncturel de 2001-2002 a pesé sur la création d'entreprises. Le nombre d'établissements a en effet légèrement diminué en 2002, alors qu'il augmentait un peu pour l'ensemble de la Belgique. Ceci démontre la fragilité de l'amélioration et la grande influence des fluctuations conjoncturelles sur l'économie wallonne.

Le décrochage que la Wallonie a connu de 1980 à 1995 se traduit aujourd'hui par une insuffisance d'entreprises en Wallonie. Elle compte 20 entreprises par mille habitants alors que pour la Belgique, ce chiffre est de 23.

TABLEAU 1.1 - LE SECTEUR PRIVÉ

	Wallonie						Belgique					
	1980	1985	1995	2000	2001	2002	1980	1985	1995	2000	2001	2002
Sociétés et indépendants				231.451	231.535	231.786				810.571	814.762	818.884
employant 0 salarié				177.184	177.038	177.147				609.566	613.342	617.283
employant au moins un salarié				54.267	54.497	54.639				201.005	201.420	201.601
Etablissements du secteur privé	53.790	51.411	62.178	65.289	65.637	65.440	183.910	182.309	226.214	237.467	237.812	237.833
Entreprises par 1000 habitants	16,7	16,0	18,8	19,5	19,5	19,5	18,7	18,5	22,3	23,1	23,1	23,1

Source: ONSS, Coface Euro DB

ENCADRÉ N°1 : STATISTIQUES DISPONIBLES SUR LE NOMBRE D'ENTREPRISES ACTIVES

Actuellement, il existe cinq sources statistiques qui reflètent le nombre d'entreprises actives en Wallonie. Dans cet encadré, seront détaillées les quatre principales : l'INS qui publie le nombre d'assujettis à la TVA, Coface Euro DB qui « croise » le nombre d'assujettis TVA avec le nombre d'inscrits au Registre du commerce, l'IWEPS qui publie le nombre de sociétés commerciales inscrites au registre du commerce, et enfin l'ONSS qui comptabilise le nombre d'établissements du secteur privé. La cinquième source est la centrale des bilans qui ne reprend que les entreprises qui déposent un bilan.

Comme le montre le tableau A, les chiffres de l'INS et d'Euro DB sont beaucoup plus élevés que ceux des deux autres sources : 197 851 et 231 000 au lieu de 65 000 entités environ pour l'IWEPS et l'ONSS. Cette différence importante vient du fait que l'INS et Euro DB prennent en compte les indépendants qui n'emploient aucun salarié, ce qui représente dans les deux cas environ 75 % du total.

Depuis un an, l'IWEPS (Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistiques) publie régulièrement des statistiques relatives à la démographie des entreprises. Pour cela, il se base sur les chiffres du registre du commerce mais en ne comptabilisant que les sociétés de forme commerciale. Ces chiffres ne reflètent pas nécessairement l'évolution réelle du nombre d'entreprises car le passage des indépendants au statut de personne morale sera comptabilisé comme une création. Ils se différencient de ceux de l'ONSS par deux critères. Un établissement, au sens de l'ONSS n'a pas nécessairement de personnalité juridique et donc d'inscription au Registre du commerce. De plus l'IWEPS prend aussi en compte les sociétés qui n'emploient aucun salarié, ce qui n'est pas comptabilisé par l'ONSS.

L'ONSS publie depuis plus de vingt ans, la « brochure jaune » dans laquelle on trouve la statistique des « établissements ». Pour établir cette statistique, l'ONSS se base sur les informations qu'elle possède sur les employeurs. En effet, pour chaque employeur, l'ONSS comptabilise le nombre de sièges d'exploitation et d'activité. Dans le cas où l'employeur exerce une seule activité dans un seul siège, les notions d'établissement et d'employeur sont identiques. Si l'employeur possède au moins deux sièges d'exploitation, et (ou) exerce des activités différentes, chaque siège est considéré comme établissement et, pour un même siège à deux ou plusieurs activités, il y a autant d'établissements que d'activités distinctes. Par ailleurs, comme cette statistique est issue de l'ONSS, l'unité de production doit au moins employer un salarié.

Des quatre sources statistiques, le concept d'établissement, qui est très proche de celui d'unité de production, est sans doute celui qui reflète le mieux l'impact de l'évolution du nombre d'entreprises sur l'activité économique. En outre, les séries statistiques de l'ONSS sont des séries longues permettant des comparaisons avec les autres régions de Belgique. C'est cette source qui est utilisée dans la suite du présent rapport.

TABLEAU A - ENTREPRISES ACTIVES EN WALLONIE

	1998	1999	2000	2001	2002
Assujettis TVA	205.213	202.601	200.697	199.033	197.851
Euro DB	230.198	230.569	231.451	231.535	231.786
Etablissements ONSS du secteur privé	62.831	63.904	65.289	65.637	65.440
Statistiques de l'IWEPS	61.206	63.318	65.159	66.426	67.311

Source: INS, Euro DB, ONSS et IWEPS

1.1.2. La taille des entreprises en Wallonie : en légère hausse

De 1980 à 1997, la taille moyenne des entreprises wallonnes a diminué de 11 à 8 personnes, mais depuis 1997, elle a à nouveau légèrement augmenté pour atteindre 8,5 personnes en 2002.

La réduction des années 80 à 97 est imputable, principalement, à la **baisse de l'effectif moyen dans les grandes entreprises**. En effet, comme le montre le tableau 1.2, de 1981 à 1995, le nombre de grandes entreprises a diminué de 21% et l'emploi dans ce type d'entreprises a baissé de 40%. Ces chiffres montrent, d'une part, la tendance des grandes entreprises à se concentrer sur leur activité de base en recourant à l'outsourcing et à la filialisation. Ils témoignent, d'autre part, de la disparition de nombreuses grandes entreprises.

Depuis 1999, alors que le nombre d'entreprises de plus de 200 personnes a connu une légère progression, l'emploi dans ce type d'entreprises est resté stable (en dehors du pic de 2000). Cela traduit deux phénomènes. D'abord, au sein des moyennes entreprises, des entreprises d'une taille proche de 200 personnes sont passées dans la catégorie supérieure. Ensuite l'effectif des très grandes entreprises a continué à diminuer.

Au total, l'effectif moyen des entreprises de plus de 200 personnes est passé de 602 personnes en 1981 à 382 en 2000, mais, signe encourageant, il est remonté à 386 en 2002 (tableau 1.2).

A l'inverse des grandes entreprises, la taille des entreprises de

moins de 200 personnes⁽²⁾, n'a pas subi de grands changements, elle s'est maintenue à une moyenne de 6 à 7 personnes tout au long des vingt dernières années.

Par conséquent, étant donné que le Nord du pays a été moins marqué par la baisse de l'effectif moyen dans les grandes entreprises, **la taille moyenne des entreprises a diminué plus fortement en Wallonie**. Elle est passée de 11 à 8 personnes entre 1980 et 2002 en Wallonie et de 12 à 11 personnes en Flandre.

Comme en témoigne le graphique 1.2, le mouvement à la baisse de la taille moyenne des entreprises n'a pas été continu entre 1980 et 2002. De 1980 à 1994, la taille moyenne est passée de 10,6 à 8,1. Ensuite, elle est restée à 8,1 de 1994 à 1997. Elle connaît un **léger mouvement à la hausse depuis 1997**, la taille moyenne a progressé de 5% et se situe en 2002 à 8,5 salariés. En outre, **toujours depuis 1997, la taille moyenne des entreprises wallonnes évolue au même rythme que celle de la Flandre**. On peut dès lors parler de stabilisation, car l'écart a cessé de se creuser, mais pas encore de rattrapage car il ne se réduit toujours pas.

Cette augmentation de l'effectif moyen est positif pour le développement économique de la Région wallonne car **la taille d'une entreprise joue un rôle non négligeable sur ses performances économiques⁽³⁾**, notamment sur la production de valeur ajoutée par personne employée.

TABLEAU 1.2 - ENTREPRISES DE PLUS DE 200 PERSONNES EN WALLONIE : NOMBRE, EMPLOI ET EFFECTIF ⁽¹⁾			
	Nombre d'établissements	Emploi salarié	Effectif moyen
1981	304	183.029	602
1990	295	137.707	467
1995	241	110.356	458
1999	253	103.262	408
2000	282	107.786	382
2002	268	103.489	386

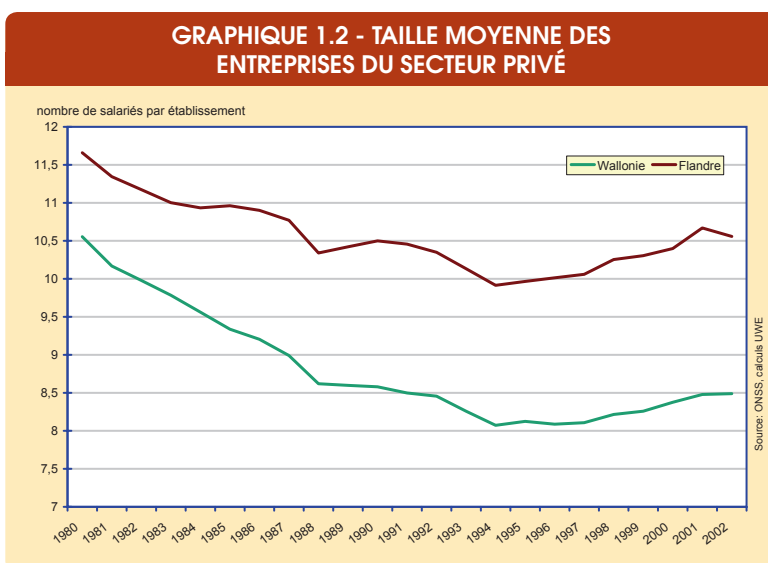
Source : ONSS

(1) Dans le tableau 1.2, le code NACE 81.1 qui est le secteur hospitalier, a été retiré du nombre des grandes entreprises, contrairement au tableau 1.3.

(2) D'après la définition européenne, une PME est une entreprise de moins de 250 personnes. Cependant, les statistiques de l'ONSS ne fournissent pas cette catégorie.

(3) voir «Rapport sur la situation économique de l'entreprise 2002», p.35

Le léger mouvement à la hausse de la taille des entreprises depuis 1997 est à attribuer principalement **au développement plus important des entreprises de taille moyenne (de 50 à 100 personnes) et des grandes entreprises (plus de 200 personnes)** (cfr. paragraphe précédent). En effet, comme le montre le tableau 1.3, le nombre d'entreprises de taille moyenne a augmenté de 33% contre une croissance de 5% pour l'ensemble des entreprises sur la période 1995-2002.



Le tableau 1.3 donne la ventilation des entreprises et de l'emploi selon la taille par effectifs des entreprises. En 2002, les entreprises de moins de 200 personnes employaient 99,5% des entreprises wallonnes et représentaient 77% des salariés.

TABLEAU 1.3 - TAILLE DES ENTREPRISES PAR CLASSE D'EFFECTIFS												
Etablissements du secteur privé												
	1980		1995		2000		2002		Evolution 80-2002		Evolution 95-2002	
	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie
PME	99,3%	99,3%	99,4%	99,6%	99,2%	99,5%	99,3%	99,5%	41,9%	23,8%	5,9%	5,1%
Micros (1<10)	83,3%	85,4%	83,4%	86,3%	82,5%	84,9%	81,2%	84,1%	38,4%	21,7%	3,3%	2,5%
Petites (10<50)	13,4%	11,9%	13,7%	11,6%	14,2%	12,6%	15,3%	13,3%	61,7%	37,7%	18,1%	20,3%
Moyennes (50<200)	2,6%	2,0%	2,3%	1,7%	2,5%	2,0%	2,8%	2,2%	53,4%	32,9%	29,5%	33,1%
GE	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,7%	0,5%	0,7%	0,5%	41,7%	4,8%	23,5%	7,1%
Total	99.536	52.946	133.213	62.178	140.967	65.289	141.267	65.440	41,9%	23,6%	6,0%	5,2%
Salariés du secteur privé												
	1980		1995		2000		2002		Evolution 80-2002		Evolution 95-2002	
	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre	Wallonie
PME	64,4%	63,4%	71,3%	74,5%	70,9%	76,4%	71,5%	77,2%	46,7%	25,6%	12,7%	13,9%
Micros (1<10)	18,8%	21,1%	22,2%	27,2%	22,3%	27,2%	20,6%	25,8%	44,6%	26,3%	4,1%	4,4%
Petites (10<50)	24,3%	23,5%	27,9%	27,9%	27,2%	28,7%	27,9%	29,5%	51,8%	29,5%	12,4%	16,3%
Moyennes (50<200)	21,3%	18,8%	21,2%	19,4%	21,4%	20,5%	23,0%	21,9%	42,9%	20,0%	22,1%	23,9%
GE	35,6%	36,6%	28,7%	25,5%	29,2%	23,6%	28,5%	22,8%	5,6%	-35,7%	11,4%	-1,6%
Total	1.129.212	538.399	1.327.608	505.131	1.465.864	546.863	1.491.441	555.521	32,1%	3,2%	12,3%	10,0%

1.1.3. La valeur ajoutée produite par le secteur privé

Comme le montre le tableau 1.4, **durant la période 1995-2002**, la valeur ajoutée produite par entreprise dans le secteur privé a connu un taux de croissance annuel moyen de 2,6% en Wallonie, soit **un taux légèrement inférieur à celui de la Belgique**, 2,9%. Cependant, **la valeur ajoutée moyenne produite par entreprise** en Wallonie reste **25% en deçà de celle** produite par entreprise au niveau **de la Belgique**. Mais encore une fois, la situation s'est stabilisée, voire légèrement améliorée, depuis 1999 (tableau 1.4).

TABLEAU 1.4 - VALEUR AJOUTÉE PAR ENTREPRISE (SECTEUR PRIVÉ, MILLIERS D'EUROS)

	1995	1998	1999	2000	2001	2002	Croissance nominale annuelle 1995-2002
Wallonie	407.195	445.355	448.232	465.300	474.306	488.333	2,6%
Belgique	539.462	594.879	613.472	633.771	650.254	658.261	2,9%
Wallonie en % du Royaume	75%	75%	73%	73%	73%	74%	
VA du secteur privé wallon: variation an.	0,7%	3,5%	6,0%	2,4%	6,1%	2,5%	

Source: ICN, ONSS et calculs UWE

Le tableau 1.5, qui représente l'évolution de la valeur ajoutée (VA) produite par chaque secteur institutionnel depuis 1995, témoigne lui aussi de la faiblesse du secteur privé en Wallonie. Ce dernier ne produit que 58% de la VA totale de la Wallonie contre 68% au niveau de la Belgique. De cette faiblesse, il découle que **le poids relatif du secteur public** dans la VA totale est **plus important en Wallonie** : 20% contre seulement 15% en moyenne pour le Royaume.

Par ailleurs, l'activité du **secteur public croît plus vite que l'activité économique** globale (3,6% de taux de croissance annuelle contre 3,3%). Or, toute augmentation de l'activité du secteur public (mesurée ici en termes de valeur ajoutée) doit être financée directement ou indirectement par le secteur privé, c'est-à-dire par une augmentation des prélèvements globaux. Une croissance plus importante du secteur privé implique à terme un accroissement des prélèvements. Cette situation n'est évidemment pas tenable à long terme. Il faut donc que la croissance du secteur privé s'accélère et soit au moins égale à celle du secteur public. Dans le cas de la Wallonie, il est indispensable qu'elle soit supérieure pendant une certaine période.

TABLEAU 1.5 - VALEUR AJOUTÉE BRUTE À PRIX COURANTS

	Wallonie			Belgique		
	Secteur privé	Ménages	Adm publiques	Secteur privé	Ménages	Adm publiques
1995	57,6%	26,2%	19,9%	67,1%	21,3%	15,3%
1996	57,2%	26,6%	20,3%	67,3%	21,3%	15,3%
1997	57,1%	26,4%	20,2%	67,4%	21,0%	15,0%
1998	58,2%	25,7%	19,9%	68,2%	20,6%	14,9%
1999	57,7%	25,5%	20,2%	68,1%	20,3%	14,8%
2000	58,3%	24,7%	20,0%	68,3%	19,9%	14,6%
2001	58,3%	24,4%	20,2%	68,2%	19,7%	14,8%
2002	58,1%	24,2%	20,4%	67,5%	19,6%	15,3%

source: ICN, calculs UWE

1.1.4. Investissement

L'Institut des Comptes Nationaux (ICN) publie désormais une statistique concernant l'investissement en Wallonie. Auparavant, la seule source statistique pour mesurer cet agrégat était les déclarations à la TVA. La comparaison entre les deux séries statistiques laisse apparaître des différences appréciables. Ce rapport utilisera les statistiques de l'ICN qui reflètent mieux la réalité de l'investissement en Wallonie.

Les statistiques ICN indiquent que l'investissement en Wallonie durant ces dernières années s'est mieux comporté que ne laissaient suggérer les statistiques de la TVA. En effet, l'investissement en Wallonie

a fortement augmenté entre 1995 et 1998, avec une hausse cumulée de 28% contre seulement 17% en Belgique. Ensuite, entre 1998 et 2001, les investissements belges et wallons ont connu un léger ralentissement. En fin de compte, **la Wallonie a connu de 1995 à 2001, une hausse légèrement supérieure de ses investissements par rapport à la Belgique** : 36% au lieu de 34% pour le Royaume.

Sur la période 1995-2001, le taux d'investissement wallon (ratio entre l'investissement et le PIB) est passé de 16% à 18%, ce qui a permis à la Wallonie de se rapprocher du taux qui prévaut pour l'ensemble de la Belgique, à savoir 19%.

Mais si ce ratio s'était fortement amélioré jusqu'en 1999, il a connu en

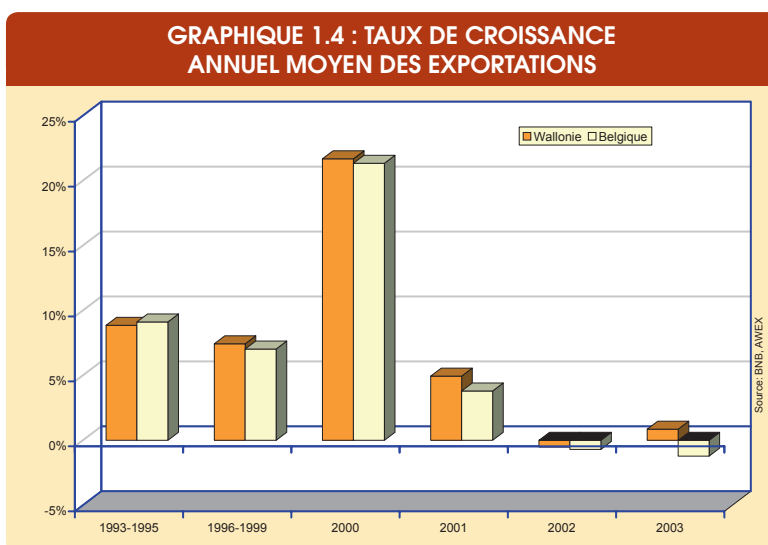
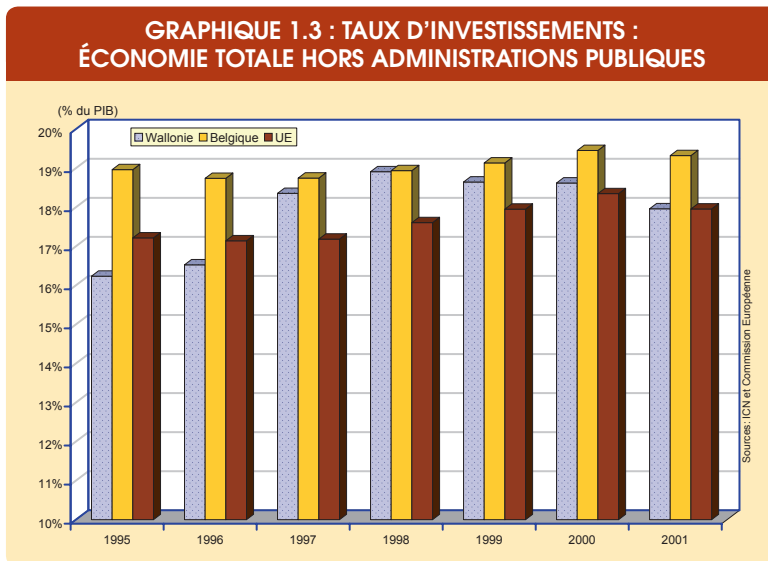
2000 et 2001 une nouvelle réduction. En outre, par rapport à la Flandre, le différentiel entre les taux d'investissement respectifs s'est réduit mais il se montait encore à près de 3% en 2001.

L'évolution du taux d'investissement wallon est néanmoins encourageante car elle montre qu'un **mouvement de rattrapage** par rapport à la Belgique s'est enclenché mais **qu'il doit trouver confirmation** dans les années futures. En outre, la faiblesse du PIB wallon, et donc du dénominateur du ratio investissement / PIB, flatte le taux d'investissement par rapport à celui de la Belgique. Enfin, pour rattraper son retard en termes de PIB par habitant, la Wallonie devra investir bien davantage que la moyenne nationale.

1.1.5. Exportations : évolution au même rythme que la Belgique

Les exportations wallonnes ont **augmenté de manière substantielle entre 1993 et 2000**, avec un taux de croissance annuel moyen supérieur à 7%, comme le graphique 1.4 le montre.

Durant cette période, elles auront connu le même rythme de croissance que les exportations belges.



Ensuite, de 2001 à 2003, les exportations wallonnes ont été **fortement ralenties** par l'affaiblissement de l'activité économique internationale. Cependant, elles ont été **moins touchées que les exportations belges**.

Par ailleurs, la part des exportations régionales dans le total belge s'est maintenue aux alentours de 14% durant toute la période 1993-2003, avec une légère hausse en 2003 à 14,7%.

Cependant, **la base exportatrice** de l'économie wallonne reste **trop étroite**. Comme en témoigne le tableau 1.6, la part des entreprises wallonnes qui opère dans des secteurs dits exportateurs n'a pas évolué dans le total des entreprises de la région.

Entre 1995 et 2002, elle s'est maintenue aux alentours de 32%.

	1990	1995	2000	2002
Nombre d'entreprises	60.704	62.178	65.289	65.440
Nombre d'entreprises dans les secteur exportateurs	21.198	20.128	21.008	21.189
% du total des entreprises wallonnes	34,9%	32,4%	32,2%	32,4%

Sources: ONSS et calculs UWE

ENCADRÉ N°2 : STATISTIQUES DES EXPORTATIONS RÉGIONALES

Les statistiques publiées par la Banque Nationale de Belgique (BNB) sur les exportations régionales de biens présentent plusieurs limites qui permettent d'expliquer en partie la faiblesse de la part des exportations wallonnes dans le total national.

Ces limites viennent de trois effets qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques actuelles :

- ❑ **L'effet de siège** : les exportations régionales sont attribuées à la région du siège social administratif de l'entreprise exportatrice et non à la région où se trouvent les établissements de production. Cette situation favorise surtout la région de Bruxelles où se situe la majorité des sièges sociaux des entreprises belges et internationales.
- ❑ **L'effet de porte national** : il sous-estime directement les exportations wallonnes par le biais de l'attribution d'exportations à la Flandre de certains produits wallons qui transitent par les ports et aéroports flamands.
- ❑ **L'effet de porte international** : il sous-estime indirectement les exportations wallonnes par le biais de l'attribution d'exportations à la Flandre, de marchandises d'origine étrangère qui ne font que transiter sur le territoire flamand.

La BNB, l'AWEX et l'IWEPS collaborent pour mettre en œuvre une nouvelle méthodologie qui devrait permettre de neutraliser ces effets. Les premiers résultats seront disponibles en juin 2004 pour les années 2002 et 2003. De même que des statistiques d'importations régionales seront mises sur pied d'ici là.

En 2002, la part des exportations wallonnes représentait 14,4% des exportations belges alors que le PIB régional wallon était de 23,7%. La nouvelle méthodologie devrait permettre à la part des exportations wallonnes d'augmenter de quelques points de pourcentage dans le total national. Cependant, elles ne vont pas pour autant atteindre la part du PIB wallon dans le total belge, et encore moins la part de la population.

1.1.6. Le transport de marchandises

Une mobilité des biens de qualité est une des conditions pour une activité économique performante. Elle est un des outils qui permet aux entreprises de mener à bien leurs projets.

Au niveau belge, la comparaison du transport de marchandises par les trois principaux modes entre 1970 et 2001 montre une progression des tonnages totaux de 32% en tonnes et de 112% en tonnes-km⁽⁵⁾. **Les quantités transportées** ont donc **augmenté dans une bien moindre** mesure que la distance qu'elles parcourent.

En 1970, une tonne parcourait en moyenne 55 km, quel que soit le mode de transport, alors qu'en 2001, une tonne parcourt en moyenne 88 km. C'est surtout l'allongement des distances du transport routier qui explique cette augmentation. Une tonne parcourait par la route 38 km en 1970 et 91 km en 2001.

(4) Les secteurs liés à l'exportation regroupent l'industrie, les transports, le commerce de gros et les services aux entreprises.

(5) Tonne-kilomètre : unité de mesure correspondant au déplacement d'une tonne de marchandises sur une distance d'un kilomètre

Depuis 1970, c'est **la route** qui a **le plus augmenté sa part de marché**.

Cela se traduit particulièrement dans l'évolution du nombre de tonnes-km qui a quasiment quadruplé. Dans une moindre mesure, la navigation intérieure a connu une belle progression, notamment depuis la libéralisation à la fin des années '90.

Ce mode de transport a progressé de 20% en tonnes et de 26% en tonnes-km entre 1998 et 2001.

Par contre, **le rail a perdu des parts de marché** en tonnes et en tonnes-km de manière relative et absolue.

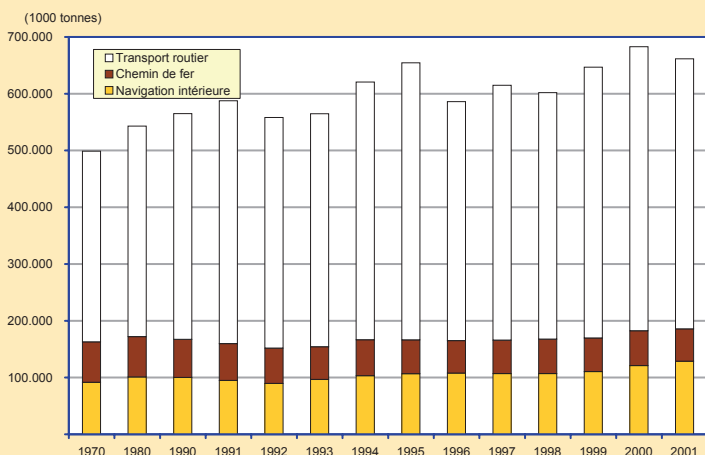
En se focalisant sur le transport routier, la matrice origine - destination des marchandises transportées en Belgique donne de précieux renseignements.

On constate en analysant le tableau 1.7 que **les déplacements internes à la Belgique** représentent près de **77%** des tonnages transportés dont une grande partie (83%) sont intra-régionaux (en gras).

Ces transports intra-régionaux constituent donc 64% du total transporté. Si l'on affine encore l'échelle d'observation, on remarque que les déplacements intra-provinciaux (non représentés ici) forment à eux seuls 45% du total transporté.

L'INS nous dit également que le transit sans transbordement effectué par des véhicules belges et étrangers représentait, à l'échelle du pays, 10% des tonnes kilométriques prestées en 2002.

GRAPHIQUE 1.5 - COMPARAISON DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES EN BELGIQUE PAR LES TROIS PRINCIPAUX MODES DE TRANSPORT (milliers de tonnes)



GRAPHIQUE 1.6 - COMPARAISON DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES EN BELGIQUE PAR LES TROIS PRINCIPAUX MODES DE TRANSPORT (millions de tonnes-km)

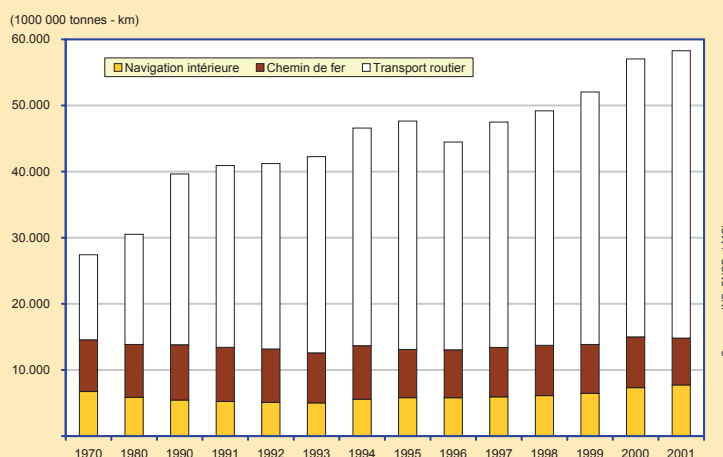


TABLEAU 1.7 - RÉPARTITION RÉGIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS POUR L'ANNÉE 2002 (EN 1000 T).

Chargement	Déchargement				Total
	Flandre	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Etranger	
Flandre	182.826	17.923	3.932	30.365	235.046
Wallonie	23.483	67.922	1.335	13.585	106.325
Bruxelles-Capitale	3.064	1.673	3.227	344	8.308
Etranger	24.096	6.281	514	16.722	47.613
Total	233.469	93.799	9.008	61.016	397.292

Source : INS

Enfin, le transport pour compte propre représente en 2002, un peu moins de 15% des tonnes kilométriques prestées, en légère progression après quelques années de décrue au profit du transport pour compte de tiers qui reste toutefois largement majoritaire avec 85% du total transporté.

1.1.7. Conclusion

Le secteur privé en Wallonie témoigne encore de **certaines faiblesses** par rapport à la Belgique : pas assez d'entreprises, des entreprises de trop petite taille et une production de valeur ajoutée encore insuffisante.

Cependant, des **signes de stabilisation se font jour** depuis quelques années. En effet, le nombre d'entreprises évolue au même rythme que la Flandre, même si ce rythme est faible en raison de la basse conjoncture. La taille moyenne des entreprises wallonnes a légèrement augmenté. L'investissement des entreprises a progressé substantiellement dans les dernières années, mais reste encore trop faible simplement parce que le nombre d'entreprises est insuffisant.

Plus que jamais le mot d'ordre «plus d'entrepreneurs», et une plus grande croissance des entreprises existantes restent la priorité pour l'économie wallonne.

1.2. PROFIL R&D ET TECHNOLOGIQUE DES ENTREPRISES EN WALLONIE

L'**avenir** de l'économie wallonne se jouera principalement sur sa capacité à s'affirmer dans des activités à haute valeur ajoutée où elle possède des avantages comparatifs sur les économies émergentes. Ces activités sont celles où la connaissance, **la R&D, l'innovation** jouent un rôle prépondérant.

Il est donc indispensable de bien connaître la situation actuelle des entreprises en matière de dépenses R&D et leur positionnement dans des activités qui sont les activités-clés du monde économique d'aujourd'hui et de demain.

Le tableau de bord de la R&D et de l'innovation, récemment élaboré et mis en ligne par le Bureau du Plan sur l'initiative et avec le financement de la Région wallonne, contient un grand nombre d'indicateurs qui permet de dresser un premier état des lieux.

1.2.1. Dépenses en R&D des entreprises en Wallonie : une progression à amplifier

Les entreprises situées en Wallonie témoignent d'un investissement en R&D tout à fait **acceptable selon les standards européens**, mais qui demeure **éloignée** de l'objectif déterminé par l'Union Européenne au sommet de Barcelone, à savoir que les dépenses en R&D des entreprises atteignent **2% du PIB**.

Les dépenses en R&D des entreprises en Wallonie se montaient à **1,54% du PIB wallon en 2001**, en progression de près de 0,30 points de pourcentage par rapport à 1995 (cfr. tableau 1.8).

Ce niveau de 1,54% du PIB était supérieur à celui de la moyenne européenne des 15, qui est de 1,30%.

TABLEAU 1.8 - DÉPENSES R&D DES ENTREPRISES (en % du PIB)			
	1995	2000	2001
Finlande	1,44	2,41	2,42
Zuid-Nederland	2,09*	2,39	Nd
Flandre	1,27	1,78	1,94
Wallonie	1,28	1,45	1,54
Europe 15	1,19	1,27	1,3
Catalogne	0,55	0,75	0,73
Champ-Ard	0,37	0,37	Nd
Nord-pas-de-Calais	0,37	0,33	Nd

*1996

Source : tableau de bord de l'innovation pour la Wallonie - Bureau Fédéral du Plan (BFP)

Comme l'indique le tableau 1.8., il était aussi supérieur à celui de certaines régions de référence comme la Catalogne, la Champagne-Ardenne, ou le Nord-pas-de-Calais. Par contre, il restait éloigné des chiffres atteints par la Flandre, et surtout par le Zuid-Nederland ou la Finlande.

Atteindre l'objectif de Barcelone (2%) est envisageable pour les entreprises wallonnes, à condition que la progression observée entre 1995 et 2001 soit maintenue, voire légèrement amplifiée.

Cela signifie que non seulement les grandes entreprises doivent continuer à investir en R&D, mais aussi que les **moyennes**, voire les **petites entreprises augmentent aussi leurs dépenses en R&D**. Cela nécessitera, non seulement des budgets publics suffisants pour soutenir ces efforts, mais aussi une politique d'incitation pro-active à l'égard de ces moyennes ou petites entreprises.

1.2.2. L'activité high tech et medium tech en Wallonie : un retard mais pas catastrophique

Il n'est évidemment pas question de nier l'importance des secteurs dits traditionnels pour notre économie. Ces secteurs recèlent des capacités d'innovation qui peuvent leur permettre de rester compétitifs. De même, les secteurs des services sont **porteurs de forte croissance** de valeur ajoutée et d'emplois.

Mais, compte tenu du rôle de l'innovation technologique dans le développement d'une économie moderne, une assise solide d'une activité technologique est un gage d'avenir pour toute l'économie. En effet, cette activité joue un grand rôle dans la diffusion technologique, suscitant des effets externes sur les autres secteurs et sur des institutions, comme par exemple les universités, enclenchant un cercle vertueux d'innovation et de développement.

TABLEAU 1.9 - VALEUR AJOUTÉE DANS L'INDUSTRIE HIGH-TECH ET MEDIUM HIGH-TECH (en % du total du PIB)			
	1995	2000	2001
Wallonie	6,03	6,34	6,42
Flandre	10,05	9,52	9,25
Finlande	7,92	10,22	10,36
France	6,89	7,06*	Nd
Italie	7,11	6,98	6,99
Pays-Bas	6,25	5,51*	5,02
Europe 15*	nd	nd	Nd

*1999

Source : tableau de bord de l'innovation pour la Wallonie (BFP)

TABLEAU 1.10 - NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES INDUSTRIES MEDIUM ET HIGH-TECH (part dans le total de l'emploi manufacturier)			
	1995	2000	2002
Wallonie	5,42	4,85	4,70
Flandre	9,43	8,32	8,13
Catalogne	9,34	9,07	10,36
Finlande	6,68	7,44	7,38
Champ-Ardenne	4,93	4,43	3,81
Nord-pas-de-Calais	6,12	6,41	6,31
Zuid-Nederland	7,30	7,44	6,83
Europe 15	7,75	7,65	7,57*

*2001

Source : tableau de bord de l'innovation pour la Wallonie (BFP)

Il est donc intéressant d'examiner la part des activités technologiques dans le total de l'activité en Wallonie.

Dans le domaine industriel, la Wallonie accuse un **retard** qui est **manifeste**, mais qui n'est pas non plus catastrophique. En termes de valeur ajoutée, l'industrie technologique représente 6,5% du PIB total (cfr. tableau 1.9), chiffre inférieur à tous les pays de référence, à l'exception notable des Pays-Bas. Ce pourcentage est toutefois proche de celui de l'Italie ou la France.

En termes d'emplois dans l'industrie technologique, l'écart entre la Wallonie et les autres régions ou pays de référence est nettement plus marqué (tableau 1.10). La part des emplois dans l'industrie

technologique dans le total de l'emploi manufacturier se monte à 4,7% en Wallonie, contre 7,6% pour la moyenne européenne. L'écart avec la Flandre, la Catalogne ou la Finlande est substantiel.

La situation dans **le secteur des services technologiques est moins préoccupante**. En termes de valeur ajoutée, la Wallonie fait jeu égal avec la Flandre, et grosso-modo avec les pays qui ont été pris comme référence (tableau 1.11).

C'est aussi le cas, mais dans une moindre mesure, pour l'emploi, où la Wallonie présente une part d'emplois liés aux services technologiques dans le total de l'emploi de services, supérieure à celle, par exemple, de la Catalogne, du Nord-pas-de-Calais ou du Zuid-Nederland. Mais cette part reste inférieure à celle que l'on peut observer en Flandre ou en Finlande (tableau 1.12).

1.2.3. Les emplois R&D en Wallonie : dans la moyenne européenne

TABLEAU 1.11 - VALEUR AJOUTÉE DANS LES SERVICES HIGH-TECH ET MEDIUM HIGH-TECH (en % du total du PIB)			
	1995	2000	2001
Wallonie	3,60	3,23	3,32
Flandre	2,65	3,01	3,29
Finlande	3,15	3,56	3,80
France	3,33	3,52	3,67
Italie	2,83	3,21	3,46
Pays-Bas	nd	4,36	Nd
Europe 15		3,76	

Source : tableau de bord de l'innovation pour la Wallonie (BFP)

TABLEAU 1.12 - NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES SERVICES MEDIUM ET HIGH-TECH (part dans le total de l'emploi manufacturier)			
	1995	2000	2002
Wallonie	3,48	3,47	3,82
Flandre	2,56	4,40	4,15
Catalogne	1,81	2,88	2,77
Finlande	3,82	4,40	4,73
Champ-Ardenne	2,72	1,90	Nd
Nord-pas-de-Calais	2,33	2,74	2,81
Zuid-Nederland	2,10	3,08	2,99
Europe 15	2,86	3,61	Nd

Source : tableau de bord de l'innovation pour la Wallonie (BFP)

Les **statistiques** sur l'emploi R&D en Wallonie sont **plutôt encourageantes**. En 2001, la proportion des chercheurs d'entreprises dans la population active était la même qu'en moyenne dans l'Europe des 15, et supérieure à celle de régions telles que la Catalogne ou le Nord-Pas-de-Calais. Mais elle était inférieure à celle de la Flandre ou de la Finlande (tableau 1.13).

Même constatation pour le personnel global R&D en proportion de la population active. Les entreprises en Wallonie se situent dans la moyenne européenne (tableau 1.14).

TABLEAU 1.13 - CHERCHEURS D'ENTREPRISES EN ‰ DE LA POPULATION ACTIVE			
	1995	2000	2001
Wallonie	2,05	2,70	2,97
Flandre	2,93	4,15	4,66
Catalogne	1,58	2,27	1,72
Finlande	4,27	6,55*	Nd
Champ-Ardenne	0,76	1,21	Nd
Nord-pas-de-Calais	0,64	0,74	Nd
Pays-Bas	1,81		3,40
Europe 15	2,38	2,78	2,89

*1999

Source : tableau de bord de l'innovation pour la Wallonie (BFP)

TABLEAU 1.14 - PERSONNEL R&D EN ‰ DE LA POPULATION ACTIVE			
	1995	2000	2001
Wallonie	5,00	6,2	Nd
Flandre	7,00	9,5	Nd
Catalogne	3,6	5,3*	Nd
Finlande	10,0	14,3	Nd
Champ-Ardenne	2,4	3,1	Nd
Nord-pas-de-Calais	2,2	1,9	Nd
Pays-Bas	Nd	7,7	Nd
Europe 15	5,9	6,4	6,5

*1999

Source : tableau de bord de l'innovation pour la Wallonie (BFP)

1.2.4. Les spin-offs universitaires en Communauté française : un grand espoir pour le futur

Un **signe encourageant** du développement du domaine technologique en Wallonie est le nombre et le rythme de créations de spin-offs en Wallonie.

Selon une étude du Centre de Recherche PME et d'Entrepreneuriat de l'ULG, le nombre de spin-offs francophones en activité à la fin de 2002 était de 84, contre 73 pour la partie néerlandophone.

Plus encourageant encore est que ce nombre de spin-offs est **en hausse** sur les dernières années. Le nombre de spin-offs créées avant 1998 et toujours en activité se monte à 36, alors que ce nombre est de 48 entre 1998 et 2002. En Flandre, ce nombre est stationnaire pour les deux périodes (voir tableau 1.15).

TABLEAU 1.15 - NOMBRE DE SPIN-OFFS (SO) UNIVERSITAIRES BELGES (calcul arrêté au 31/12/2002)			
	SO en activité	SO en activité créées avant 1998	SO en activité créées avant 1998
Communauté française	84	36	48
Communauté flamande	73	37	36
Total belge	157	73	84

Source : Centre de Recherche PME et d'Entrepreneuriat (2003)
Rapport économique et social du CESRW (2003)

Ce nombre est encore insuffisant et doit augmenter au cours des prochaines années, mais il semble qu'une **réelle dynamique ait été enclenchée**, notamment grâce au travail des différentes interfaces universitaires et de l'ouverture des services universitaires sur le monde économique. C'est un grand espoir pour le dynamisme économique de la région dans les années futures.

1.2.5. Conclusions

Dans le domaine de la R&D et plus globalement de l'activité technologique, la plupart des indicateurs wallons sont **dans la moyenne européenne**, ce qui témoigne d'une amélioration ces dernières années. Cependant, la moyenne européenne est elle-même encore **faible par rapport aux Etats-Unis**.

Même si elle est encore loin des 2% demandés par l'Europe, la part des dépenses R&D des entreprises wallonnes dans le PIB a progressé régulièrement sur les dernières années pour atteindre 1,54% en 2001. En 2001, l'importance des services technologiques dans l'économie se situe dans la moyenne européenne, tout comme le nombre de chercheurs en entreprise.

Intéressante aussi est la dynamique de création et de développement des spin-offs en Wallonie, qui suggère le dynamisme de nos universités à s'inscrire dans le paysage économique de la région.

Le vrai **point noir** est la **trop petite taille du secteur industriel technologique** dans le total de l'économie wallonne. Son développement passe certainement par une poursuite de la politique R&D actuelle, mais sans doute plus largement par une politique industrielle globale qui comprendrait non seulement les soutiens à la R&D au sens strict, mais aussi une politique d'enseignement qui favorise les branches scientifiques et d'ingénierie, une politique d'aménagement du territoire autour des pôles de connaissance qui permette le développement d'un tissu industriel technologique.

1.3. PROFIL SOCIAL DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE

Pour s'affirmer dans les activités à haute valeur ajoutée, les entreprises wallonnes doivent **miser sur le capital humain**. En effet, les activités où la connaissance, la R&D et l'innovation jouent un rôle prépondérant, nécessitent un personnel hautement qualifié et performant. Cette section se concentrera sur l'étude des politiques de formation et l'analyse des déplacements domicile-travail qui peuvent avoir une influence sur la qualité du travail de l'employé.

1.3.1 La formation en entreprise : davantage d'entreprises formatrices

Depuis 1999, les partenaires sociaux confirment dans leurs accords interprofessionnels successifs l'objectif de 1,9% des coûts salariaux consacrés à la **formation des travailleurs**.

Cet objectif, mesuré annuellement sur base de l'analyse des bilans sociaux, couvre donc les formations formelles, structurées (en terme d'objectifs, de temps ou de ressources) et faisant habituellement l'objet d'un enregistrement comptable.

Si l'on reprend la typologie de la communication de la Commission européenne «Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie», la mesure n'englobe donc pas les formations non formelles (structurées mais dispensées en dehors du cadre professionnel) et les formations informelles (non structurées découlant des activités de la vie quotidienne).

Pour 2002, les entreprises ayant réalisé une action de formation formelle (appelées entreprises formatrices) sont évaluées à 10,9% contre 10,6% en 2001. Ce pourcentage varie fortement selon la taille de l'entreprise, passant de 5,9% parmi les petites entreprises à 86,7% pour les entreprises de grande taille. On observe que malgré le contexte économique, la part des entreprises formatrices est en légère augmentation sur la période (tableau 1.16).

TABLEAU 1.16 - ENTREPRISES BELGES FORMATRICES ET COÛT DES FORMATIONS FORMELLES				
	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises	Total
Entreprises formatrices (% des entreprises)				
2001	5,7%	55,1%	85,6%	10,6%
2002	5,9%	55,6%	96,7%	10,9%
Coût de formation (% de la masse salariale)				
2001	0,20%	0,85%	2,01%	1,40%
2002	0,25%	0,77%	1,97%	1,36%

Source : Centrale de Bilans, BNB 2003

A contrario, la part de la formation dans les coûts salariaux montre **un léger fléchissement sur la période 2001-2002**. Fléchissement imputable à la situation économique et aux incertitudes qui y sont liées, poussant les entreprises à étaler ou postposer pour partie leurs investissements en formation.

La participation du personnel aux actions de formation croît légèrement sur la période principalement dans les petites entreprises. Par contre, l'espérance de formation (mesurée en heures de formation sur le volume d'heures prestées) décroît légèrement (tableau 1.17).

On peut y voir le signe d'une **modification de la nature et de l'organisation même des formations dispensées au personnel**.

TABLEAU 1.17 - TRAVAILLEURS CONCERNÉS ET DURÉE DES FORMATIONS FORMELLES				
	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises	Total
Taux de participation du personnel (% de l'effectif)				
2001	6,0%	31,1%	58,7%	39,8%
2002	7,0%	32,0%	58,7%	39,9%
Heures de formation (% des heures prestées)				
2001	0,13%	0,65%	1,43%	0,93%
2002	0,15%	0,62%	1,38%	0,90%

Source : Centrale de Bilans, BNB 2003

La compression des coûts entraînant une rationalisation des politiques de formation et un accent accru vers des formations courtes et adaptatives.

Rappelons que ces données, seules disponibles pour mesurer les actions internes aux entreprises, ne concernent que des actions formelles et ne prennent donc pas en compte la formation informelle, les cotisations sectorielles ou de manière générale, toute action non comptabilisée par l'entreprise. Il est à souhaiter que les travaux fédéraux sur ces statistiques permettent de réaliser rapidement **un outil fiable englobant les diverses actions de formation.**

1.3.2 La mobilité des personnes : la voiture pour 82% des actifs

Les entreprises sont particulièrement concernées par les déplacements domicile – travail. Il est donc utile de se pencher quelques instants sur ceux-ci.

Les **déplacements domicile – travail** représentent environ **20% du nombre total de déplacements** effectués par les personnes en Wallonie.

Les actifs occupés parcourent en moyenne **22 km pour se rendre à leur travail** et près de 80% d'entre eux ont un lieu de travail fixe.⁽⁶⁾

La voiture est utilisée à **81,2%** par les actifs wallons, secteurs publics et privés confondus, pour ce trajet. Si l'on se focalise sur le secteur privé, les ouvriers utilisent également à 81,2% la voiture alors que les employés et cadres l'utilisent à 83,3%.

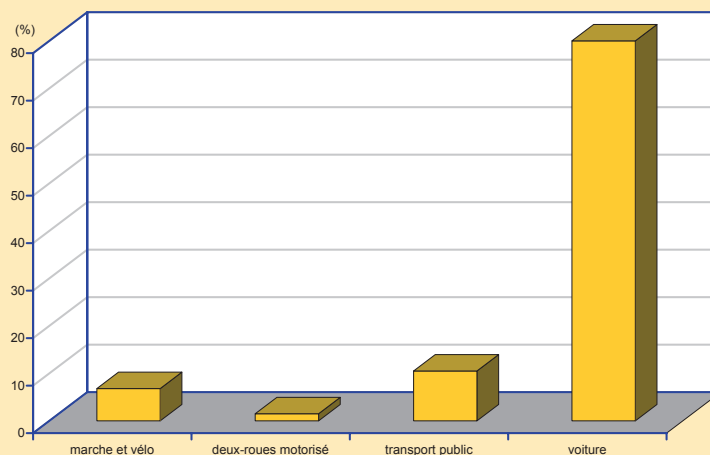
L'enquête sur la mobilité des Wallons, dont sont issus ces chiffres⁽⁷⁾, a montré également qu'en matière de stationnement à l'arrivée, **65% des actifs disposent d'un emplacement** mis à disposition par leur employeur. Seuls 12% des Wallons disent avoir beaucoup de difficultés pour se stationner.

En ce qui concerne les déplacements durant l'exercice de leur profession, 55,5% des actifs wallons disent n'avoir jamais ou très rarement besoin de se

déplacer pendant la journée de travail, 10,8% le font quelques fois par mois, 11,7% quelques fois par semaine alors que 22% le font tous les jours.

Une dernière donnée pouvant paraître secondaire mais ayant pourtant un impact sur le choix du mode de transport est celle concernant la pause de midi. 72,5% des actifs disent prendre leur repas de midi sur leur lieu de travail, 19,7% à leur domicile et 7,8% à proximité du lieu de travail.

GRAPHIQUE 1.7 - DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL (Wallonie)



(6) Les 20% restants sont ventilés de la manière suivante :

- 5 % ont deux lieux fixes,
- 5 % plus de deux lieux fixes
- 10 % n'ont pas de lieu de travail fixe.

(7) Toint et al. Enquête régionale sur la mobilité des ménages. 2003.

1.4. PROFIL ENVIRONNEMENTAL : L'ENTREPRISE ÉCO-EFFICIENTE

Voulant donner une image globale des entreprises wallonnes dans ce rapport, nous devons renoncer à faire état de chiffres sectoriels en unités précises bien que certains résultats soient spectaculaires. Nous avons donc choisi de suivre les évolutions des différents compartiments environnementaux comparativement à l'évolution de l'indice wallon de production industrielle; cela permet de voir s'il y a découplage entre l'activité industrielle et la pression environnementale exercée par celle-ci ; si découplage il y a, cela signifie que l'évolution des entreprises s'inscrit dans le sens du développement durable.

1.4.1. Les dépenses environnementales : 196 millions d'euros par an

Les données sont issues du «Bilan environnemental des entreprises en Région wallonne»⁽⁸⁾.

Le total des dépenses environnementales intègre les investissements, les dépenses courantes et les charges d'exploitation. La part des investissements fluctue assez fortement d'une année à l'autre en raison du **caractère non répétitif** de l'investissement environnemental et de **sa sensibilité à la conjoncture économique**. On ne peut dès lors tirer de conclusion sur une tendance. On s'attachera donc à voir que sur les six dernières années, les dépenses environ-

nementales représentent un total cumulé de 1 175 millions d'euros soit une moyenne annuelle de 196 millions d'euros. On verra par la suite que ces investissements et dépenses ont eu comme résultat une diminution des impacts de l'activité industrielle sur l'environnement, alors qu'à l'inverse, l'indice de production industrielle est en augmentation; il y a donc **découplage entre la croissance et l'impact sur l'environnement**.

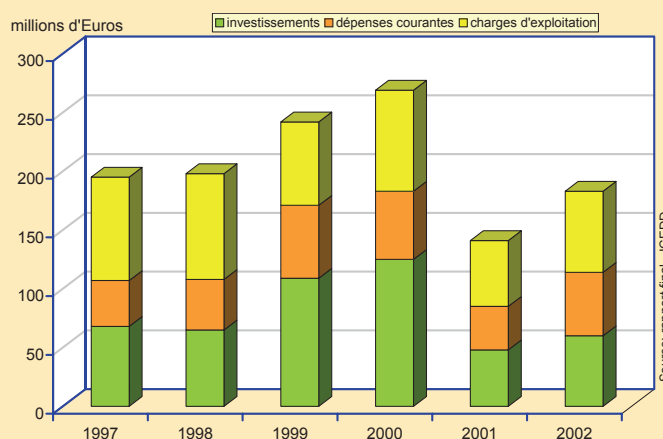
1.4.2. L'eau : la charge polluante diminuée

Les données reprises dans ce paragraphe sont issues du Rapport 2002 de la division de l'eau à la DGRNE.

Après un **premier découplage en 1996**, on en constate **un second après 2000**, tant en ce qui concerne la consommation que la charge polluante des rejets d'eaux usées industrielles.

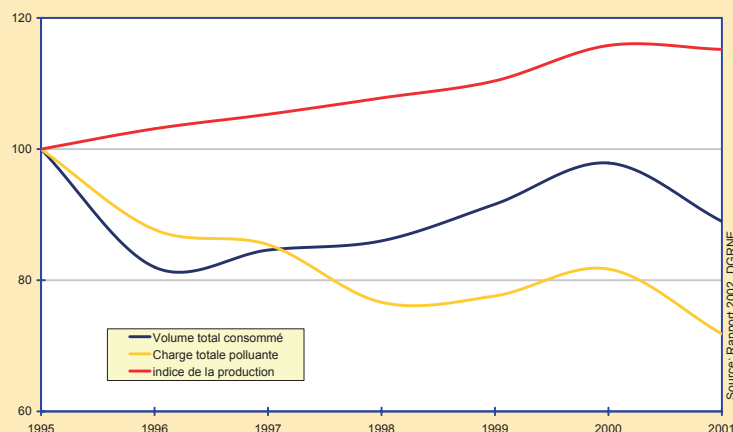
Il est également important de noter que le cumul des taxes payées par les entreprises sur les eaux usées pour la même période est de 90,6 millions d'euros soit un peu moins de 13 millions par an. A cette taxe s'ajoutent d'autres contributions financières des entreprises telles que redevance et contribution de prélèvement.

GRAPHIQUE 1.8 - DÉPENSES ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES



(8) Volet dépenses environnementales - Données 2001-2002 -Rapport final - Avril 2004 - ICEDD

Adopté en février 2004, le décret relatif à la tarification de la distribution publique de l'eau en Wallonie établit une **structure de tarification unique à partir de 2005**. Cette structure, qui intègre le coût véritable de la distribution et de l'assainissement, s'applique tant aux eaux domestiques qu'industrielles. Des **dispositions particulières** ont été prévues afin de **limiter le risque** d'une importante **majoration de la facture** d'eau des entreprises, en particulier pour celles dont la consommation annuelle dépasse les 25.000 m³.

GRAPHIQUE 1.9 - EAUX, CONSOMMATION ET CHARGES POLLUANTES


1.4.3. L'air : des résultats tangibles

Les données reprises dans ce paragraphe sont issues du service de coordination de la DGRNE et du projet de plan régional wallon d'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre du 29 avril 2004.

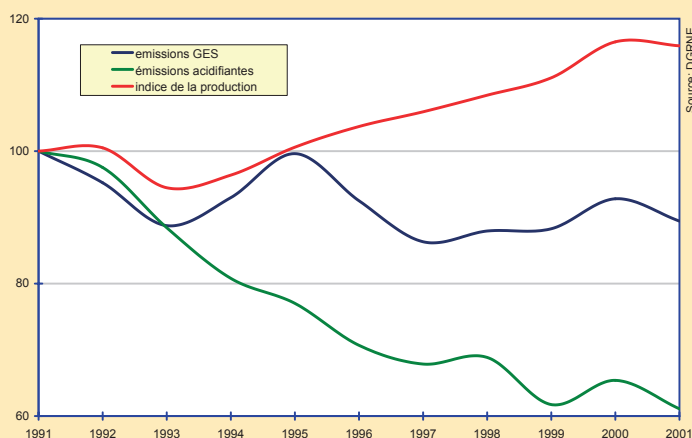
Les efforts réalisés par les entreprises ont été suivis de résultats tangibles :

- Pour **les émissions de gaz acidifiants**, le **découplage** se marque de manière **spectaculaire** puisque sur la période de 1991 à 2001, l'indice d'émission a chuté de 39% alors que l'indice de production a augmenté de 16% .

- La courbe des **émissions de gaz à effet de serre**, après avoir suivi la tendance de

l'indice de production de 1991 à 1995, décroche clairement et, depuis, l'écart va en s'amplifiant chaque année. Pour l'avenir, on peut **s'attendre à une poursuite de la diminution** des émissions vu les nombreux investissements qui seront faits dans les entreprises suite à la conclusion d'accords de branches en matière d'efficacité énergétique.

Dans le cadre des engagements au protocole de Kyoto, il est important de souligner que c'est **l'industrie** qui va, **à elle seule**, réaliser **la totalité des réductions d'émissions de gaz à effet de serre** (GES) en Wallonie. En effet, le plan wallon de l'air prévoit qu'en 2010, par rapport à 1990, l'industrie aura réduit ses émissions de GES de 7.141 Kto CO₂ éq, alors que dans le même temps le tertiaire aura augmenté de 225 Kto, le transport de 3.332 Kto et le résidentiel de 967 Kto.

GRAPHIQUE 1.10 - ÉMISSIONS DANS L'AIR


1.4.4. Les déchets : des taux remarquables

Les données sont issues du «Bilan environnemental des entreprises en Région wallonne»⁽⁹⁾ ainsi que du rapport d'activité 2002 de l'Office wallon des déchets de la DGRNE.

La production de déchets industriels suit la courbe de l'indice de production tout en étant **décrochée vers le bas jusqu'en 2000** pour **s'en écarter** sensiblement **en 2001**. Le taux de valorisation des déchets produits reste élevé : de 1998 à 2002, le taux moyen de valorisation est de 86,6% alors que l'objectif visé par le «Plan wallon des déchets à l'horizon 2010» établi en 1998, était de 70%.

Par ailleurs, plusieurs outils de

collecte dans le cadre de «l'obligation de reprise» ont été mis en place, et notamment pour les déchets électriques et électroniques, les piles, les véhicules hors d'usage, les médicaments périmés, les pneus usés, ...

Pour les emballages et déchets d'emballages, les organismes mis en place et financés par les entreprises, atteignent des taux remarquables en 2002 :

- FOST Plus pour les emballages ménagers : 87% de valorisation dont 84% de recyclage.
- VALIPAC pour les emballages industriels : 85% de valorisation dont 77% de recyclage.

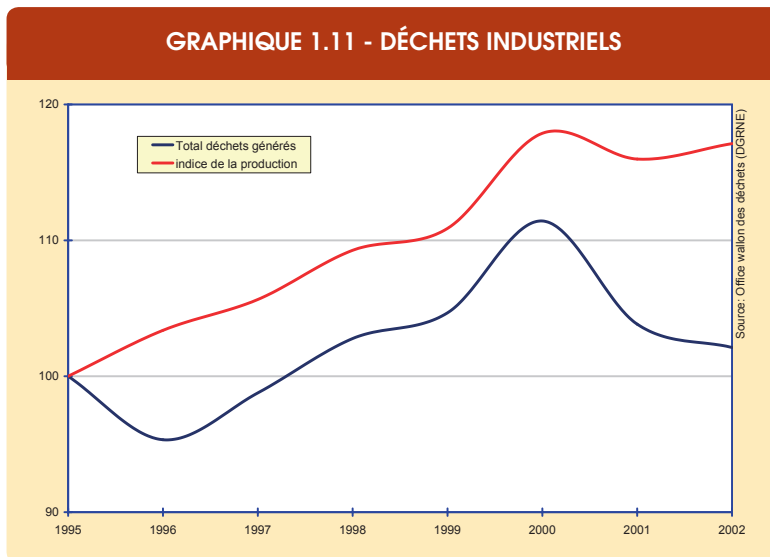
De 1993 à 2002, la taxe sur les déchets industriels a rapporté 203 millions d'euros, soit une moyenne annuelle de 20 millions d'euros. A noter que le taux d'imposition sur les déchets industriels fait l'objet d'une hausse programmée et répartie sur plusieurs années.

1.4.5. Les système de management environnementaux : proactivité

Les systèmes de management environnemental (SME) des entreprises sont une des expressions de la proactivité qu'elles peuvent développer sur base volontaire. Les investissements en temps et en argent mobilisés pour les mettre en place reflètent les efforts déployés pour répondre à la question de leur gestion environnementale.

Les SME fournissent à l'entreprise une approche structurée pour fixer des objectifs environnementaux, les réaliser et en donner la preuve. Sont analysés ici les reconnaissances officielles du type ISO 14001 ou EMAS (Environment Management and Audit Scheme).

Actuellement, 112 organisations en Wallonie ont choisi de faire reconnaître officiellement leur SME selon la norme **ISO 14001** et/ou le règlement européen **EMAS** : 98 sont ISO 14001 et 14 disposent d'un EMAS.



(9) Volet déchets industriels - Données 2001-2002, ICEDD

Le nombre d'entreprises certifiées **ISO 14001** **croît de manière régulière** et le règlement **EMAS** qui **peine à percer** en Région wallonne, a lui aussi, connu une augmentation ces deux dernières années.

Cette hausse récente des enregistrements EMAS wallons détonne par rapport à l'évolution européenne qui subit actuellement une baisse. La situation wallonne résulte d'une **politique d'obligation** plutôt que d'une participation volontaire

des entreprises. En effet, le Gouvernement wallon impose la participation au règlement EMAS à certaines organisations au moyen de trois mécanismes différents :

- **Aux centres d'enfouissement techniques (CET)**, via les conditions sectorielles d'exploitation.
- **Aux stations d'épurations d'eaux usées domestiques**, via le contrat de gestion de la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau).
- **Aux incinérateurs de déchets domestiques** via les arrêtés ministériels de subsidiation.

Hormis ces trois catégories, et **en l'absence d'avantages supplémentaires** (rationalisation des procédures d'autorisations et d'autres avantages administratifs pour les sociétés EMAS) suggérés même par le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement, ce système européen représente **peu d'intérêt pour les entreprises wallonnes**.

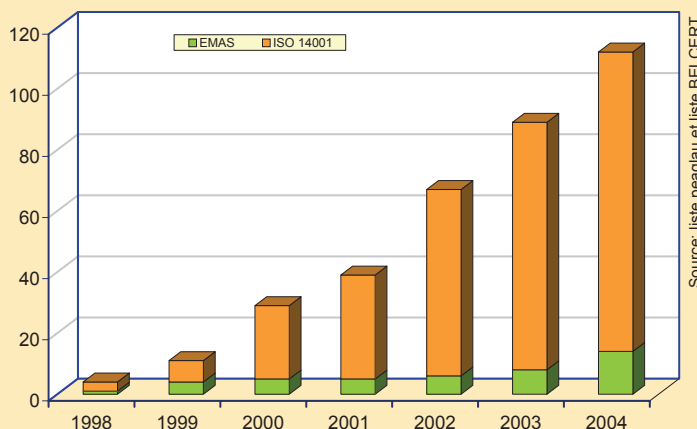
Mais l'EMAS n'est pas, loin s'en faut, l'unique outil de progression dans le SME. Les chiffres ne concernent que les certifications octroyées et pas les nombreux outils de gestion de l'environnement mis en place au sein des entreprises, parfois très efficaces, souvent mieux adaptés à leurs taille mais non certifiés par un vérificateur externe. Notons par exemple les 750 entreprises wallonnes qui, après le diagnostic environnemental réalisé par la Cellule des Conseillers en Environnement de l'UWE, ont mis en œuvre près de 15.000 actions correctives, et qui démontrent donc un foisonnement d'initiatives particulières dans le domaine de la gestion environnementale.

De même, les actions de sensibilisation et d'information de la Cellule du « Fil de l'éco-gestion » ont permis des avancées significatives dans le domaine des SME. Un projet pilote novateur incluant un outil informatique et des professionnels actifs dans les SME en Région wallonne est en cours de mise au point. Il pourra aider les entreprises sensibilisées à parcourir le reste du chemin jusqu'à la certification.

Les efforts déployés par les entreprises portent leurs fruits puisque le décrochage entre la croissance et l'impact environnemental est un fait qui se confirme mais **le prix payé** par les entreprises est **élevé**.

Avant de vouloir exiger davantage de l'industrie, l'autorité se doit de mieux répartir les efforts, d'évaluer préalablement à toute décision, les impacts sociaux, économiques et environnementaux, d'arrêter l'inflation législative et de lever les incertitudes dans le domaine de l'énergie.

GRAPHIQUE 1.12 - CERTIFICATIONS ISO-EMAS EN WALLONIE



1.5. ENTREPRISE & SOCIÉTÉ : DEUX DESTINS INDISSOCIABLES

Souvent, le terme «entreprise» suscite un réflexe imaginaire proche de la notion du seul profit. C'est oublier que la valeur ajoutée générée par l'entreprise pèse bien plus que ses résultats financiers et comptables. Cette relation plurielle entre l'entreprise et la société reste cependant ardue à évaluer, car contrairement au schéma classique du marché, elle comporte des éléments qualitatifs, donc difficilement chiffrables. Toute tentative de coller des chiffres sur de tels concepts est donc réductrice, mais nécessaire, au prix d'une imprécision sur la mesure.

Les chapitres de ce rapport ont volontairement distingué les champs d'action de l'entreprise dans un souci d'en faciliter la lecture. Il n'en reste pas moins que le développement durable (DD), ou sa traduction en «responsabilité sociétale de l'entreprise» (RSE) sont des concepts éminemment transversaux : leur plus-value réside dans la capacité des gestionnaires à manier de front ces dimensions produisant des résultats intégrés sous l'appellation «**triple bottom line**».

Cette nouvelle approche de l'entreprise peut être réalisée soit à échelle «**micro**», par laquelle l'entreprise examine sa gestion interne face à certains enjeux sociétaux, soit à échelle «**macro**», où la relation entre un groupe significatif d'entreprises et la société qui les entoure produit des tendances de société.

1.5.1 Les indicateurs, outils «micro» de l'entreprise

L'UWE propose réflexion et action grâce aux avancées de son groupe de pilotage «développement durable». Elle diffuse cette année deux résultats innovants : d'une part la Déclaration pour une entreprise durable en Wallonie, et de l'autre un set inédit de quinze indicateurs de développement durable pour l'entreprise.

Par sa **Déclaration «Développement durable : entreprendre pour l'avenir»**⁽¹⁰⁾, l'UWE poursuit un double objectif :

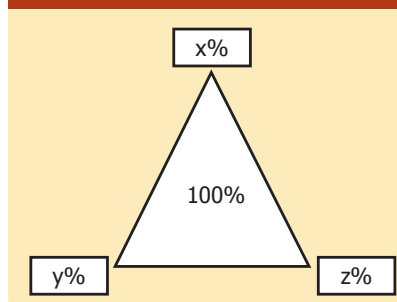
- **s'engager** publiquement en tant que fédération patronale sur la voie de l'entrepreneuriat responsable en rappelant les **valeurs** que doit revêtir toute entreprise,
- **inviter** ouvertement ses 6000 membres et toutes les entreprises wallonnes à souscrire à cette déclaration.

Les 15 **indicateurs** sont quant à eux une traduction concrète de ce concept en une gestion durable de l'entreprise. Le principe de base est de construire un indicateur global de DD sous forme d'une «cotation» par rapport à un état idéal qui agrège les chiffres de l'entreprise sur 15 indicateurs (voir tableau 1.18), répartis en trois piliers : économique, soci(ét)al et environnemental.

La méthode de calcul permet d'obtenir une cote par pilier et une cote agrégée sur les 3 domaines, représentée en un «**Triangle du développement durable**».

Les trois piliers valent 1/3 de la cote globale et sont eux-mêmes évalués chacun par 5 indicateurs, donnant les repères principaux de développement durable. A terme, chaque entreprise pourra, en toute confidentialité et via un système informatique sécurisé, mesurer la performance de son activité sur la voie d'un développement durable, et se comparer vis-à-vis des résultats propres à son secteur d'activité (benchmarking)⁽¹¹⁾.

GRAPHIQUE 1.13 - LE TRIANGLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



(10) Disponible sur le site Web de l'UWE : www.uwe.be

(11) Voir pour de plus amples détails le dossier spécial «Développement Durable» du magazine "Dynamisme Wallon" de l'UWE du mois d'avril 2004 (www.dynamismewallon.be).

TABLEAU 1. 18 : ZOOM SUR LES INDICATEURS

PILIER ÉCONOMIQUE	PILIER SOCIAL	PILIER ENVIRONNEMENTAL
1. Dépenses R&D/ VA	1. Heures de formation /heures prestées	1. Eco-efficience énergétique
2. Dépenses investissement/ Valeur ajoutée	2. Sécurité au travail	2. Eco-efficience déchets
3. Return on equity	3. Santé et bien-être au travail	3. Eco-efficience eau
4. Corporate governance	4. Evaluation des compétences	4. Management environnemental
5. Croissance de la VA	5. Qualité des relations sociales	5. Mobilité

En regard de ces indicateurs individuels, des résultats agrégés à l'échelle de la Wallonie existent et sont repris dans les différents chapitres de ce rapport consacrés aux profils économique (1.1), R&D (1.2), social (1.3) et environnemental (1.4) pour illustrer les performances des entreprises wallonnes.

1.5.2 Les ratios de société, tendances des entreprises

Par ailleurs, d'autres indices ébauchent l'évolution des relations entre l'entreprise et la société. Les **ratios de société** qui suivent, à défaut d'être exhaustifs, témoignent du lien actuel entre leur activité et la société.

■ Entreprise et enseignement : une collaboration plus grande

Dans le cadre de la mise en place de sa politique de Développement Durable, l'UWE a réalisé une étude visant à objectiver et formaliser les partenariats existants entre les entreprises et les acteurs de l'enseignement. Cet inventaire qualitatif s'est concentré sur quatre objectifs : l'échange d'information, la sensibilisation ou l'orientation des acteurs de l'enseignement, le soutien d'actions existantes (investissement), et le développement de compétences des jeunes et des professeurs. Plus de **120 actions entreprises-enseignement** ont ainsi été répertoriées en Wallonie, qui ont mené à une classification en 11 types de partenariats⁽¹²⁾.

La relation que les entreprises entretiennent avec les universités via **la création de chaires universitaires** est un bon indice quantitatif et qualitatif de la relation entreprises-enseignement. Tant le CREF (Conseil des Recteurs des Universités Francophones) que les fédérations patronales pointent ces chaires comme des «success stories», et l'évolution qu'elles connaissent ne fût-ce qu'au sein de l'Université Catholique de Louvain en témoigne : en 2003, 19 chaires stricto sensu transitaient par la fondation Louvain, toutes facultés confondues. Parmi celles-ci, 14 étaient portées par des entreprises privées. **En 2004**, 7 nouvelles chaires sont en préparation, ouvertes au mécénat tant privé que d'entreprises, soit **une progression de 50%**⁽¹³⁾!

■ Entreprises et ONG : une relation intéressée

La présence et l'influence des Organisations Non Gouvernementales (ONG) se caractérise par une **interrelation croissante avec les entreprises**, en dehors des sentiers institués du dialogue social. Si les données quantitatives sont actuellement inexistantes⁽¹⁴⁾, une enquête a été réalisée auprès de 165 chefs d'entreprise par Ogilvy et la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) en collaboration avec Business & Society⁽¹⁵⁾. Elle indique notamment que **30% des entreprises** sondées entretiennent des **relations avec les ONG**. Ces relations se traduisent principalement par du sponsoring (58%), de la coopération (15%) ou simplement par un dialogue (14%).

(12) Plus d'info : thierry.devillez@uwe.be ou www.uwe.be/sensibilisation.html

(13) voir aussi www.fondation-louvain.ucl.ac.be/projets.html

(14) Voir premier travail de collecte de données statistiques en cours par les universités UCL et KUL afin de permettre une analyse plus scientifique de cette relation. Contact : axel.marx@soc.kuleuven.ac.be ; 016/38.21.72

(15) Voir dossier complet : Magazine Business & Society N°12 de novembre 2003

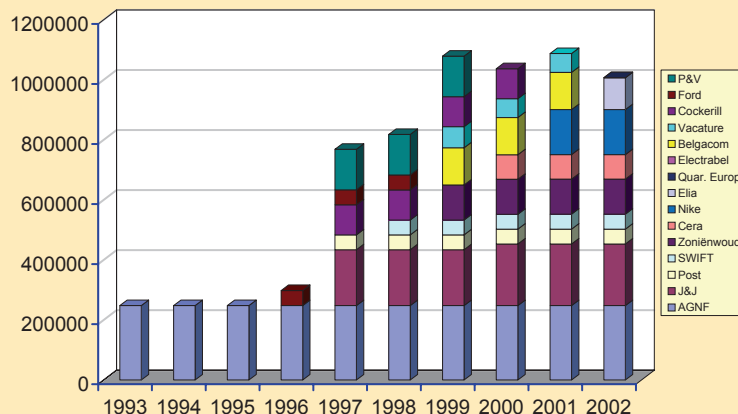
■ Mécénat d'entreprise : expression de responsabilité sociale

Le mécénat d'entreprise connaît un certain engouement et des formes variées. On assiste notamment à une forte professionnalisation de la gestion mécénale. Ainsi, une tendance est à faire gérer les fonds d'entreprises par des universités ou des fondations dont la fonction même de plateforme sociétale, l'expérience et l'indépendance sont garanties de succès et de légitimation.

A titre d'exemple, la Fondation Roi Baudouin gère en 2003 un

portefeuille annuel de 1.600.000 euros, provenant de 14 entreprises privées, portefeuille qui a connu une multiplication par 8 sur les 10 dernières années.

GRAPHIQUE 1.14 - ÉVOLUTION DES BUDGETS DES FONDS D'ENTREPRISES GÉRÉS PAR LA FONDATION ROI BAUDOUIIN



■ Reporting : une meilleure transparence

Au-delà d'une finalité de contrôle ou de marketing, le reporting témoigne à la fois d'une nécessité et d'une volonté de transparence des entreprises sur leurs activités, tantôt selon un cadre réglementé (comptes annuels, bilan sociaux), tantôt selon une démarche volontaire (rapports sociétaux, environnementaux...)

Sur le plan **obligatoire**, 128.486 entreprises wallonnes ont déposé en 2002 leurs comptes annuels et 30.762 leur bilan social, contre respectivement 127.117 et 30.126 en 2001. Si ces chiffres sont repris à titre indicatif, ils témoignent néanmoins indirectement de la propension de l'entreprise à assumer la part minimale de sa responsabilité sociétale.

En ce qui concerne les rapports d'entreprise réalisés sur une base **volontaire**, la qualification et surtout la quantification sont extrêmement difficiles. Phénomène en croissance, ces rapports attestent d'une volonté croissante de transparence de l'entreprise vis-à-vis d'une société de l'information et de ses parties prenantes. La porte reste ouverte à la multiplication des **standards** et des **types** de rapports : sociaux, sociétaux, environnementaux, de développement durable... Par exemple, deux entreprises dont le siège est identifié en Belgique ont réalisé leur rapport sociétal selon les lignes directrices du GRI, et deux autres sont certifiées SA8000, ce qui a donné lieu à la publication de deux rapports sociaux⁽¹⁶⁾.

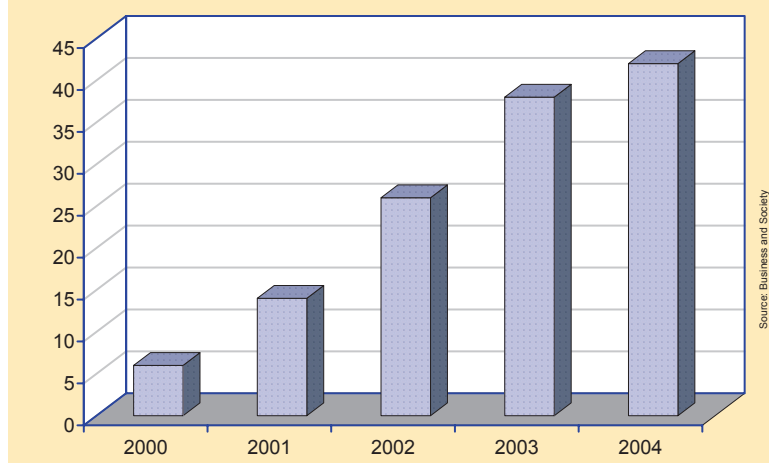
■ Business & Society : Un réseau d'entreprises nouvelle génération

Business & Society Belgium⁽¹⁷⁾ est un réseau et une source d'inspiration pour entreprises et associations d'entreprises qui veulent intégrer la responsabilité sociétale dans leur gestion et leurs activités. Membre belge du réseau CSR Europe, ce groupement d'entreprises privées voit son **nombre d'affiliés croître d'année en année**, parmi lesquelles les plus grandes fédérations patronales belges (dont l'UWE). Cette tendance peut être interprétée comme un indicateur de dynamisme et de mobilisation du secteur privé dans tous les domaines de la RSE.

(16) voir www.globalreporting.org et www.cepaa.org

(17) Voir aussi www.businessandsociety.be

GRAPHIQUE 1.15 - MEMBRES DE BUSINESS & SOCIETY EN BELGIQUE



■ Best Places to Work: une entreprise où il fait bon travailler

Le concours "Best Places to Work" est une initiative américaine qui classe les entreprises selon l'attrait qu'elles suscitent auprès de leur personnel et des candidats potentiels. Importé par la Commission européenne, il défie les entreprises à se distinguer par la qualité de l'emploi et du cadre de travail qu'elles offrent.

En Belgique, cette compétition a permis de sortir un «top 25» des meilleurs employeurs belges en 2003, et un «top 30» en 2004. Le nombre d'entreprises (privées et publiques) candidates au titre a connu une progression de 20% en un an. Il s'agit d'un indice rappelant que l'entreprise est tributaire entre autres de ses ressources humaines, et donc de la qualité de vie et des valeurs sociétales qu'elles véhiculent⁽¹⁸⁾.

1.5.3 Et les pouvoirs publics ?

En **conclusion**, il reste à épingler le rôle de catalyseur que les **pouvoirs publics** ont à jouer dans ce domaine pour favoriser le foisonnement et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, le développement des connaissances et la mise en place de mesures d'incitation et de soutien.

Au niveau européen, le forum plurilatéral sur la RSE⁽¹⁹⁾, inauguré en octobre 2002, est au cœur des efforts déployés dans ce sens.

En Belgique, contrairement à la France et à l'Angleterre, les instances fédérales et régionales se démarquent par leur timidité en matière de soutien aux entreprises, que ce soit dans les faits ou dans les textes, tel par exemple le Plan fédéral du Développement durable (PFDD) en cours d'actualisation cette année.

Quant à la Wallonie, elle joue les grands absents au registre de la RSE, malgré un cadre propice à lancer de telles initiatives (CAWA, 4X4 pour entreprendre, etc.).

(18) Plus d'information disponible sur www.greatplacetowork.com ou sur www.vlerick.be

(19) Site internet du forum UE plurilatéral: <http://europa.eu.int/enterprises/csr/forum.htm>

1.6. CONCLUSION

Le profil économique des entreprises wallonnes montre encore aujourd'hui plusieurs faiblesses : des entreprises trop peu nombreuses, de trop petite taille, produisant, en moyenne, une valeur ajoutée par entreprise trop faible. Cependant, depuis la seconde moitié des années '90, des signes de stabilisation apparaissent. L'écart a cessé de se creuser. La Wallonie connaît enfin le même taux de croissance que la Belgique, que ce soit dans le domaine de la taille des entreprises, dans le rythme des créations nettes, ou dans celui de la valeur ajoutée du secteur privé. Le Sud du pays est même en début de phase de rattrapage par rapport à la Belgique, en ce qui concerne ses investissements et ses exportations.

En matière de recherche et développement (R&D), les entreprises wallonnes se situent dans la moyenne européenne pour une série d'indicateurs (dépenses R&D en% du PIB, l'emploi en R&D, et la VA et l'emploi dans le secteur des services de haute technologie). Bien que la moyenne européenne soit encore trop faible par rapport à celle des Etats-Unis, cela témoigne quand même de l'existence d'un potentiel d'innovation au sein des entreprises wallonnes. Cependant, la Wallonie souffre d'un retard important dans les secteurs d'industrie de haute technologie.

Le profil social des entreprises et plus particulièrement leur politique de formation ont été marqués par le ralentissement économique. Globalement, les chiffres témoignent d'une sensibilité accrue de la part des entreprises pour la formation de leurs travailleurs mais le ralentissement économique les a amenées à rationaliser leurs dépenses.

Le profil environnemental des entreprises wallonnes est très encourageant. Les investissements environnementaux consentis par les entreprises wallonnes s'accompagnent de résultats très positifs et palpables. Alors que la production industrielle a augmenté de 15% entre 1995 et 2001, le volume d'eau consommé dans l'industrie a baissé de 11% et la charge totale polluante de 28%, les émissions de gaz acidifiant ont été réduites de 39%, et les gaz à effet de serre, de 11%.

Par ailleurs, il est important de souligner que c'est l'industrie qui va, à elle seule, réaliser la totalité des réductions d'émissions de gaz à effet de serre en Wallonie, résultant des engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. En effet, le plan wallon de l'air prévoit qu'en 2010, par rapport à 1990, l'industrie aura réduit ses émissions de GES de 7141 Kto Co₂ eq, alors que dans le même temps, le tertiaire aura augmenté de 225 Kto, le transport de 3332 Kto et le résidentiel de 967 Kto.

Ces efforts environnementaux sont un signe de la prise de conscience des entreprises de leur rôle sociétal. Cette prise de conscience se traduit aussi sur différents plans : une collaboration plus grande avec l'enseignement, une relation croissante avec les ONG, l'engagement dans le mécénat, la création d'un réseau d'entreprises nouvelle génération et un souci croissant pour le bien-être au travail.

L'étude du profil de l'entreprise wallonne sous différents angles de vue montre que les entreprises wallonnes reprennent pied et qu'elles sont même exemplaires dans plusieurs domaines. Cependant, le chemin vers une économie compétitive de la connaissance et de l'innovation est encore long. La partie suivante consistera à voir si le cadre dans lequel les entreprises wallonnes évoluent est porteur ou non.

CHAPITRE 2

LA WALLONIE,
UN CADRE PORTEUR
POUR LA CRÉATION
D'ENTREPRISES ET
L'INVESTISSEMENT ?

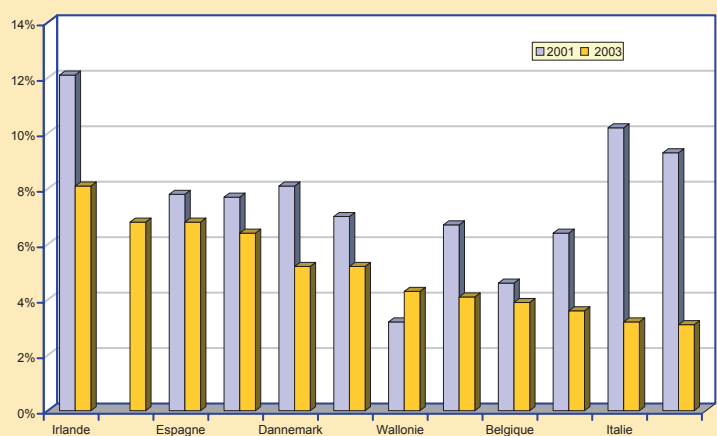
Comme l'a montré la section 1.1, la Wallonie **manque d'entreprises**. Pour augmenter le nombre d'entreprises et leur taille, les recettes ne sont pas nombreuses et ne sont pas des recettes-miracle: il faut créer plus d'entreprises, les développer, et les attirer. **Cela exige un cadre favorable**, c'est-à-dire une **politique R&D dynamique**, une **main-d'œuvre qualifiée et disponible**, un **cadre administratif et réglementaire simple et peu contraignant**, et aussi une **fiscalité stimulante**. Lorsque ces éléments font défaut, l'activité d'entrepreneur devient vite un parcours du combattant, mettant en péril la croissance des entreprises existantes et l'entrée de nouvelles entreprises.

Ce chapitre est consacré à l'étude du contexte dans lequel évoluent les entreprises wallonnes. Est-il favorable à la création de nouvelles entreprises et à leur croissance ? Pour répondre à cette question, seront passées en revue les composantes de ce cadre : la politique publique d'aide à la recherche, le capital humain, la politique fiscale et d'aide aux entreprises, le cadre réglementaire et administratif, les ressources naturelles.

La première section de ce chapitre dressera un portrait de la situation de l'esprit d'entreprendre en Région wallonne. Créer une entreprise nécessite de prendre des risques. Cette culture de l'entreprise est-elle présente en Wallonie ?

2.1. ESPRIT D'ENTREPRENDRE : EN HAUSSE

Depuis peu, grâce à l'initiative du Ministre de l'économie de la Région wallonne, **un nouvel indicateur** est **disponible** pour la Région wallonne. L'esprit d'entreprendre est mesuré par l'indice Global Entrepreneurship Monitor (GEM). Ce dernier est un indicateur de l'activité entrepreneuriale car il donne le pourcentage de la population en âge de travailler qui

GRAPHIQUE 2.1 - INDICE DE L'ACTIVITÉ ENTREPRENEURIALE
DANS LES PAYS EUROPÉENS

est activement impliquée dans la création d'une nouvelle entreprise ou qui est le propriétaire d'une entreprise qui a moins de 42 mois.

Sur onze pays européens, **la Wallonie occupe la 7^e position** avec un indice de 4,3%. Elle n'occupe donc pas une position très en vue. Néanmoins, elle se situe **au-dessus de la Belgique** dont l'indice est de 3,9%. De plus, entre 2001 et 2003, elle est passée de la dernière place à la septième.

Le fait que seule la Wallonie ait connu une hausse entre 2001 et 2003 est un autre élément positif. En effet, les pays européens ont été marqués par le ralentissement économique. Par conséquent, moins de personnes ont osé se lancer dans une nouvelle entreprise. En Wallonie, par contre, la part des nouveaux entrepreneurs a augmenté, traduisant peut-être un changement de mentalités.

2.2. POLITIQUE PUBLIQUE EN MATIERE DE R&D

2.2.1. Les dépenses R&D : en progression

Avant d'entrer dans le cœur de la politique publique en matière de R&D, il est sans doute utile de préciser l'évolution générale des dépenses R&D en Wallonie. Le total de ces dépenses a progressé de manière continue ces dernières années. **En termes de PIB, les dépenses R&D** sont passées de 1,85% en 1995 à **2,11% en 2001**. Compte tenu de l'augmentation des budgets publics R&D au cours des années 2002-2003, on peut estimer que ce ratio devrait approcher pour l'année 2003 les 2,2%. En 2001, année la plus récente pour laquelle il existe des chiffres officiels, les dépenses R&D en termes de PIB étaient, en Wallonie, supérieures à la moyenne européenne : 2,11% contre 1,98%. Mais la Wallonie reste derrière la Flandre dont le ratio dépenses R&D / PIB atteignait 2,49%.

Si on subdivise les dépenses R&D par secteur d'exécution (c'est-à-dire selon les secteurs où les dépenses de R&D sont effectuées), les dépenses des entreprises (déjà analysées dans la section 1.2.1) étaient, en termes de PIB, clairement supérieures à la moyenne européenne, mais nettement inférieures à celles des entreprises flamandes.

TABLEAU 2.1 : INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS EN R&D (en % du PIB)						
	Wallonie		Flandre		EU-15	
	1995	2001	1995	2001	1995	2001
Dépenses R&D totales	1,85	2,11	1,7	2,49	1,89	1,98
Dépenses R&D par secteur d'exécution						
- Entreprises	1,28	1,54	1,27	1,94	1,19	1,3
- Dépenses R&D publiques	0,57	0,58	0,43	0,55	0,7	0,68

Source : tableau de bord de l'innovation pour la Wallonie – Bureau du Plan

La situation est inversée en ce qui concerne les **dépenses publiques R&D** : les dépenses wallonnes étaient, en 2001, quelque peu **inférieures** à celles de la **moyenne européenne**, mais légèrement **supérieures à celles de la Flandre**, toujours en termes de PIB. On doit, à cet égard, souligner que le **PIB flamand** est évidemment **nettement supérieur** à celui de la Wallonie, ce qui explique cette quasi-similitude du ratio alors que les dépenses flamandes en matière de R&D, comme la section suivante le détaille, sont très nettement supérieures à celles de la Wallonie.

Le Conseil européen de Barcelone a fixé comme objectif aux pays de l'Union Européenne d'atteindre d'ici 2010, 3% du PIB en dépenses R&D, réparties 1/3 par les pouvoirs publics et 2/3 par les entreprises.

Pour atteindre cet objectif, le rythme de croissance des dépenses R&D observées en Wallonie entre 1995 et 2001 reste insuffisant, tant pour les dépenses privées que les dépenses publiques. La section suivante va montrer que c'est surtout dans le chef de la Communauté française que l'effort doit être le plus important.

2.2.2. Les dépenses publiques R&D en Région Wallonne et en Communauté française : des efforts très contrastés

Le graphique 2.2, qui reprend l'évolution des dépenses R&D des différents niveaux de pouvoir belge, montre clairement que **les efforts ont été très contrastés**.

La Flandre a, en effet, **augmenté de manière substantielle** ses dépenses en R&D depuis 1992. Ces efforts se sont encore intensifiés à partir de 1994. Au total, les dépenses publiques en R&D sont passées, en Flandre, de 278 millions d'euros en 1991 à 755,5 millions d'euros en 2003.

La Région wallonne a, elle aussi, témoigné d'une **progression substantielle** de ses crédits budgétaires en faveur de la R&D, mais plus tard, à partir de 1996.

Entre cette année-là et 2003, ils ont progressé de 68 millions d'euros à 187 millions d'euros.

Par contre les crédits R&D de la **Communauté française**, eux, ont virtuellement **stagné** depuis 1993 où ils se montaient à 193,5 millions d'euros pour atteindre seulement 219 millions en 2003.

Pour faciliter la comparaison entre communautés, les dépenses R&D ont été ramenées par habitant dans le tableau 2.2. L'écart creusé par **la Communauté flamande** est clair, puisqu'en 2003, elle dépensait **122 € par habitant** pour la R&D, alors qu'en **Communauté française et Région wallonne** réunies, ce sont **98 € par habitant** qui sont alloués à la R&D pour la même année.

On constate aussi que la **progression de ces dépenses par habitant** a été **beaucoup plus forte au nord du pays**, 72% entre 1996 et 2003 contre 55% pour la Communauté francophone.

Encore plus révélateur de l'effort fourni par la Flandre durant ces 25 dernières années, le Gouvernement flamand dépensait, en 1989, moins par habitant pour sa recherche que la Communauté francophone.

Bien que l'exercice soit un peu artificiel du fait que la Communauté française n'est pas un concept «territorial», la subdivision entre Communauté et la

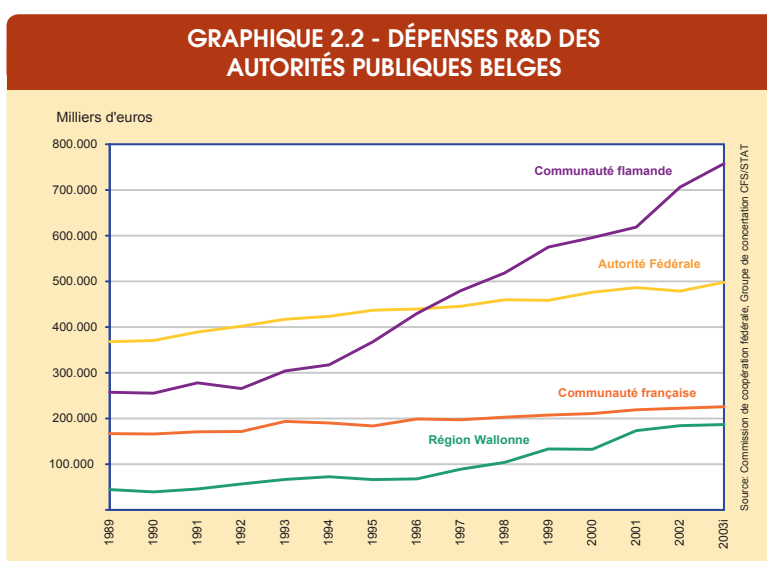


TABLEAU 2.2 : BUDGET R&D EN EUROS PAR HABITANT

	1989	1996	2003	Progression
Flandre	43,5	71	122	72%
Wallonie + Communauté française	52,7	65	99	52%
Wallonie	14	21	55	162%
Communauté française	42	49	54	10%

Hypothèse de répartition de la population de Bruxelles, 80% pour la Communauté française et 20% pour la Communauté flamande.
Sources : CFS/stat, PSF, calculs UWE

Région wallonne est néanmoins éclairante. En Wallonie, les dépenses de R&D par habitant sont passées de 22 € en 1996 à 55 € en 2003, traduisant l'effort important du Gouvernement wallon durant cette période, alors que la progression pour la Communauté française a été seulement de 49 € à 54 €.

Ces chiffres témoignent de l'impérieuse nécessité pour la Communauté française d'augmenter son budget R&D de manière substantielle dans les prochaines années sous peine de voir la recherche en Wallonie irrémédiablement distancée. En outre, l'effort du Gouvernement wallon doit se poursuivre, étant donné le retard accumulé durant les années '80 et '90.

L'effort budgétaire qui doit être fourni par la Communauté et la Région wallonne réunies pour atteindre d'ici 2010, 1% du PIB a été estimé par l'UWE. Si on prend pour hypothèse une croissance annuelle du PIB nominal de 3,8%, **les crédits budgétaires publics** en faveur de la R&D **doivent augmenter de 76,6 millions par an** entre 2004 et 2010 **pour atteindre 1% du PIB**. Pour rappel, les dépenses ont augmenté annuellement de 20 millions d'euros entre 1996 et 2004. L'effort à fournir reste donc substantiel, simplement pour atteindre l'objectif assigné par l'Europe.

2.2.3. Politique fiscale et dépenses privées en R&D : deux domaines liés

L'analyse des chiffres de dépenses en R&D des entreprises, développée dans la section 1.2.1, a montré que celles-ci étaient sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de Barcelone, à savoir 2% du PIB.

Néanmoins l'effort ne doit pas être relâché. L'édition 2003 du «Rapport sur l'entreprise» faisait état d'une étude commandée par le Service de la Politique Scientifique qui insistait sur le **rôle important des «stimulateurs» fiscaux** sur les dépenses en R&D des entreprises.

Le Gouvernement fédéral semble avoir reçu le message puisqu'un plan de **réduction des charges fiscales sur les chercheurs** a été programmé pour être étendu progressivement à tous les acteurs de la recherche.

Le principe est le suivant : les entités concernées sont **dispensées de 50% du précompte professionnel des chercheurs** qu'elles emploient. Autrement dit, la situation reste inchangée pour le chercheur, mais l'entité peut conserver 50% du précompte professionnel.

Cette mesure est d'application pour les universités et les hautes écoles depuis le 1^{er} septembre 2003. Elle sera étendue à 72 institutions scientifiques – dont les Centres de Groote – à partir du 1^{er} juillet 2004.

A partir du 1^{er} janvier 2005, elle sera aussi d'application aux entreprises dont les chercheurs travaillent dans des collaborations de recherches avec soit des universités, soit des hautes écoles, soit l'une des 72 institutions scientifiques.

Si l'évaluation qui sera effectuée en 2006 est positive, son extension à d'autres types de partenariats pourrait être envisagée.

Cet ensemble de mesures va indubitablement dans le bon sens : simple d'application, avec des moyens supplémentaires **immédiatement à la disposition des bénéficiaires**. Il serait bien sûr souhaitable que cette mesure d'exemption des charges sociales puisse être **étendue à tout chercheur du secteur privé**, mais se posent alors deux problèmes : la définition du chercheur en entreprise et le coût budgétaire d'une telle mesure.

Plus accessible serait **d'étendre la liste des centres de recherche** bénéficiaires de la mesure aux centres qui ne soient pas De Groote, mais qui ont pu prouver une compétence évidente, comme par exemple les centres qui ont **reçu l'agrément de la Région wallonne**.

2.2.4. La formation scientifique en Wallonie : une carence de scientifiques et d'ingénieurs

Un des éléments déterminants pour augmenter l'activité de R&D ainsi que le nombre d'entreprises dans les domaines de haute ou moyenne technologie est la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Le tableau 2.3 montre que **la Wallonie dispose d'un nombre satisfaisant** de personnes possédant un diplôme de **troisième cycle**, 27% de la population active, contre 22% pour la moyenne européenne des 15. Cette proportion est à peine inférieure à celle de la Flandre ou de la Catalogne, et supérieure à certaines régions françaises ou néerlandaises.

TABLEAU 2.3 - POPULATION EN POSSESSION D'UN DIPLOME DU TROISIEME CYCLE (pourcentage de la population en âge de travailler)			
	1996	2000	2002
Wallonie	23,7	24,5	26,7
Flandre	23,7	26,6	27,2
Catalogne	19,5	20,3	25
Finlande	20,9	32,5	32,4
Champ-Ardennes	13,4	15,5	15,5
Nord-pas-de-Calais	11,8	14,4	17,5
Zuid-Nederland	20,1	21	22,2
Europe 15	18,2	21,3	21,8

Source : tableau de bord de l'innovation pour la Wallonie – Bureau du Plan

Mais ce qui importe vraiment dans la problématique R&D, c'est le nombre de personnes titulaires d'un **diplôme de sciences ou d'ingénieur**. Là encore, les statistiques wallonnes ne sont pas mauvaises, mais **moins favorables** que les statistiques concernant le 3^e cycle. En effet, le nombre de titulaires d'un diplôme de sciences «exactes» ou d'ingénieur est inférieur à celui de la moyenne européenne, et très nettement au-dessous de pays comme la France ou la Finlande. Par contre, la proportion est largement supérieure à celle de l'Italie ou des Pays-Bas (tableau 2.4).

Il ressort donc de ces deux statistiques que la Wallonie possède une bonne proportion de main-d'œuvre hautement qualifiée, mais qu'à l'intérieur de celle-ci, les sciences et l'ingénierat sont quelque peu insuffisants. Cela confirme donc qu'il est important de sensibiliser les jeunes aux carrières scientifiques et d'ingénieur.

TABLEAU 2.4 - NOUVEAUX DIPLOMÉS EN SCIENCES ET INGÉNIORAT (pourcentage de la population 20-29 ans)		
	2000	2001
Wallonie	8,8	9,3
Flandre	10,3	10,6
Finlande	16	Nd
France	19,6	Nd
Italie	5,7	Nd
Pays-Bas	5,8	6,1
Europe 15	10,74	

Source : tableau de bord de l'innovation pour la Wallonie – Bureau du Plan

2.3. CAPITAL HUMAIN

2.3.1 Qualifications

Le capital humain d'une région est un des moteurs essentiels de son développement économique et social. Ainsi, la capacité pour les entreprises de trouver (ou non) les compétences dont elles ont besoin est un facteur positif (ou négatif) de leur développement. Nous nous proposons de parcourir trois aspects de ce capital humain :

- la **qualification initiale** des jeunes travailleurs ;
- la **qualification respectue** des travailleurs, chômeurs et inactifs ;
- les **pénuries** et fonctions pour lesquelles les travailleurs ne sont pas ou peu disponibles.

2.3.1.1 Qualification initiale des jeunes : un jeune sur cinq sans diplôme du secondaire

Les lignes directrices européennes fixent deux objectifs en relation avec le niveau de formation initiale à l'échéance 2010 :

- la ligne directrice 4 : que la proportion des personnes âgées de moins de 22 ans ayant terminé **l'enseignement secondaire supérieur** atteigne au moins 85% dans l'Union Européenne ;
- la ligne directrice 7 : que la proportion de jeunes qui **quittent prématurément l'école** soit de 10% au maximum dans l'Union Européenne.

L'information sur les moins de 22 ans n'étant pas disponible, on observe sur la population entre 20 et 24 ans que la Région wallonne se situe encore loin de l'objectif de 85%. En d'autres termes, plus **d'un jeune sur cinq** ne possède **pas le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur**.

En ce qui concerne l'objectif d'un maximum de 10% terminant prématurément l'école, l'analyse montre que la Région wallonne, avec 16,1% est encore loin de cet objectif.

Même si l'analyse montre des disparités importantes, les chiffres wallons doivent forcer **des mesures rapides** au regard des attentes actuelles du marché du travail en matière de formation initiale. Posséder les compétences liées au diplôme du secondaire supérieur est une condition indispensable pour prendre une place active dans le marché du travail.

Les débats actuels sur l'enseignement secondaire, son efficacité et son équité, ne peuvent avoir comme résultat de **diminuer les exigences en compétences terminales des élèves du secondaire**. Rappelons ainsi les résultats de l'enquête PISA (OCDE, 2000) où les élèves francophones avec 491 points approchaient de la moyenne en mathématique fixée à 500, mais se classaient bien plus loin en lecture (476 points) et en sciences (467 points).

2.3.1.2 Structure de qualification de la population wallonne : décalage entre actifs et inactifs

Par delà la situation des jeunes entrant sur le marché du travail, il est intéressant de comparer, dans la population de plus de 15 ans, quels types de diplômes possèdent respectivement les travailleurs, les chômeurs et les inactifs.

Cette comparaison donne une approximation du **niveau opérationnel de qualification** et montre, sur base des diplômes actuels des travailleurs, la disponibilité de diplômes équivalents chez les chômeurs et les inactifs.

La population wallonne de plus de 15 ans est évaluée pour 2002 à 2,7 millions de personnes, parmi lesquelles 1,2 millions de travailleurs (43,9%), 141.000 chômeurs (5,2%) et 1,4 millions d'inactifs (50,9%).

L'analyse des diplômes de ces trois catégories montre le **réel décalage** entre d'une part les travailleurs et d'autre part les chômeurs et inactifs.

**TABLEAU 2.5 : POPULATION DE 20 À 24 ANS
DIPLÔMÉE DU SECONDAIRE SUPÉRIEUR**

	2001	2002
Région wallonne	79,50%	78,30%
Région flamande	85,20%	85,60%
Région bruxelloise	69,40%	69,50%
Pays	81,70%	81,60%

Source : INS, Eurostat

**TABLEAU 2.6 : JEUNES QUITTANT
PRÉMATURÉMENT L'ÉCOLE**

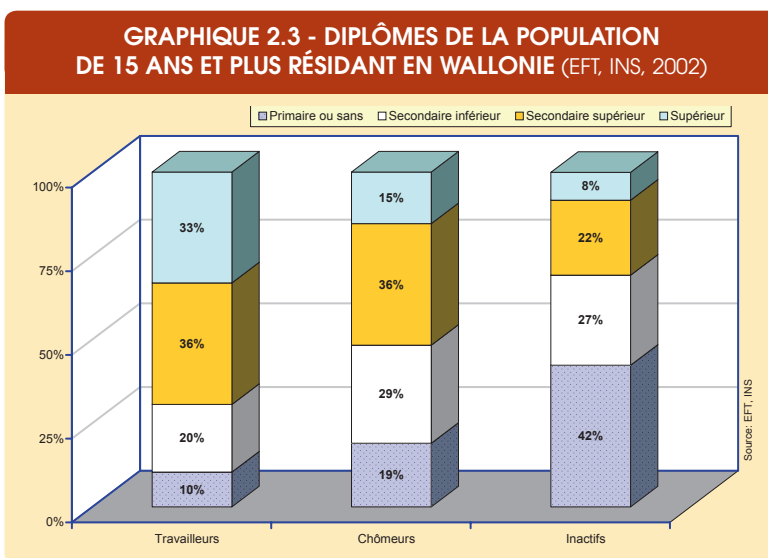
	2000	2001	2002
Région wallonne	16,30%	16,10%	16,10%
Région flamande	11,90%	11,40%	11,90%
Région bruxelloise	21,20%	20,70%	22,60%
Pays	14,20%	13,90%	14,30%
UE	18,50%	19,30%	18,80%

Source : INS, Eurostat

Les travailleurs ont une qualification initiale supérieure aux personnes au chômage ou inactives et se concentrent en tiers approximativement égaux (formation infra secondaire, secondaire supérieure et formation supérieure).

A titre d'exemple, alors que **33% des travailleurs** sont **diplômés du supérieur**, seulement 15% des chômeurs ont cette qualification et 8% des inactifs.

Les **faiblement qualifiés** (infra secondaire) sont 30% chez les travailleurs, 50% chez les chômeurs et **70% chez les inactifs**.



2.3.1.3 Pénuries et fonctions critiques : nécessité d'actions rapides et concrètes

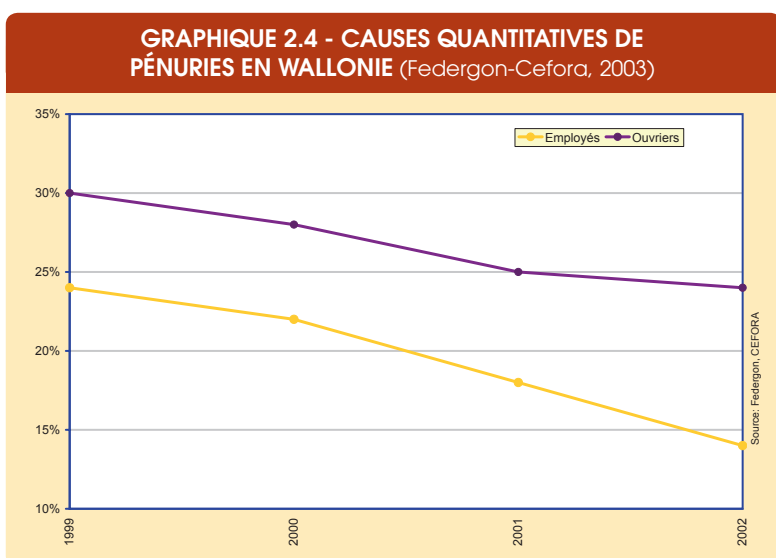
FEDERGON Intérim et CEFORA réalisent depuis 6 ans une enquête annuelle sur les fonctions pour lesquelles les agences d'intérim éprouvent des difficultés à pourvoir aux besoins des entreprises.

L'analyse distingue les **pénuries quantitatives** (il n'y a pas assez de candidats par postes vacants) des **pénuries qualitatives** (les candidats inscrits ne répondent pas aux exigences indiquées dans l'offre d'emploi). Cinq problèmes qualitatifs sont épinglés (niveau de formation, expérience, connaissance des langues, connaissances et compétences, personnalité et attitudes).

A priori, un contexte économique difficile, marqué par une contraction de l'emploi et une hausse du chômage, devrait s'accompagner d'une réduction des pénuries et fonctions critiques, les offres d'emploi étant plus rapidement pourvues.

La dernière enquête réalisée par CEFORA et FEDERGON Intérim (juin 2003), montre effectivement une **diminution des pénuries quantitatives** mais confirme le **caractère tenace des pénuries qualitatives**, et ce malgré la basse conjoncture économique. Autrement dit, les pénuries s'expliquent principalement par le fait que les candidats existent mais ne correspondent pas au profil demandé.

L'analyse depuis 1999, montre que la part des problèmes quantitatifs se réduit. Cependant, tant pour les employés (dans 14% des cas) que pour les ouvriers (dans 24% des cas), les pénuries restent pour partie causées par l'absence de suffisamment de candidats pour les postes à pourvoir (causes quantitatives).



La première cause de pénurie réside dans l'expérience des candidats (dans 29% des cas pour les employés et 28% pour les ouvriers). Il est important de noter que :

- L'**inadéquation qualitative** entre offre et demande (dans le tableau 2.7, toutes les causes de pénurie sauf celle des «problèmes quantitatifs») est une cause importante des fonctions critiques malgré le contexte économique et la disponibilité de main-d'œuvre.
- Les **conditions de travail** sont une faible cause d'inadéquation alors que certains milieux les avancent comme première justification.

TABLEAU 2.7 - CAUSES DE PÉNURIE EN WALLONIE (2002)

	Ouvriers	Employés
1	Expérience (28%)	Expérience (29%)
2	Problèmes quantitatifs (24%)	Langues (19%)
3	Niveau de formation (19%)	Connaissances et compétences (15%)
4	Connaissances et compétences (14%)	Problèmes quantitatifs (14%)
5	Personnalité et attitudes (7%)	Niveau de formation (13%)
6	Conditions de travail (6,5%)	Personnalité et attitudes (6%)
7	Langues (1%)	Conditions de travail (4%)

Source : Federgon Intérim et Cefora, 2003

Ces constats doivent inciter les autorités compétentes à des **actions concrètes et rapides** en matière :

- de renforcement de la formation initiale (compétences techniques mais aussi comportementales).
- de renforcement de la formation continue (compétences techniques et expérience).

Au regard du paradoxe actuel entre maintien de pénuries et augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, des **mesures actives d'accompagnement et contrôle** des demandeurs d'emploi, couplées à une incitation à la **mobilité géographique et professionnelle** doivent être mises en œuvre.

2.3.2 COÛT SALARIAL

Le coût salarial est un concept qui prête souvent à confusion. Il comprend le salaire net, les impôts sur le revenu, les cotisations sociales payées par l'employé (ce qui forme le salaire brut) et les cotisations sociales payées par l'employeur.

Plusieurs études internationales montrent que la **Belgique** est parmi les pays européens où le **coût de la main-d'œuvre** est le plus élevé. Récemment, il est ressorti d'une étude de l'OCDE sur la fiscalité des salaires que le coût salarial d'un ouvrier dans l'industrie en Belgique était le plus élevé **en raison de l'importance des charges prélevées sur le travail**. En effet, lorsqu'on addi-

TABLEAU 2.8 - IMPÔT SUR LE REVENU ET COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE À LA CHARGE DES SALARIÉS ET DES EMPLOYEURS, 2002 ⁽¹⁾

Pays	Prélèvements sur le coût salarial	Coûts de main-d'œuvre ⁽²⁾	Salaire net
Belgique	55	43.906	19.758
Allemagne	51	42.197	20.677
Suède	48	33.345	17.339
France	48	32.856	17.085
Italie	46	35.709	19.283
Hongrie	46	11.934	6.444
Finlande	45	35.513	19.532
Autriche	45	34.030	18.717
Danemark	43	36.690	20.913
République tchèque	43	18.631	10.620
Pologne	43	16.268	9.273
République slovaque	42	13.249	7.684
Espagne	38	27.156	16.837
Pays-bas	36	36.019	23.052
Grèce	35	20.570	13.371
Luxembourg	32	37.573	25.550
Portugal	32	15.376	10.456
Royaume-Uni	30	32.557	22.790
Irlande	24	27.775	21.109

(1) Célibataire disposant d'un salaire unique égal à celui de l'ouvrier moyen

(2) Exprimé en % du total des coûts de main d'œuvre

(3) Dollars convertis à l'aide des parités de pouvoir d'achat.

tionne l'impôt sur le revenu aux cotisations sociales payées par l'employeur et par le salarié, on arrive à un total de 55%⁽²⁰⁾ prélevé sur le coût salarial total, soit le taux de prélèvement le plus élevé du classement des 19 pays. Par conséquent, malgré un coût salarial excessivement élevé, l'ouvrier belge est loin d'être le mieux payé ! Au contraire, si on avait classé les pays selon le niveau de leur salaire net, la Belgique se situerait alors en septième position sur un total de dix neuf pays.

2.4. POLITIQUE FISCALE ET ENTREPRISE : L'INVESTISSEMENT RESTE FORT TAXÉ EN WALLONIE

Dans notre Etat fédéralisé il est parfois difficile de préciser ce qui relève respectivement du niveau fédéral, d'une part, et de la Région, des provinces et communes, d'autre part.

En matière fiscale, la frontière n'est pas simple à tracer avec précision. De manière schématique, l'Etat fédéral taxe le revenu et la consommation (ses recettes proviennent surtout de l'impôt sur les revenus, de la TVA et des accises) tandis que la Région, les provinces et communes prélèvent principalement des impôts sur les outils de production, l'immobilier et l'environnement. Comme impôts sur les outils de production (ou investissements) citons à titre d'exemple, le précompte immobilier (notamment matériel et outillage), la taxe sur la force motrice, la taxe industrielle compensatoire, les droits de succession (donation) frappant la transmission d'entreprise...

2.4.1. Evolution de la fiscalité au niveau fédéral

Le principal indice de comparaison de l'**impôt des sociétés** est son taux facial.

KPMG international⁽²¹⁾ suit chaque année l'évolution du taux facial de l'impôt des sociétés dans l'Union Européenne et dans les pays membres de l'OCDE. Il constate la poursuite d'année en année de **la réduction du taux moyen** (voir graphiques 2.5 et 2.6).

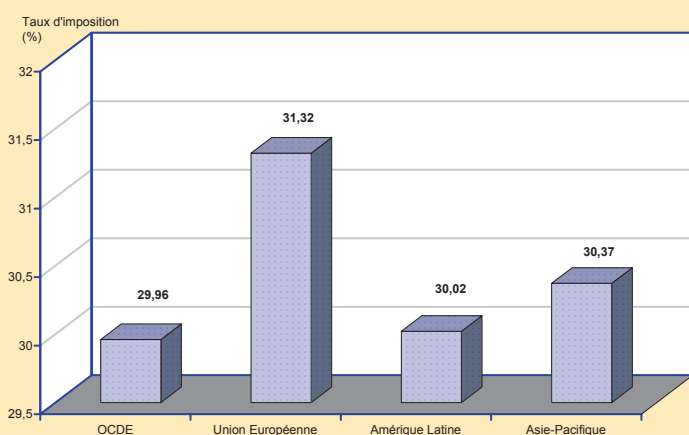
Ainsi, entre 2003 et 2004 le taux moyen des pays de l'OCDE est passé de 30,8% à 29,96% et celui des 15 pays de l'Union européenne de 31,68% à 31,32%.

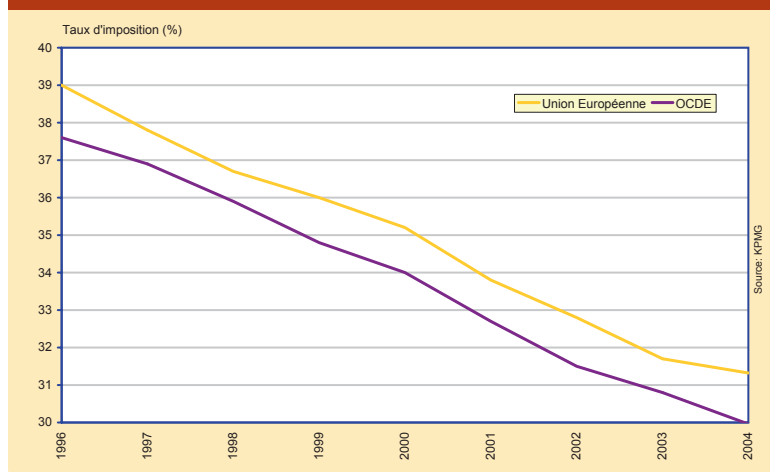
Le taux facial belge de 33,99% est dès lors 8,5% plus élevé que le **taux moyen des 15 de l'Union européenne**. Ce n'est dès lors pas notre régime fiscal de l'impôt des sociétés, moins favorable que la moyenne des 15 pays européens, qui convaincra l'investisseur de porter son choix sur la Belgique. Par contre, le taux de 30% souhaité par les entreprises placerait la Belgique en position attractive par rapport à la moyenne européenne. Cette réduction du taux à 30% devrait aller de pair avec une déductibilité réelle de toutes les charges. Rappelons, à titre d'exemple, qu'actuellement les **impôts régionaux frappant l'environnement** ne sont **pas déductibles** à l'impôt des sociétés.

(20) Dans le cas de l'ouvrier célibataire isolé

(21) KPMG 2004 International Corporate Tax Survey

GRAPHIQUE 2.5 - IMPÔT DES SOCIÉTÉS : TAUX D'IMPOSITION MOYEN



GRAPHIQUE 2.6 - IMPÔT DES SOCIÉTÉS : ÉVOLUTION DE 1996 À 2004 DANS LES ZONES DE L'OCDE ET DE L'UNION EUROPÉENNE


2.4.2 Evolution de la fiscalité au niveau régional, provincial et communal

Ainsi que rappelé en introduction, la Région, les provinces et communes taxent principalement les outils de production (les investissements), l'immobilier et l'environnement.

2.4.2.1 Fiscalité provinciale

La Belgique compte 5 provinces flamandes et 5 provinces wallonnes. Or seules **3 des 10 provinces ont une taxe sur la force motrice**.

Il s'agit du **Hainaut, de Luxembourg et de Namur. Seules 2 provinces lèvent une taxe industrielle compensatoire** : les provinces **du Hainaut et de Liège**. Par ailleurs ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, les additionnels provinciaux au précompte immobilier ont une charge en Wallonie du double de celle qui existe en Flandre et ce malgré un taux de base plus élevé en Flandre qu'en Wallonie.

TABLEAU 2.9: TAUX DE PRÉCOMPTE IMMOBILIER 2003 (provinces wallonnes et flamandes)			
Provinces wallonnes	Taux de base régional	Additionnels provinciaux	Total*
Brabant Wallon	1,25%	1150	15,7%
Hainaut	1,25%	1825	24,0%
Liège	1,25%	1500	20,0%
Luxembourg	1,25%	1634	21,6%
Namur	1,25%	1390	18,6%
Moyenne		1500	
Provinces flamandes	Taux de base régional	Additionnels provinciaux	Total*
Anvers	2,5%	290	9,8%
Brabant Flamand	2,5%	332	10,8%
Flandre occidentale	2,5%	330	10,5%
Flandre orientale	2,5%	295	9,9%
Limbourg	2,5%	400	12,5%
Moyenne		327,4 (ou 654 en moyenne comparable à la Wallonie)	

*Total du régional et du provincial en pour cents du revenu cadastral

Sources : Services provinciaux, calculs UWE

2.4.2.2 Fiscalité communale

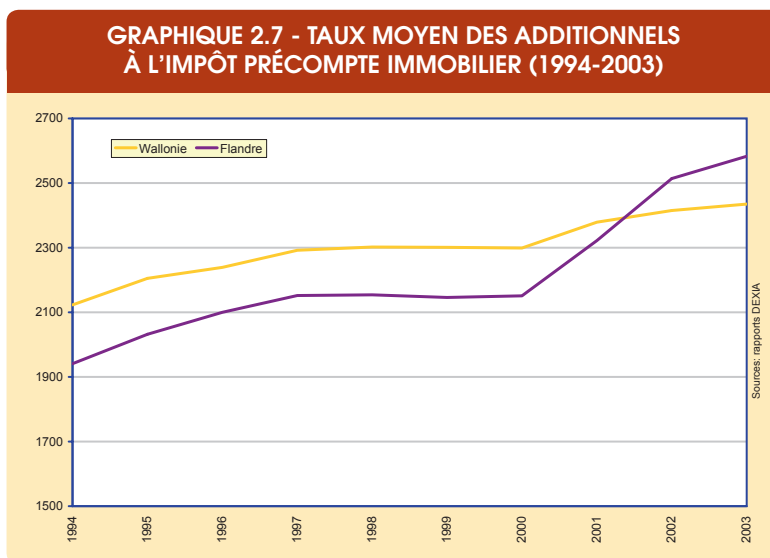
Entre 1997 et 2003, les recettes fiscales des 262 communes wallonnes sont passées de 1.228,6 à 1.598,4 millions d'euros⁽²²⁾, soit une augmentation de 30%. Pendant la même période le PIB augmentait de 22%. Dès lors, au cours des 6 dernières années, **l'augmentation annuelle moyenne du PIB était de 3,6%** et celle **des recettes fiscales communales de 5%**. A noter qu'en 2003, croissance escomptée du PIB et des recettes fiscales ont été similaires à savoir respectivement 2,52% et 2,48%.

2.4.2.3 Cumul des fiscalités communales, provinciales et régionale en matière de précompte immobilier

Le graphique 2.7 indique que depuis 2002 **la moyenne des additionnels des communes flamandes au précompte immobilier est supérieure** à la moyenne des additionnels des **communes wallonnes**.

Par ailleurs, le Parlement wallon a voté le 22 octobre 2003 un décret visant à atténuer la taxation frappant le matériel et outillage. Pour rappel, il existe en Wallonie 12.000 parcelles cadastrales hébergeant du matériel et outillage soumis à précompte immobilier.

A partir de 2004, il n'y a plus que 6.000 parcelles taxées. Leur base taxable n'est plus indexée. Quant aux 6.000 parcelles exemptées depuis 2004, elles représentaient 1% des recettes fiscales «matériel et outillage» et ont un revenu cadastral par parcelle inférieur à 795 euros.



La non-indexation du revenu cadastral «matériel et outillage» est applicable en Flandre depuis 1998. En conclusion, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, le cumul des taux régional, provinciaux et communaux au précompte immobilier implique que l'investissement subit une taxation **de 16,5% supérieure en Wallonie qu'en Flandre**.

	Taux de base Région	Province	Commune (*)	Total
Wallonie	1,25% soit 125	1500	2435	4060
Flandre	2,50% soit 250	654	2583	3488
		Additionnels wallons		4060 = 116,5%
		Additionnels flamands		3488

(*) Calculs Agoria

(22) Rapports Dexia

2.5. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

2.5.1 Cadre réglementaire environnemental : l'heure d'un moratoire a sonné

Le contexte environnemental concernant les entreprises est avant tout réglementaire. La réglementation régionale et fédérale, influencée largement par les directives européennes, est en **évolution permanente** : les textes sont amendés, réécrits, complétés ou adaptés, les notions évoluent, les définitions changent, les normes sont modifiées. **L'instabilité du cadre réglementaire** contraint les entreprises à des adaptations successives et multiples; ce qui pose parfois des problèmes lorsque par exemple les modifications à apporter touchent aux procédés de fabrication.

Depuis 1998, quelque **656 décrets et arrêtés wallons** ont été adoptés dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'eau et de la conservation de la nature.

Le graphique 2.8 indique qu'il n'y a **pas de ralentissement dans ce rythme**. Depuis le début de la législature, le Ministre wallon de l'Environnement réalise un important travail de mise en conformité du droit wallon au regard du droit européen : tous domaines confondus, 11 directives «anciennes» et 9 «récentes» ont été transposées.

L'analyse met en lumière l'importance croissante, depuis 2001, des arrêtés déterminant les zones

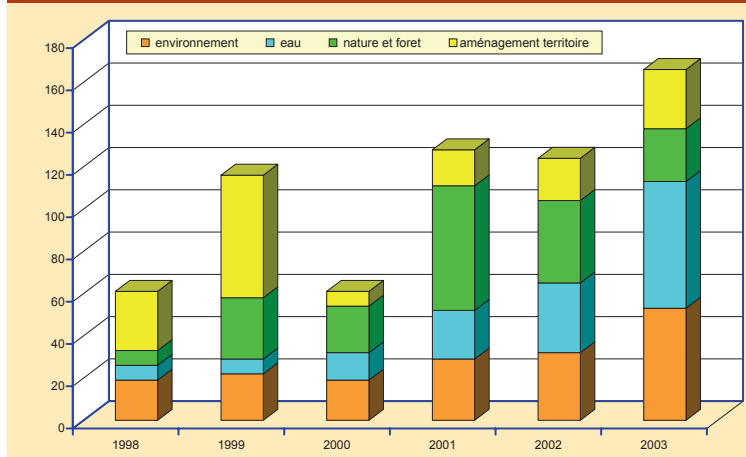
de prévention des prises d'eau. Pour les entreprises riveraines, la proximité des captages est source de contraintes nouvelles – réglementation, voire interdiction, de certaines activités – rendant le renouvellement des autorisations d'exploitation (permis d'environnement) plus difficile et/ou onéreux.

En attendant les arrêtés de désignation des sites «Natura 2000», force est aussi de constater l'influence certaine de la politique en matière de conservation de la nature (création de cavités souterraines d'intérêt biologique et de réserves naturelles) dans le nombre de textes réglementaires.

La nette inflation réglementaire connue en 2003 s'explique, en grande partie, par l'adoption des conditions sectorielles et intégrales d'exploitation des installations et activités classées et par l'adoption des conditions sectorielles de rejet d'eaux usées. Ces textes s'inscrivent dans l'application du décret relatif au permis d'environnement, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2002. La mise en œuvre de ce nouveau permis est en phase de démarrage et nécessite encore des adaptations auprès des administrations et autorités concernées pour atteindre les objectifs fixés. L'année 2003 est aussi marquée par l'adoption des arrêtés d'exécution du Code wallon de l'aménagement du territoire optimisé.

L'inflation de décrets et arrêtés, sans doute inévitable - une dizaine de directives devront être transposées d'ici 2005 -, engendre un malaise croissant au sein des entreprises. Le malaise tourne au découragement et à l'incompréhension lorsque la transposition des directives européennes en droit wallon va au-delà des prescriptions des textes de base.

GRAPHIQUE 2.8 - RÉGLEMENTATIONS WALLONNES



Ces particularismes compliquent la gestion des entreprises ; c'est particulièrement le cas pour celles qui ont plusieurs sièges d'exploitation en Belgique ou en Europe. A tous les niveaux de pouvoirs, l'heure d'un moratoire réglementaire devrait sonner, laissant le temps à un nécessaire travail de coordination des textes existants et de leur simplification ; ce qui facilitera leur compréhension et leur application sur le terrain.

2.5.2 Cadre administratif : des réalisations

Le Gouvernement wallon a lancé en 2002 un vaste programme de simplification administrative et «d'e-gouvernement».

2.5.2.1 «e-gouvernement»

En matière «d'e-gouvernement», les réalisations peuvent aisément être visualisées en parcourant le site egov.wallonie.be. Il y a lieu de souligner les avancées en matière de traçabilité des données reçues par l'Administration ainsi que la mise à disposition d'un maximum d'informations des administrations sur le site www.wallonie.be.

2.5.2.2 Simplification administrative

Quant à la simplification administrative, le Gouvernement wallon a distingué les procédures spécifiques (dites sectorielles) des procédures transversales.

■ Les procédures sectorielles

14 procédures ont abouti parmi lesquelles se trouve l'aide aux PME en matière de consultance et la diminution du délai de paiement des entreprises réalisant pour les pouvoirs locaux des travaux subsidiés par la Région wallonne.

Dans les prochains mois les procédures d'aide à l'investissement et à l'emploi devraient être informatisées avec à terme un lien avec les données de la Banque Carrefour des Entreprises et la Banque Carrefour de la Sécurité sociale, ce qui dispensera les entreprises de fournir les données disponibles auprès de ces deux banques de données. Cette procédure informatisée permettra la traçabilité des différents dossiers.

Dans le cadre des travaux de lisibilité des formulaires un panel d'entreprises a été consulté sur la reformulation des formulaires et des notices explicatives. Les enseignements tirés de ces échanges ont été intégrés dans les nouveaux formulaires. Par ailleurs, pour tout formulaire sera rédigé à terme une notice explicative ayant valeur de circulaire administrative et reprenant les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

■ Les procédures transversales

• Accusé de réception

Toute formalité écrite auprès des administrations régionales doit faire l'objet d'un accusé de réception dans lequel l'Administration précise si la procédure a été correctement introduite. D'après une étude réalisée auprès de 1000 usagers (dont 53 % de professionnels parmi lesquels 134 agriculteurs et 161 PME ont fourni une réponse), 80 % des dossiers traités comprennent un accusé de réception (pour la DGEE emploi 83,7 % et pour la division PME 91,9 %).

- Déclaration de charges administratives

En s'inspirant de l'évolution tant en Belgique (Flandre) et à l'étranger (OCDE), le Commissariat à la simplification administrative va proposer une révision du contenu de la déclaration de charges administratives (comprenant son impact en temps et coûts pour les différents intervenants) afin d'en tirer un enseignement plus proche de l'analyse d'impact.

- Problématique des codes NACE

Il est bien souvent difficile pour une entreprise de connaître ses droits et obligations en fonction des activités qu'elle exerce. L'idéal serait de pouvoir disposer dans tous les cas de monographies professionnelles. Un premier pas a été réalisé par le Ministère de la Région wallonne et le Commissariat à la simplification administrative en précisant par code NACE (limité aux 3 premiers chiffres) les dispositions réglementaires dont l'application varie en fonction de l'activité. Dans ce contexte un site Web reprendra, pour le 30 juin, l'éligibilité des aides wallonnes par codes NACE.

■ «Kafka»

Entre le 12 décembre 2003 et le 31 mars 2004, près de 220.000 visites sur le site Web «Kafka.be» ont permis de prendre la mesure des difficultés rencontrées par le public (citoyens, associations et entreprises) lors des contacts avec les administrations, quel que soit le niveau de pouvoir.

Plus de 3.400 communications ont été ainsi glanées – dont 79 % en néerlandais, 20,5 % en français et 0,5 % en allemand – dont la répartition est la suivante :

- 72,5% concernent l'Etat fédéral
- Sur les attributions :
- 21% concernent les administrations flamandes
 - 4% concernent la Région wallonne

(Communauté française, Région de Bruxelles-Capitale et Communauté germanophone se partagent le reliquat).

Parmi les communications, 21,5 % émanent d'entreprises et d'indépendants.

■ Echanges public privé

Au cours des 12 derniers mois, une expérience intéressante a été menée visant à familiariser des fonctionnaires à la réalité des entreprises et des cadres d'entreprises à la réalité de l'Administration. Huit entreprises et trois Administrations (économie, recherche, tourisme) y ont participé.

2.6. RESSOURCES NATURELLES

2.6.1 Energie : beaucoup d'inconnues

L'approvisionnement et le coût de l'énergie restent **parmi les préoccupations majeures de l'industrie wallonne** ; en raison du dynamisme industriel historique au dix neuvième siècle, se sont développées chez nous des activités industrielles grandes consommatrices d'énergie, telles que la sidérurgie, les forges, les fonderies, le ciment, la chaux, le verre, la chimie de base, la pâte à papier, ...

Comme dans d'autres domaines, la solution environnementale ne consiste pas à produire ailleurs, mais à produire en consommant moins ; c'est donc sur l'efficacité énergétique que se sont portés

les efforts des entreprises qui ont réalisé des audits énergétiques et signé des accords de branches avec le Gouvernement wallon. Onze secteurs ont signé **des accords de branche** ; ensemble, ils **représentent 92 % de la consommation énergétique** industrielle.

Par contre, **un grand nombre d'incertitudes** subsistent encore qui rendent la situation des entreprises instable : les certificats verts, la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz, le coût de l'énergie, l'approvisionnement énergétique en cas de sortie du nucléaire,

Les entreprises s'inquiètent de voir que des positions de principe sont prises sans avoir sérieusement évalué leur faisabilité et leurs impacts dans le cadre du développement durable.

Nonobstant ces inconnues, plusieurs entreprises se sont lancées dans l'autoproduction d'électricité et la cogénération.

2.6.2 L'occupation du sol

Les zonings industriels occupent **une part très réduite du territoire wallon** (2,4%) qui **évolue peu dans le temps** ; en vue de satisfaire à la demande d'espace des dix prochaines années, le Gouvernement wallon a adopté, fin avril, 38 arrêtés pour 38 zonings représentant une augmentation nette de 9,5 km² ; ces nouveaux espaces seront disponibles après parution des décisions au Moniteur et achèvement des travaux d'infrastructure. La quasi totalité de ces zones est destinée à l'activité économique mixte.

La détermination par le Gouvernement wallon des futures zones de protection **«Natura 2000»** concerne 2.000 km² soit **13 % du territoire**, mais, jusqu'à présent, on a constaté que peu d'interférence avec les activités industrielles.

Dans le domaine des sols, le Parlement wallon a adopté un **décret relatif à l'assainissement des sols pollués**; ce décret définit les sites à réhabiliter, les critères de priorités et la procédure à suivre; à ce stade, il s'annonce praticable pour autant que certaines phases préliminaires d'inventaire ne soient pas inutilement détaillées et coûteuses ; le financement de ce programme s'annonce cependant assez lourd : **un coût compris entre 2 et 4 milliards** d'euros répartis sur 30 ans permettra de réhabiliter les sites prioritaires de décharges et sites désaffectés ; il est tout à fait regrettable que les fonds FEDER n'aient pas été affectés prioritairement à cette fin.

La multiplication des contraintes, rattachées à un territoire déterminé, rend **urgent** l'adoption et la diffusion d'un **outil cartographique** reprenant l'ensemble de zones à statuts de protection et les contraintes environnementales y associées.

2.7. CONCLUSION

Le second chapitre, qui était consacré à l'étude du cadre dans lequel les entreprises wallonnes évoluent, implique, indirectement, l'analyse des actions publiques menées en faveur des entreprises. Globalement, le constat va dans le sens d'une amélioration.

En matière de recherche et développement, la Région wallonne a doublé son budget entre 1998 et 2003. En outre, une politique fiscale menée au niveau fédéral devrait permettre aux entreprises, d'ici à l'horizon 2005, d'engager des chercheurs en des termes plus avantageux.

Au niveau de la fiscalité régionale, provinciale et communale, plusieurs mesures ont été prises pour diminuer la fiscalité sur l'investissement.

Enfin, en ce qui concerne la simplification administrative, des mesures concrètes ont été prises telles que «l'e-gouvernement» .

Cependant, pour faire de l'économie wallonne une économie encore plus compétitive et plus innovante, capable de créer un plus grand nombre de nouvelles entreprises, d'attirer plus d'investissements étrangers et d'inciter les entreprises existantes à plus de croissance, des efforts restent à faire.

Un des plus importants est sans aucun doute celui à fournir dans le domaine de l'éducation et de la formation. En effet, après avoir mis un terme à sa scolarité, plus d'un jeune sur cinq ne possède pas de certificat de l'enseignement secondaire supérieur. En outre, dans la population des chômeurs en Wallonie, une personne sur deux est faiblement qualifiée (possède un certificat de l'enseignement secondaire inférieur tout au plus). Cette situation a pour conséquence le développement du phénomène de pénuries sur le marché du travail, c'est-à-dire la coexistence d'un chômage important et de postes laissés vacants.

Une autre grande priorité est d'atteindre l'objectif de Barcelone pour 2010, c'est-à-dire des dépenses publiques en matière de R&D représentant 1% du PIB. Pour ce faire, la Région et la Communauté française doivent augmenter chaque année leurs crédits budgétaires affectés à la R&D de 70 millions d'euros entre 2005 et 2010.

On ne peut non plus passer sous silence l'intérêt insuffisant des étudiants pour les formations scientifiques et d'ingénieur. L'image des formations scientifiques, ainsi que les perspectives de carrière qu'elles offrent dans le secteur privé, doivent être valorisés sous peine de freiner le dynamisme de nos entreprises.

Les chiffres exposés dans le chapitre 1 montraient que l'investissement n'était pas encore suffisant en Wallonie. Une taxation trop lourde ne peut que freiner les projets d'investissement. Or, d'après nos estimations, l'investissement en Wallonie subit une taxation de 16,5% supérieure à celle de la Flandre.

Autre difficulté pour l'activité entrepreneuriale, la lourdeur et les contraintes du cadre réglementaire. L'inflation des décrets environnementaux depuis 1998, qui s'est poursuivie en 2003, en est un exemple. Il est de plus en plus nécessaire que les instances publiques analysent en profondeur les impacts économiques des mesures prises avant de les mettre en œuvre.

Voici en quelques lignes les enseignements que l'on peut tirer de ce chapitre. L'indicateur positif qui suggère que les efforts entrepris par le Gouvernement n'ont pas été vains, est la progression de l'esprit d'entreprendre en Wallonie entre 2001 et 2003. La culture de l'entreprise a évolué, les efforts conjugués des entreprises et des pouvoirs publics, dans une franche et dynamique collaboration, permettra d'encore améliorer et densifier le tissu entrepreneurial de la Wallonie.



PARTIE 2

MONOGRAPHIES SECTORIELLES



RAPPORT 2004 SUR LA SITUATION
DE L'ENTREPRISE EN WALLONIE

LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE

Section rédigée par Agoria,
la fédération multisectorielle
de l'industrie technologique

ÉVOLUTION DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE EN WALLONIE

L'industrie technologique en Wallonie regroupe des secteurs d'activité très diversifiés, depuis la production et la transformation des métaux et des matériaux jusqu'à l'aérospatial, en passant par la mécanique, l'automobile et l'électronique et électrotechnique.

En 2003, ces secteurs occupaient 56.800 travailleurs dans près de 3.000 entreprises. Cela représente un tiers de l'emploi manufacturier et un quart de l'emploi industriel wallon. Leur chiffre d'affaires combiné s'élevait à 9,5 milliards d'euros, dont plus de 70 % à l'exportation.

La répartition par secteur indique que le plus grand employeur reste les Produits métalliques (17.200 personnes). En revanche, c'est dans la Mécanique que le chiffre d'affaires et les exportations sont les plus élevés. Ce secteur occupe 11 400 personnes. L'électrotechnique et l'électronique occupent plus de 7 200 personnes avec un chiffre d'affaires de 1.4 milliard d'euros. Les services TIC sont de taille comparable, avec 6 400 personnes et 2.3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'aérospatiale emploie directement 3 300 personnes mais elle génère un grand nombre d'emplois indirects. L'automobile, surtout composée de fournisseurs de premier ou second rang, regroupe 2 600 personnes. Enfin, les secteurs des plastiques, de la défense et sécurité ainsi que des métaux et matériaux, complètent la présence de l'industrie technologique en Wallonie.

La place des PME est importante. En effet, la taille moyenne d'un établissement est inférieure à 20 personnes et seules quatre sociétés occupent plus de mille personnes. Les moins de 250 personnes représentent environ 65% de l'emploi. L'industrie technologique wallonne est également caractérisée par une implication internationale forte. Outre son taux d'exportation élevé, 72%, qui en fait le premier exportateur de la région (28% du total wallon), elle détient un nombre croissant de filiales à l'étranger.

En sens inverse, les sociétés dont le capital est détenu de manière significative (au moins 25 %) par des investisseurs étrangers représentent deux tiers de l'emploi des membres d'Agoria. Le secteur est donc exposé à la concurrence internationale tant sur son propre sol que hors de ses frontières.

FICHE SYNTHÉTIQUE	
	2003
Production	
Nombre d'employeurs (ONSS) (> 10 personnes)	827
Nombre d'entreprises (> 10 personnes)	781
Emploi (unités)	47659
Livraisons mio Euro	7171
Taux d'exportation (en % des livraisons)	72%
Taux d'investissements (% des ventes et prestations)	3.7%
Services TIC	
Nombre d'employeurs (ONSS)	144
Emploi (unités)	6379
Livraisons mio Euro	2289

Principales évolutions économiques

	LIVRAISONS*			EMPLOI*		
	2002	2003	2003/2002	2002	2003	2003/2002
	mio EUR	mio EUR	% à prix inchangé	pers.	pers.	%
TOTAL	7318	7171	-2.0	50331	47659	-5.3
dont :						
Produits métalliques	1799	1730	-3.8	18141	17244	-4.9
Mécanique & mécatronique	1881	1873	-0.4	11601	11419	-1.6
Electrotechnique et électronique, TIC	1410	1373	-2.6	8106	7273	-10.3
Automobile	214	212	-0.7	2581	2274	-11.9
Aérospatiale	501	479	-4.3	3540	3317	-6.3

* Activités de production

En 2003, l'environnement économique général a de nouveau été défavorable. La conjoncture des secteurs d'Agoria Wallonie a été marquée par un début d'année particulièrement négatif.

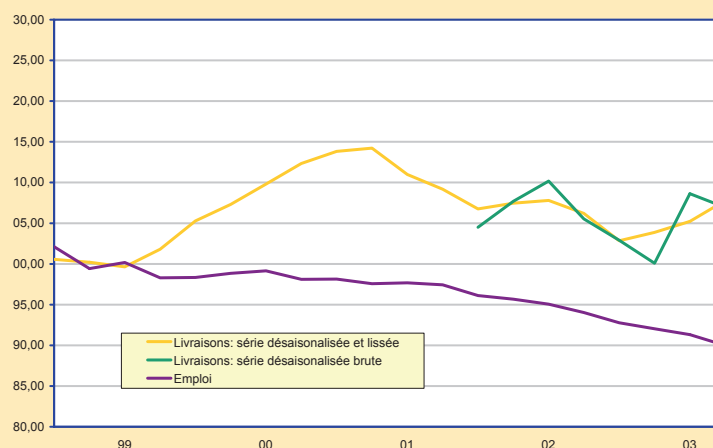
En revanche, au troisième trimestre, le volume des livraisons s'est nettement redressé avant de se stabiliser en fin d'année. En conséquence, les livraisons à prix constant se sont repliées de 2.0 %. Cette évolution, plus favorable que celle de l'ensemble du pays, est due premièrement au bon comportement de la Mécanique, mais aussi du fait que l'Automobile, beaucoup moins présente en Wallonie, a connu une année particulièrement négative.

L'emploi a souffert de ces développements avec un recul de plus de 5 %. Cette évolution a été renforcée par le fait qu'au cours des deux années précédentes, l'ajustement par rapport à la baisse de l'activité avait été limité. En conséquence, la productivité avait stagné, voire reculé. Un tel phénomène est défavorable à la compétitivité des entreprises et doit être corrigé. C'est ce qui a commencé à se produire en 2003.

Du côté des exportations, on note, pour les neuf premiers mois de l'année, un recul de 1 %. Le recul des exportations vers les États-Unis (-17%) et l'Asie (-1.5%) a été compensé par la forte croissance vers les nouveaux membres de l'Union européenne (+29%). Cependant, la perte de compétitivité due à la force de l'euro pèse sur le développement des exportations au quatrième trimestre.

En dépit de la mauvaise conjoncture, la rentabilité des entreprises devrait s'améliorer légèrement. En 2002, son redressement avait été ralenti par une forte progression du coût salarial, facteur qui ne sera plus présent en 2004.

L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE EN WALLONIE (1999 = 100)



LES TENDANCES DANS LES SECTEURS

Les Produits métalliques

Le secteur des produits métalliques recouvre les activités de première transformation des produits de la sidérurgie ou des non ferreux (fonderie, affinage, etc.), la construction métallique lourde et les productions d'articles métalliques les plus divers, notamment pour la construction.

Après les évolutions irrégulières de 2001 et 2002, le volume des livraisons a davantage suivi la tendance économique générale, avec un repli de 3.8 %. L'évolution de l'emploi, -4.9%, a été un peu moins défavorable que la moyenne Agoria. Les perspectives pour 2004 apparaissent un peu plus optimistes.

En effet, une enquête menée par Agoria indique que les entreprises du secteur s'attendent à une hausse d'environ 3.5% de leur chiffre d'affaires. Cependant, l'emploi devrait encore s'effriter (-0.7%). En outre, en matière d'investissement (33 millions d'euros en 2003), les entreprises annonçaient leur intention d'accélérer la reprise entamée en 2003.

La mécanique et mécatronique

La mécanique et mécatronique regroupe la production de machines et équipements, d'appareils et de composants et la sous-traitance et les services liés aux produits fabriqués.

En 2003, le secteur a continué à se démarquer par une prestation nettement plus favorable que la moyenne. En effet, son volume d'activité est resté pratiquement inchangé. En revanche, l'emploi a subi un fléchissement de 1.6 %.

Pour 2004, l'activité du secteur devrait croître de 6.5%, soit un taux assez proche de la moyenne. L'emploi devrait cependant connaître un léger tassement (-0.9%). Quant aux investissements, il apparaît qu'après

une croissance de 10% en 2003, les entreprises du secteur sont encore disposées à engager près de 82 mio d'euros.

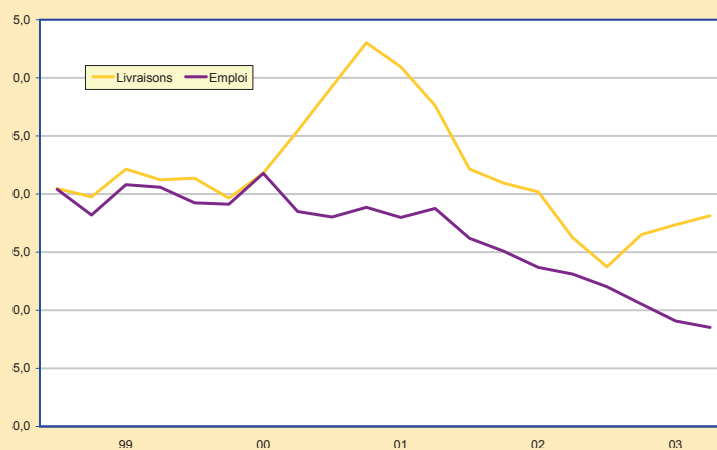
L'Électrotechnique et l'électronique

Dans l'Électrotechnique et l'électronique, les productions « classiques », côtoient celles plus spécifiques telles que des applications de pointe dans la télécommunication (ADSL, câbles optiques), etc. En outre, certaines entreprises cherchent à offrir des solutions globales en s'engageant dans des activités de services (contracting & maintenance, services TIC).

Depuis deux ans, l'activité de production avait chuté assez fortement dans la foulée de la crise des télécoms. En 2003, le mouvement s'est amenuisé, mais il ne s'est pas encore inversé. Les livraisons ont reculé de 2.6 % (à prix inchangé).

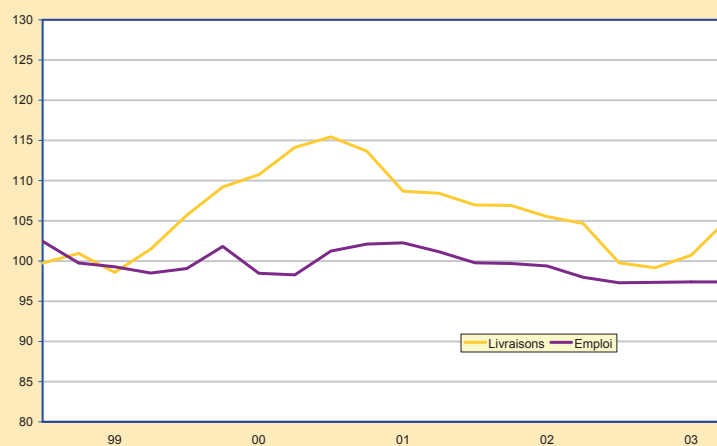
LE SECTEUR DES PRODUITS MÉTALLIQUES EN WALLONIE

1999 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume



LE SECTEUR DE LA MÉCANIQUE ET MÉCATRONIQUE EN WALLONIE

1999 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume



L'emploi a chuté de manière beaucoup plus spectaculaire. En effet, les restructurations et disparitions d'entreprises ont fait baisser l'effectif du secteur de plus de 10 %.

Pour 2004 les entreprises du secteur s'attendent à un développement plus favorable. Elles annoncent une croissance de l'activité de plus de 6 % et une stabilisation de l'emploi. De même, les investissements (28 millions d'euro en 2003) devraient repartir à la hausse.

L'automobile

L'activité du secteur automobile en Wallonie est principalement le fait de quelques sous-traitants très spécialisés.

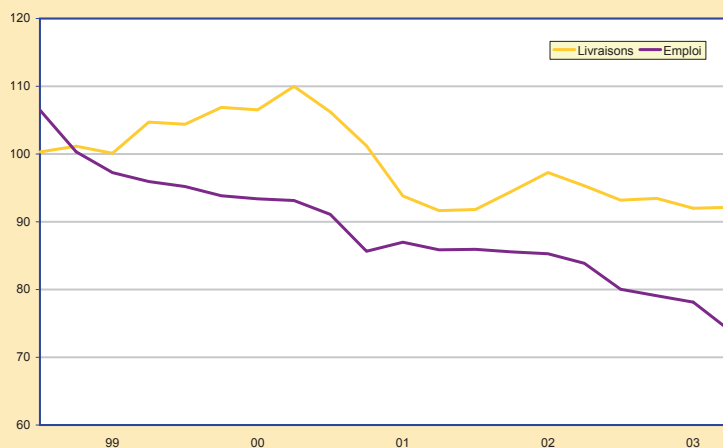
En 2003, l'expansion qui se poursuivait depuis 1999 a connu une interruption. Cependant, le recul modéré des livraisons apparaît comme relativement favorable dans un contexte général difficile alors que les activités d'assemblage ont connu un recul significatif. La chute de plus de 11 % de l'emploi est principalement due à la restructuration de l'activité chez un seul sous-traitant, ce qui illustre la fragilité du tissu du secteur en Wallonie.

L'aérospatial

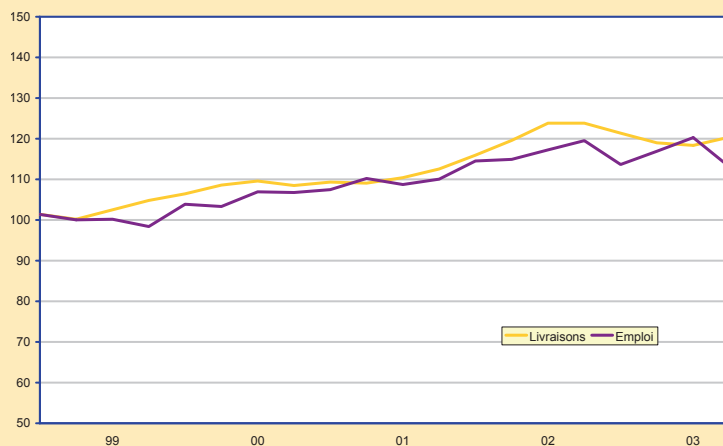
Le pôle aérospatial wallon continue à subir la crise internationale du secteur. L'insécurité reste encore très présente et pèse sur les activités civiles. Bien que moins importante qu'en 2002, la baisse des livraisons dépasse encore 4%. L'emploi, qui avait évolué nettement plus favorablement que l'activité en 2001 et 2002, a cette fois subi un recul plus prononcé (-6.3%).

Dans ce contexte, les attentes des entreprises par rapport à 2004 sont très importantes. L'étude récente d'Agoria indique que celles-ci s'attendent à un rebond de leur activité et une stabilisation de leur emploi.

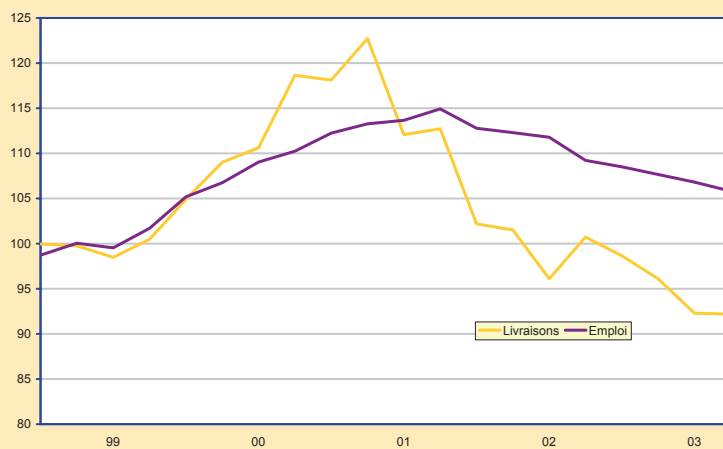
LE SECTEUR DE L'ELECTROTECHNIQUE ET ÉLECTRONIQUE EN WALLONIE 1999 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume



LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE EN WALLONIE 1999 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume



LE SECTEUR DE L'AÉROSPATIAL EN WALLONIE 1999 = 100, Livraisons désaisonnalisées et lissées en volume



LES DEFIS A RELEVER

Innovation et réseau

Innover, exporter, travailler davantage en réseau, sont devenus des consignes incontournables. Agoria Wallonie apporte son soutien au développement de clusters ou grappes. En 2003, de nouvelles grappes ont démarré dans les TIC, en emballage-conditionnement, en micro-mécanique, en mécanique et mécatronique. D'autres se sont consolidées dans le domaine de l'aéronautique ou du prototypage. Un nombre croissant d'entreprises ont compris l'intérêt de participer à de telles initiatives afin d'accroître leur compétitivité.

Par ailleurs, l'industrie technologique wallonne doit continuer à s'orienter davantage vers des activités couramment associées à la nouvelle économie. Dans ce contexte, des actions de sensibilisation des PME à l'innovation ont été entreprises et seront poursuivies en 2004. De même, une meilleure coordination entre centres de recherche vise à faciliter l'accès à l'innovation pour les PME. L'inventaire de leurs compétences en mécanique et mécatronique est en cours de réalisation et devrait se poursuivre pour les grands secteurs de l'industrie technologique.

Simplification administrative

Le contrat d'avenir pour la Wallonie et le CAWA (le contrat actualisé) constitue un programme stratégique de développement pour la région wallonne couvrant tous les domaines de la compétence régionale. A ce titre, la simplification administrative constitue un enjeu d'importance. Si quelques progrès ont été réalisés - ainsi la mise à disposition des formulaires administratifs sur le site de la Région wallonne - d'autres mesures restent à concrétiser: rapidité dans le traitement et la liquidation des aides, simplification du contenu des dossiers, révision des critères d'octroi des aides et des justificatifs exigés...

Energie - environnement

La maîtrise des coûts de l'énergie constitue une priorité pour les entreprises wallonnes et pour Agoria. La libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz s'est traduite, assez contradictoirement, par une hausse du prix de l'énergie. L'instauration d'une série de nouvelles taxes et des certificats verts augmente la facture d'électricité dans des proportions inacceptables, alors que les coûts énergétiques étaient déjà 20% plus élevés que ceux des proches voisins.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, les secteurs fonderies, métaux et matériaux, fabrications métalliques et électriques, verront leur accord de branche entrer en vigueur dès 2004. En ce qui concerne la directive Emission Trading, le plan d'allocation des quotas d'émission de gaz à effet de serre met en place des mécanismes nouveaux, basés sur l'échange de quotas d'émission, à l'image d'une bourse CO2.

Un nouveau décret sur l'assainissement des sols et des sites devrait fixer le cadre juridique de ces pollutions en distinguant pollution nouvelle et historique.

Un défi majeur s'impose donc de plus en plus à nos entreprises: concilier développement économique et gestion de l'environnement.

Formation et enseignement

Compte tenu de l'importance primordiale du capital humain, l'enseignement et la formation sont à la base de l'économie future, mais cela ne semble pas toujours bien compris. L'achèvement de l'enseignement secondaire supérieur est de plus en plus considéré comme important, non seulement pour la réussite de l'entrée sur le marché de l'emploi, mais aussi en vue des opportunités d'apprentissage et de formation offertes par l'entreprise.

La formation est toujours centrée sur un projet précis et évaluable. L'ajustement des compétences est assuré par des plans de formation modulaires prenant appui sur l'analyse de l'exercice d'un métier ou d'une fonction. Les apprentissages par l'auto formation visent également à développer l'autonomie des personnes. Tutorat et coaching sont de plus en plus utilisés en accompagnement de la formation.

Section rédigée par Cobelpa,
l'association des fabricants
de pâtes, papier et cartons
de Belgique

L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

L'INDUSTRIE PAPETIÈRE EN 2003 : LE CREUX DE LA VAGUE ?

Après une année 2002 morose, le secteur papetier a dû continuer à faire le gros dos en 2003. Les six premiers mois de l'année furent pénibles et le léger rétablissement de la production observée au cours de la seconde moitié de l'année n'a pas vraiment ravivé l'optimisme des industriels du secteur. L'érosion généralisée des prix de vente a en effet sérieusement grevé les marges et de nombreuses entreprises ont enregistré une baisse parfois très significative de leurs résultats annuels. Cette morosité n'a cependant pas empêché certaines entreprises (Burgo Ardennes et StoraEnso) de consolider leurs investissements dans les augmentations de capacités initiées en 2002 et qui pour rappel atteignaient les 700 millions d'euros.

La production de pâtes

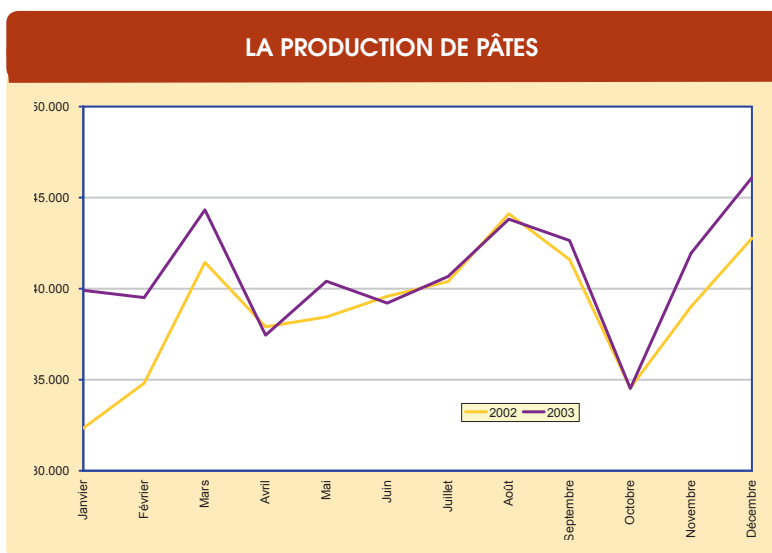
Bénéficiant du nouvel investissement de Burgo Ardennes, la production belge de pâtes à papier a augmenté de 5 %, atteignant les 491.000 tonnes. Il s'agit là d'un nouveau record absolu de production pour notre pays.

La production de pâtes mécaniques était en léger recul par rapport à l'année antérieure, atteignant 158.000 tonnes. La production de pâtes chimiques (uniquement produite en région wallonne) s'élevait à 330.000 tonnes et justifiait à elle seule la croissance de la production sectorielle belge.

Il faut cependant noter que cette augmentation de production de pâtes à papier résultait d'investissements structurels, car sur le plan conjoncturel, la faiblesse des principaux marchés papetiers a lourdement pesé sur les prix et sur la consommation de pâtes. Grise mine donc sur les marchés et l'année 2003 ne figurera pas dans les annales des « pâteux », loin s'en faut.

La production de papiers

Après le recul de 3.9 % enregistré en 2001 et la légère reprise en 2002, la production de papier et cartons s'est simplement consolidée en 2003, atteignant 1.745.000 tonnes, soit une progression de 2.5 %. A l'instar de 2002, les papiers de presse (journal, LWC et magazines) ont continué à souffrir de la faiblesse de la demande et du manque de publicité,



même si on observait une forte progression de la production de papier journal due à la montée en puissance de la nouvelle machine de StoraEnso. On notait également une baisse substantielle de production dans l'emballage, reflétant bien la faiblesse générale de l'économie. Les produits domestiques et sanitaires se maintenaient correctement en progressant de quelque 3.5 %, bénéficiant de la faiblesse des cours de la pâte marchande et d'une demande relativement soutenue.

Le marché des papiers graphiques sans bois continuait son érosion et ce sont surtout les prix qui cette fois étaient mis sous forte pression. Cette baisse était de mise pour la plupart des produits, qu'ils soient de qualité supérieure ou pas. Et les produits dits « spéciaux » n'ont pas échappé à la règle.

Ces observations étaient par ailleurs observées dans les autres pays européens.

Au stade actuel aucun chiffre de commerce extérieur ou de consommation apparente n'est disponible, mais il y a fort à penser que la baisse substantielle du dollar n'a pas favorisé nos exportations hors de l'Europe et que nos parts de marché sur le vieux continent n'ont pas été faciles à contrôler.

Les matières premières

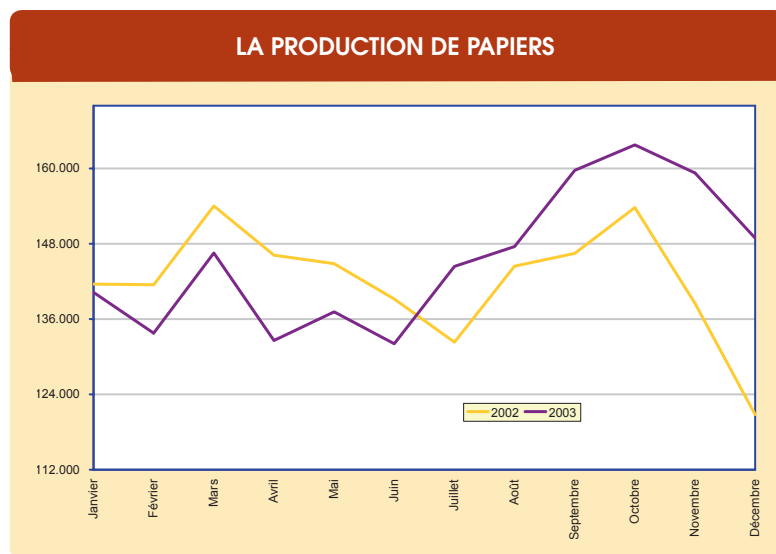
En dépit d'une conjoncture peu brillante et selon une première estimation, le recyclage des vieux papiers a sérieusement progressé grâce aux quelque 660.000 tonnes de vieux papiers recyclés en 2003, soit une progression de près de 10 %.

Les perspectives d'utilisation des vieux papiers en 2004 devraient continuer à s'afficher en progression du fait de la montée en puissance de la nouvelle ligne de production de papier de presse de 400.000 tonnes chez Stora Enso, production uniquement alimentée par des vieux papiers. A noter enfin qu'on assiste quelques mois à une forte demande de vieux papiers destinés à la Chine.

Sur le marché du bois et selon des premières estimations, l'augmentation structurelle de production de pâtes ne s'est pas vraiment traduite par une augmentation des consommations de bois sur base de l'année précédente. La consommation totale de bois atteint 3.000.000 de stères. Pour les essences feuillues, ce sont quelque 2.500.000 de stères qui ont été consommées. L'achat de bois résineux se stabilise à environ 500.000 stères. L'industrie papetière reste donc, plus que jamais, un des principaux utilisateurs de bois dans notre pays. A noter que le bois utilisé provient d'une part des déchets de scieries (85 % de l'approvisionnement résineux), et des bois d'éclaircie, de taillis et houppiers (85 % de l'approvisionnement feuillus). Les zones d'approvisionnement en bois sont principalement centrées sur un rayon de quelques centaines de kilomètres, couvrant ainsi le Nord de la France, l'Ouest de l'Allemagne et les forêts belges et luxembourgeoises. En 2004, la consommation totale de bois devrait s'afficher en légère hausse en fonction de l'activité industrielle.

Le secteur papetier, un secteur proactif et en développement durable : oui mais...

Dans le cadre de la problématique des changements climatiques, le secteur papetier a pris ses responsabilités en devenant le premier secteur wallon, avec l'industrie chimique, à signer l'accord de branche portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises. Des objectifs ambitieux sont définis dans cet accord et permettront aux entreprises de se



voir octroyer les quotas CO² nécessaires à leur croissance, ainsi qu'une exemption de toute taxe CO²/énergie. La convention « benchmarking » proposée par les autorités flamandes a également été signée par tous les membres flamands de Cobelpa. Notre secteur va donc résolument de l'avant, même si beaucoup de points doivent encore être éclaircis tant aux niveaux européen que fédéral ou même régional. Et c'est justement sur ce point que l'industrie papetière s'inquiète. En un an, les coûts de l'énergie ont dangereusement dérapé : surcoûts électriques, certificats verts, absence de libéralisation effective du marché de l'électricité, compensation des pertes de revenu des communes, financement de la CREG, fonds Kyoto, etc. Pour la plupart des papetiers, ces surcoûts ont fait grimper la facture parfois jusqu'à 20 %, alors même que le poste énergétique représente près de 20 % de notre prix de revient...Inutile de faire un dessin.

Et tout cela dans un contexte concurrentiel difficile (faiblesse du dollar, disparité des législations entre les états membres, non ratification de Kyoto par les américains).

Qu'on le veuille ou non, le développement industriel (et durable) ne passe que par la garantie de rester compétitif vis-à-vis de nos concurrents, et cette réalité-là échappe visiblement à certains décideurs politiques...Il n'est certes pas encore trop tard, mais il faut se réveiller d'urgence.

Ce message d'inquiétude et cet appel à un plus grand réalisme politique n'empêche cependant pas notre secteur de voir à plus long terme et de participer concrètement au développement durable : matière première renouvelable, produits recyclables et toujours davantage recyclés, diminution croissante des impacts environnementaux, large application des systèmes de contrôles environnementaux, mais aussi et avant tout, investissements en nette progression.

Reste pour les producteurs de pâtes un défi de taille : le désormais bien connu risque

de dérapage que constitue la valorisation énergétique du bois et qui pourrait, à moyen terme, influencer négativement l'approvisionnement des matières premières du secteur. Cette problématique est, plus que jamais, au centre de nos préoccupations et de nos discussions avec les autorités concernées. Un programme de recherche financé par le Gouvernement wallon devrait démarrer incessamment et nous apporter plus de visibilité quant aux gisements ligneux réellement exploitables. Dans l'attente, notre secteur continue à défendre la valorisation « matière » du bois comme une priorité sur sa valorisation énergétique.

Perspectives pour 2004

Le début d'année reste clairement marqué par la morosité économique globale et surtout par une contraction significative des prix et ce pour la plupart des produits, à l'exception peut-être des papiers domestiques et sanitaires qui restent peu dépendants de la conjoncture mais où une certaine sur-capacité semble poindre le nez.

Il convient de souligner que la parité dollar/euro a des impacts en sens divers pour notre industrie. Les produits destinés à la grande exportation voient leurs marges fondre comme neige au soleil, alors que les produits consommés à l'intérieur de l'Union subissent également une certaine concurrence des produits américains. La différence entre producteurs intégrés et non-intégrés peut également se révéler importante dans la mesure où les non-intégrés peuvent acheter leur pâte meilleur marché grâce à un euro fort. Mais sur le marché de la pâte, les prix pourraient s'afficher à la hausse au cours des prochains mois, ce qui pourrait alors renverser la tendance baissière des papiers, si toutefois le marché est prêt à l'accepter...

Le secteur des papiers de presse s'est encore détérioré en début d'année et le niveau des prix atteints inquiète bon nombre de producteurs. Pour le LWC, le volume de production semble correct mais les prix ont également épousé une tendance baissière.

Aucune amélioration ne se dessine donc à court terme et si certains indices macro-économiques redressent la tête (à en croire la banque nationale), la reprise n'est clairement pas à l'ordre du jour pour les papetiers. Que du contraire, puisque l'emploi a même chuté de plus de deux cents unités au cours du premier trimestre 2004.

Les entreprises devront donc continuer à faire le gros dos en 2004 et croiser les doigts pour que la reprise ne tarde pas. En attendant, l'absence de perspectives sérieuses de croissance oblige certaines usines à geler ou à reporter sine die les investissements structurels d'augmentation de capacité. Ainsi, le producteur wallon Burgo Ardennes n'a-t-il toujours pas confirmé son investissement dans une nouvelle machine à papier, et ce, bien qu'ayant récemment obtenu le permis d'environnement y afférent.

Il n'en reste pas moins vrai que sur le long terme, le secteur papetier belge devrait pouvoir afficher une belle croissance. Mais pour cela, un maître-mot : restaurer et accroître la compétitivité des entreprises, et comme tout le monde le sait, ce n'est souvent possible qu'avec un ferme soutien de la part des autorités.

Section rédigée par la
CCW, la confédération de
la construction wallonne

LA CONSTRUCTION WALLONNE EN 2003

LA CONSTRUCTION WALLONNE STABILISÉE EN 2003, APRÈS DEUX ANNÉES DIFFICILES

La longue période de récession à laquelle la construction a été confrontée depuis deux ans semble à première vue révolue. C'est le mot «stabilisation» qui caractérise, courant 2003, l'évolution de l'activité des entreprises wallonnes de construction. Le secteur continue néanmoins de connaître une situation plus difficile que le reste de l'économie régionale.

L'amélioration du climat économique général et de la confiance que l'on a constatée en 2003 constitue un élément déterminant pour le bon développement de la construction, qui a en effet besoin que les ménages, entreprises et pouvoirs publics puissent s'engager dans le financement de travaux. La longue période de récession qu'a subie la construction durant près de deux ans (2001-2003), reculant au total de 5%, semble révolue.

L'évolution globale de l'activité (mesurée par la valeur ajoutée) des entreprises wallonnes de construction courant 2003 semble marquée du sceau de la «stabilisation», n'annonçant ni une phase de repli, ni une phase d'expansion.

Mais la construction wallonne continue cependant de connaître une situation plus difficile que le reste de l'économie : ainsi, le secteur a juste réussi à maintenir la tête hors de l'eau, alors que l'économie régionale dans sa globalité semble s'être réinstallée au-dessus de la ligne de flottaison. La stabilisation que l'on observe résulte aussi d'évolutions fort divergentes dans les différents segments de la demande (logements, bâtiments non-résidentiels, génie civil).

Malgré cette stabilisation globale de l'activité en construction, l'avenir reste incertain, en Wallonie particulièrement, avec une réduction du volume du carnet de commandes des entreprises de construction (à l'inverse du Royaume), au cours des six derniers mois de l'année.

Dans un certain sens, on a le sentiment que les bonnes performances en termes d'activité n'ont été atteintes qu'au prix d'une contraction du volume de commandes.

Cette évolution contrastée apparaît d'ailleurs très clairement dans les domaines du génie civil et du gros-œuvre pour lesquels la production wallonne montre une tendance à la hausse au cours de la période observée, alors qu'une baisse est observée au niveau des commandes que les entreprises ont en portefeuille.

En outre, les entrepreneurs wallons restent plus nombreux à attendre une baisse des prix qu'une hausse, mais, fin 2003, on se rapproche néanmoins de la parité entre ceux parlant de baisse et ceux s'attendant à une hausse, ce qui témoigne une nouvelle fois de la stabilisation globale, sans pour autant afficher d'optimisme.

Evolutions contrastées par segment

Pour le gros-œuvre, la baisse du volume des commandes en stock (malgré la hausse de la production) apparaît comme la conséquence de l'évolution négative observée au niveau de la demande dans le domaine de la construction non-résidentielle (bâtiments industriels, commerciaux et administratifs).

Négativement orienté depuis début 2001, en construction neuve comme en rénovation, le segment non-résidentiel s'est encore fortement dégradé au cours de l'année 2003.

Depuis fin 2002 en effet, le volume des nouveaux bâtiments non-résidentiels autorisés (tableau 1) a continué de baisser de façon très sévère (de l'ordre de -36% sur base annuelle, contre -17% pour la Belgique). Et qui plus est, la rénovation de ce type de bâtiments, qui avait bien résisté, a parallèlement entamé une évolution qui pourrait, elle aussi, devenir inquiétante, les chiffres de 2003 s'avérant quasi invariablement négatifs en Wallonie (tableau 2), à l'inverse de ceux du Royaume.

Les difficultés de la construction non-résidentielle sont directement liées à celles de l'économie en général, mais le niveau de la demande dans ce segment apparaît néanmoins particulièrement bas, même en regard du tonus général mitigé.

Dès lors que cette situation perdure, il apparaît de plus en plus que, même si les deux sont indéniablement liés, ce n'est pas tant la faible croissance qui en est la cause mais davantage la situation de surcapacité qui y est liée. Ce qui laisse augurer, même en cas de confirmation de l'amélioration conjoncturelle générale en 2004, d'un rétablissement décalé dans le temps, et probablement lent, du segment non-résidentiel.

Fort heureusement, la demande de logements neufs (permis de bâtir) a pour sa part retrouvé en 2003 (tableau 3) des couleurs en Wallonie (+8% sur base annuelle), avec une progression très nette de la demande d'appartements (+20%) et une progression limitée en maisons (+2%).

Dans le segment des logements neufs, la Wallonie soutient la comparaison en termes de progression, quoique dans un volume réduit, par rapport au Royaume (+8% également).

De son côté, la tendance observée au niveau des permis de bâtir délivrés pour la rénovation de logements (+16% en Wallonie contre +15% dans le Royaume) est globalement positive depuis 2002 déjà (tableau 4).

TABLEAU 1 - Nombre d'autorisations de bâtir délivrées pour la construction de bâtiments non-résidentiels (Wallonie)

1995	2.491
1996	2.015
1997	2.215
1998	2.411
1999	2.725
2000	2.454
2001	1.858
2002	1.435
2003	940

TABLEAU 2 - Nombre d'autorisations de bâtir délivrées pour la rénovation de bâtiments non-résidentiels (Wallonie)

1995	1.533
1996	1.692
1997	1.523
1998	1.598
1999	1.638
2000	1.571
2001	1.425
2002	1.388
2003	1.231

TABLEAU 3 - Nombre de logements dont la construction a été autorisée (Wallonie)

1995	10.251
1996	13.055
1997	14.978
1998	10.685
1999	13.402
2000	11.478
2001	10.903
2002	9.999
2003	10.768

TABLEAU 4 - Nombre de logements dont la rénovation a été autorisée (Wallonie)

1995	10.986
1996	9.053
1997	8.836
1998	8.781
1999	9.849
2000	8.596
2001	8.020
2002	8.172
2003	9.455

Les bonnes performances du segment résidentiel permettent de limiter les conséquences pour le secteur dans son ensemble, les travaux d'installations et de parachèvement étant fort dépendants de la construction résidentielle. Il apparaît par ailleurs que les taux d'intérêt, qui restent historiquement bas, agissent comme incitant à l'investissement davantage dans le chef des ménages que des entreprises, ces dernières devant prendre en compte un plus grand nombre de paramètres dans les décisions d'investissement.

Pour le génie civil, on notera que la hausse de la production en 2003 ne permet pas encore de combler le déficit d'activité, qui reste de l'ordre de 10% par rapport au niveau de 2000. En outre, on l'a vu, la redressement de la production au cours de l'année 2003 est concomitant à la régression observée au niveau des commandes que les entreprises ont en portefeuille, en provenance notamment des pouvoirs locaux.

Faillites au sommet, emploi en recul

La question des faillites apparaît très intéressante tant elle illustre les mouvements contrastés observés dans la construction. La hausse de 7,4% des faillites "construction" en 2003 en Wallonie (contre une stabilisation dans l'ensemble du Royaume) confirme, si besoin en est, la situation restant difficile pour les entreprises du secteur qui, malgré une stabilisation de leurs activités, ont vraisemblablement dû consentir des efforts pour conserver un maximum de leurs travailleurs, et ont été confrontées à une évolution des prix jugée négative depuis deux ans. C'est le segment du génie civil qui a payé le plus lourd tribut (+23% en 2003), suivi du gros-œuvre (+14%), alors qu'un recul des faillites s'est manifesté en parachèvement et installations. Avec 376 faillites en 2003, la construction wallonne renoue avec le triste sommet atteint en 1996, et inégalé entre-temps.

Dans ce contexte, la situation de l'emploi apparaît relativement épargnée. Les effectifs salariés en construction n'ont reculé en Wallonie, à la mi-2003, que de 1.500 unités par rapport à 2001, mais ce recul s'observe principalement au niveau du génie civil. Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés "construction", en décembre 2003, était en hausse de 10% à un an d'écart, contre 9% pour l'ensemble des branches d'activités, ce qui confirme le fait que le secteur continue de connaître une situation sensiblement plus difficile que le reste de l'économie.

A fin 2003, la majorité des entreprises wallonnes de construction attendent une stabilisation de l'emploi pour début 2004. Les premiers mois de 2004 permettent d'espérer la confirmation du rebond du segment résidentiel, tandis que le non-résidentiel restera tributaire de l'évolution macroéconomique. Une amélioration dans le génie civil devrait apparaître à moyen terme, avec le rapprochement des élections communales et le développement de programmes d'investissements régionaux.

L'INDUSTRIE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT EN 2002 EN WALLONIE

Section rédigée par Fébelbois Wallonie, l'aile régionale de la fédération belge de l'industrie du bois et de l'ameublement

Introduction

En 2002, des modifications ont été apportées aux données chiffrées officielles concernant l'industrie du bois et de l'ameublement. L'Institut national de statistique (Ins) est passé à une nouvelle nomenclature (les codes Nacebel) pour la publication des résultats des déclarations à la TVA. Cette nouvelle nomenclature ne fait plus la distinction entre les meubles en bois et les meubles en d'autres matériaux tels que le métal et les matières synthétiques.

Heureusement, l'Ins a également publié les résultats de la TVA de 2001 selon la nouvelle nomenclature, ce qui permet malgré tout

de comparer les données chiffrées. En raison de ces modifications, le chiffre d'affaires annuel global de l'industrie du bois et de l'ameublement en Région wallonne s'établissait en 2001 à 788 millions d'EUR.

De plus, l'Office national de sécurité sociale (Onss) a revu en 2002 les codes d'activité d'un certain nombre d'entreprises (à partir des chiffres relatifs à 2001). Les corrections apportées ont entraîné une augmentation du nombre d'entreprises et de l'emploi dans l'industrie du bois et de l'ameublement. Certaines entreprises étaient vraisemblablement classées par erreur dans d'autres secteurs.

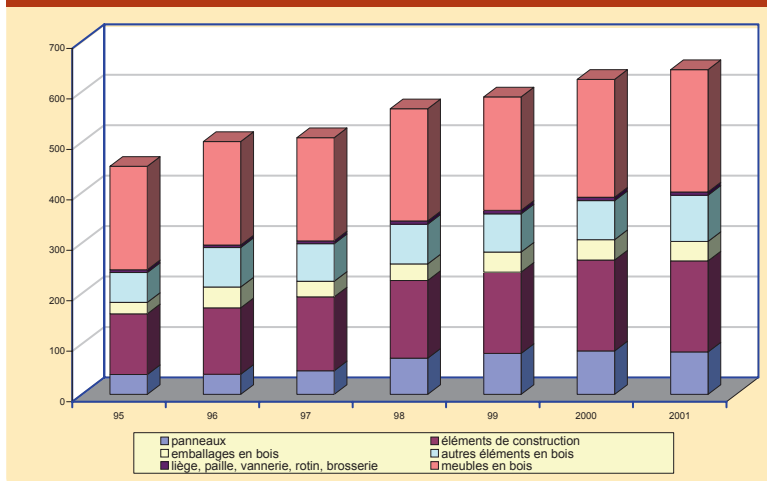
Compte tenu de toutes ces modifications le lecteur constatera une rupture statistique quant aux données économiques précédentes. Nous espérons que la situation se stabilisera afin que la continuité des statistiques soit de nouveau garantie.

Evolution du chiffre d'affaires

En 2002, l'industrie du bois et de l'ameublement a réalisé en Wallonie un chiffre d'affaires de 773 millions d'euros (-2,0% par rapport à 2001) dont 320,3 millions d'euros à l'exportation.

Le sous-secteur qui, dans l'industrie du bois, occupe la première place en termes de chiffre d'affaires généré et d'emploi est sans conteste le secteur du meuble. Celui-ci a réalisé un chiffre d'affaires de 416,8 millions d'euros en 2002 (-2,5 % par rapport à 2001). Outre les meubles (salles à manger, chambres à coucher, cuisines, petits meubles, armoires, meubles de bureau, etc.) et les sièges (salons, fauteuils, chaises, chaises de bureau, etc.), ce sous-secteur comprend aussi les matelas et les sommiers.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SECONDE TRANSFORMATION DU BOIS EN WALLONIE



Les fabricants d'éléments de construction forment le deuxième sous-secteur par ordre d'importance. Les entreprises de ce sous-secteur exercent leurs activités dans le domaine de la fabrication industrielle de portes, de fenêtres, de parquet, de charpentes lamellées collées, de charpentes à connecteurs et d'habitations à structure en bois.

En 2002, ces entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires de 167 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 0,1% par rapport à 2001.

Les fabricants de panneaux à base de bois ont réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 74,6 millions d'euros.

Ce sous-secteur comprend les fabricants de panneaux de particules, de panneaux de fibres, de contre-plaqué et de panneaux blocs bruts et revêtus (par exemple de placage ou de mélamine). Le chiffre d'affaires de ce sous-secteur a progressé de 2,8 % par rapport à 2001.

Dans le sous-secteur des emballages en bois, où l'on produit des caisses, des palettes-caisses et des plateaux de chargement, des tambours pour câbles, des fûts et tonneaux, le chiffre d'affaires s'élevait en 2002 à 65,6 millions d'euros.

Outre les emballages de dimensions normalisées (par exemple les Euro-palettes), ce sous-secteur fournit aussi beaucoup de travaux sur mesure. L'activité de ce sous-secteur a diminué de 3,4 % par rapport à 2001.

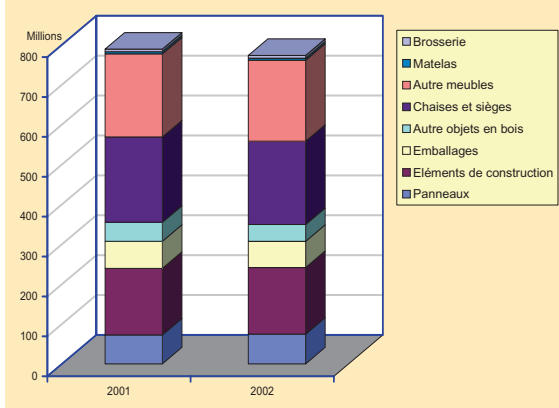
La catégorie des autres objets en bois qui reprend les activités de la boissellerie (jeux, jouets, cadeaux d'affaires, éléments de meubles ou de décoration,...), de fabrication de cadres, moulures, a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de 42 millions d'euros. Ceci constitue une diminution de 11,5% par rapport à l'année précédente.

Investissements

En 2002, les investissements se sont fortement réduits dans pratiquement tous les sous-secteurs, exception faite de l'industrie du panneau (+35,6%), l'augmentation la plus significative en termes absolus. Les investissements ont également crûs dans le secteur de la fabrication de matelas (+149,0%).

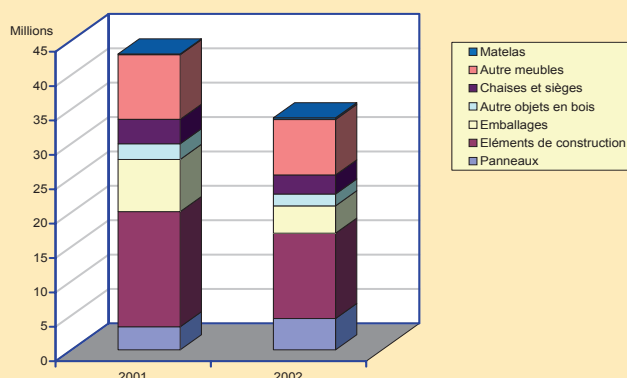
Globalement, les investissements ont baissé de 21,6 % passant de 43 millions d'euros à 33 millions d'euros. La plus forte diminution est à enregistrer pour le secteur de l'emballage en bois (-47,5%).

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'INDUSTRIE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT EN WALLONIE À PARTIR DE 2001



CHIFFRE D'AFFAIRES EN EUROS			
	2001	2002	%
Panneaux	72.554.891	74.598.676	2,8
Eléments de construction	166.787.700	166.973.136	0,1
Emballages	67.928.244	65.638.932	-3,4
Autres objets en bois	47.570.814	42.076.898	-11,5
Chaises et sièges	213.733.820	208.766.296	-2,3
Autres meubles	208.329.976	203.162.949	-2,5
Matelas	5.451.580	4.922.918	-9,7
Brosserie	6.457.825	6.950.000	7,6
Total	788.814.850	773.089.805	-2

INVESTISSEMENTS DE L'INDUSTRIE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT EN WALLONIE



INVESTISSEMENTS EN EUROS			
	2001	2002	%
Panneaux	3.358.567	4.553.941	35,6
Éléments de construction	16.744.276	12.403.025	-25,9
Emballages	7.583.730	3.983.320	-47,5
Autres objets en bois	2.274.390	1.715.390	-24,6
Chaises et sièges	3.552.300	2.771.362	-22
Autres meubles	9.402.933	8.064.241	-14,2
Matelas	100.465	250.128	149
Brosserie	n.c	n.c	-
Total	43.016.661	33.741.407	-21,6

Exportations

Les exportations du secteur s'élevaient en 2002 à 320,3 millions d'euros, soit une augmentation de 6,3 % par rapport à 2001.

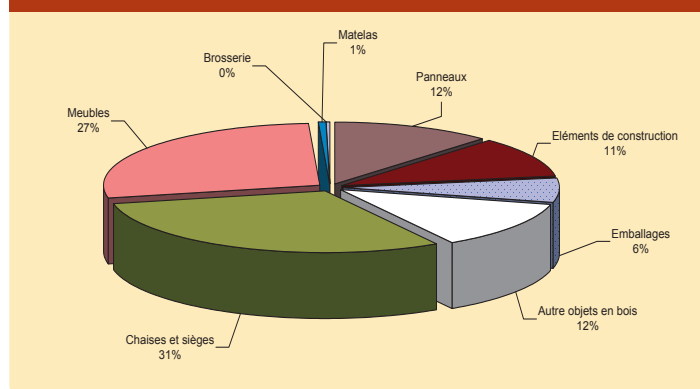
Ce chiffre global ne reflète toutefois pas les variations importantes au sein des différents sous-secteurs.

A noter notamment l'importante diminution pour le secteur des autres objets en bois (-26,6%) et des matelas (-20,4%), la progression du secteur des emballages en bois (+9,3%), des panneaux (+13,0%) et du secteur du meuble (+29,9%).

Par rapport à l'ensemble de la seconde transformation belge du bois, la Wallonie représentait en 2002, 13,5 % du chiffre d'affaires, 25% du nombre d'entreprises, 8,6 % des exportations et 12,6 % de l'emploi.

EXPORTATIONS EN EUROS			
	2001	2002	%
Panneaux	35.555.727	40.183.182	13
Éléments de construction	34.563.147	35.784.149	3,5
Emballages	19.569.174	21.380.551	9,3
Autres objets en bois	57.026.571	41.884.147	-26,6
Chaises et sièges	101.326.121	101.667.052	0,3
Autres meubles	70.830.548	91.991.168	29,9
Matelas	2.286.021	1.819.812	-20,4
Brosserie	2.164.114	1.397.893	-35,4
Total	301.325.875	320.298.290	6,3

CONTRIBUTION DES SOUS-SECTEURS AUX EXPORTATIONS DE L'INDUSTRIE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT



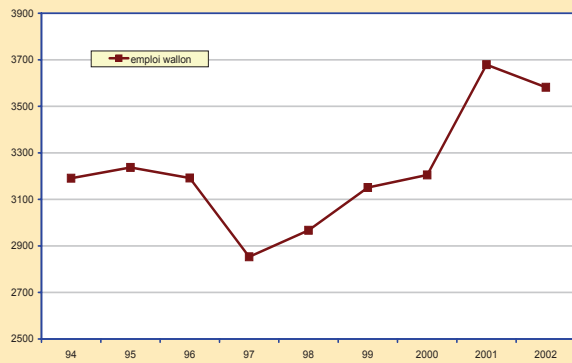
Emploi et nombre d'entreprises

Selon les chiffres Onss les plus récents, la seconde transformation du bois (donc, scieries exclues) comptait en 2002, en Wallonie, 499 entreprises (59 % des entreprises comptent moins de 5 emplois) et l'emploi s'élevait en 2002 à 3.582 personnes (-2,6 % par rapport à 2001).

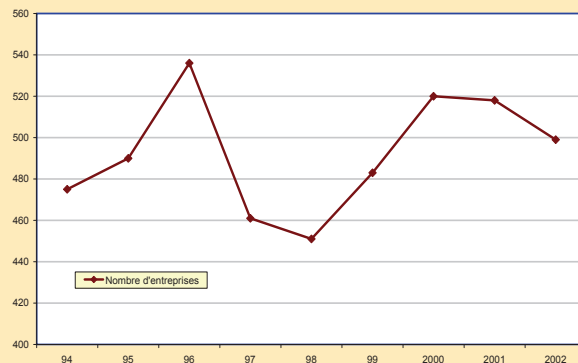
Depuis 1995, l'industrie du bois et de l'ameublement en Wallonie enregistrait une progression régulière de son chiffre d'affaires et augmentait sa part dans la création de valeur ajoutée du secteur au niveau national.

2002 marque cependant un recul pour l'industrie du bois et de l'ameublement tant sur le plan du chiffre d'affaires que des investissements. Seules les exportations progressaient encore quelque peu. Dans le secteur du meuble où la confiance du consommateur est primordiale, les événements du 11 septembre ainsi que la guerre en Irak ne sont pas étrangers à un net ralentissement des activités que nous observons également en 2003 au niveau national. Cette tendance sera encore accentuée par la position forte de l'euro par rapport au dollar.

EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT EN WALLONIE



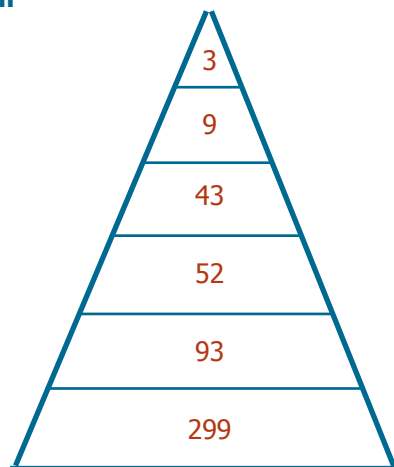
EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DANS L'INDUSTRIE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT EN WALLONIE



Nombre d'entreprises

Classe de grandeur

- 100 à 199 trav.
- 50 à 99 trav.
- 20 à 49 trav.
- 10 à 19 trav.
- 5 à 9 trav.
- de 5 trav.



Emploi

- 354
- 562
- 1.076
- 589
- 515
- 486

Total

499

3.582

Section rédigée par Febelcem,
la fédération de l'industrie
cimentière belge

L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE

LA CONSOMMATION DE CIMENT GRIS

La consommation de ciment de l'année 2003 s'est stabilisée au niveau atteint l'année précédente. Elle représente, en effet, un volume de 5.519.000 tonnes contre 5.515.000 tonnes en 2002.

En regard des années 90, le niveau actuel est en déclin de 3,4%.

LES IMPORTATIONS

Les membres de Febelcem sont confrontés depuis plusieurs années à une concurrence de plus en plus vive, comme en témoigne le niveau record des importations atteint en 2003. Ces importations arrivent sur le territoire national sous forme de ciment, bien sûr, mais aussi de clinker.

Le tonnage total importé s'élève à 1.166.000 tonnes de ciment en 2003. Il s'agit d'un chiffre en nette augmentation (+ 43%) par rapport aux 816.000 tonnes de 2002. L'accroissement s'élève donc à 350.000 tonnes, représentant ainsi 6% de la consommation annuelle.

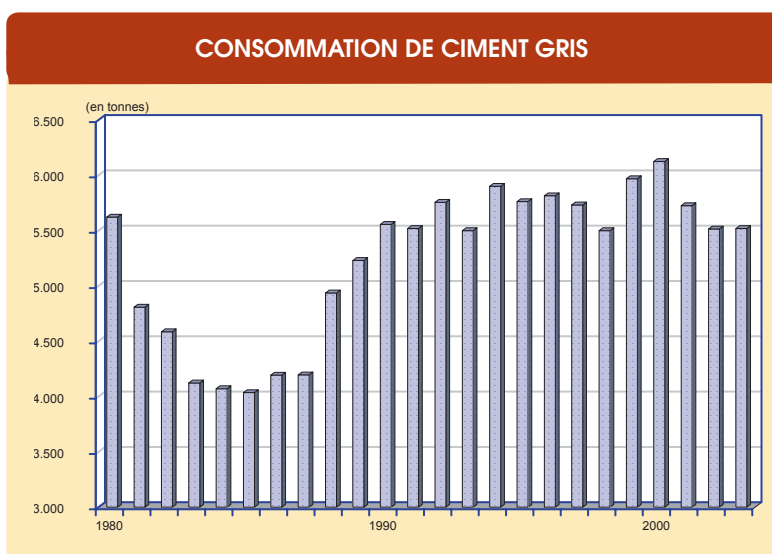
L'ampleur du phénomène est telle que le taux de pénétration actuel des importations dépasse un cinquième du ciment consommé en Belgique. Il n'était encore que de 9% il y a dix ans.

On observe également une modification du poids relatif quant à l'origine de ces importations. Si en 2002 les tonnages importés de provenance intra-communautaire et extra-communautaire représentaient le même poids (à la décimale près !), aujourd'hui les importations intra-communautaires représentent quelque 75% du volume livré en Belgique.

LA CONSOMMATION DE CIMENT PAR HABITANT

Le citoyen belge a consommé, comme en 2002, 536 kilos de ciment en moyenne au cours de la période sous revue. Il s'inscrit ainsi de 4% au-dessus de la moyenne européenne pour l'année 2003.

Excepté la chute brutale de la consommation de ciment par habitant aux Pays-Bas, qui passe de 374 à 305 kilos en 2003 (soit une régression supérieure à 10%), la variation dans les autres pays limitrophes est inférieure à 1 % autour du zéro.



LES LIVRAISONS DES MEMBRES DE FEBELCEM

Les livraisons totales de ciment gris s'élevaient, fin décembre 2003, à 6.550.000 tonnes. Elles se sont contractées de 8% par rapport à 2002 et se composent de 66% de livraisons intérieures et 34% d'exportations.

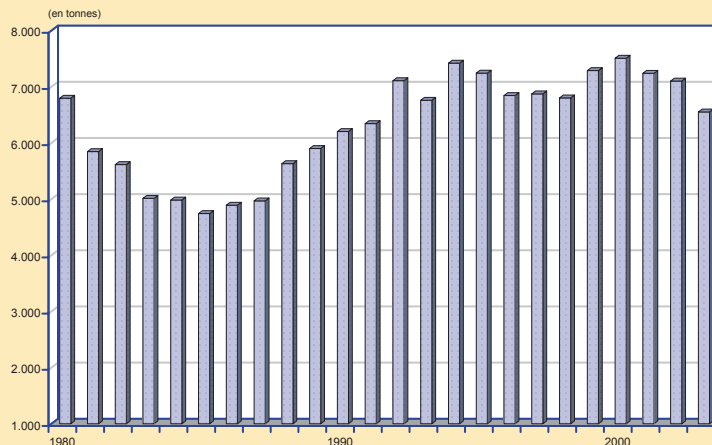
Les livraisons intérieures des membres sur le territoire belge connaissent une évolution négative pour la troisième année consécutive (cumulant une perte de quelque 18% depuis l'année 2000). La régression 2003 par rapport à 2002 s'élève à -7%.

L'explication de cette baisse réside uniquement dans la forte concurrence qui sévit actuellement sur le marché national. Les membres de la Fédération doivent, en effet, faire face aux très substantielles importations de provenance intra-communautaire qui ont plus que doublé en une année.

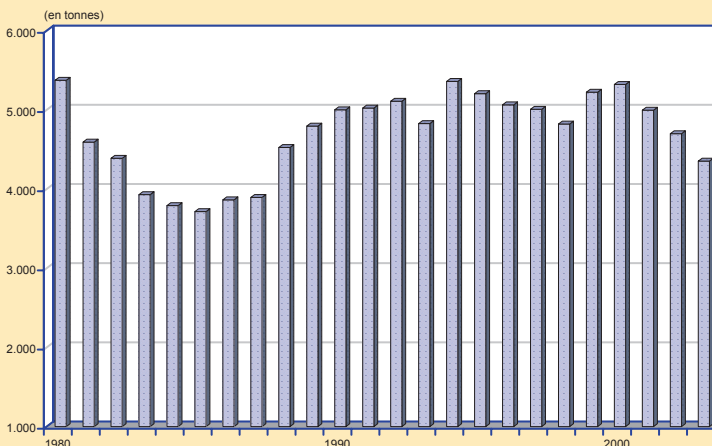
La part relative des répartitions des livraisons intérieures par mode de conditionnement s'est caractérisée par une nouvelle diminution du tonnage livré en sac.

Les livraisons à l'exportation ont diminué de plus de 8,5% sur un an. Elles reviennent de ce fait au niveau enregistré en 2000. Les membres de la Fédération cimentière belge demeurent néanmoins parmi les gros exportateurs européens.

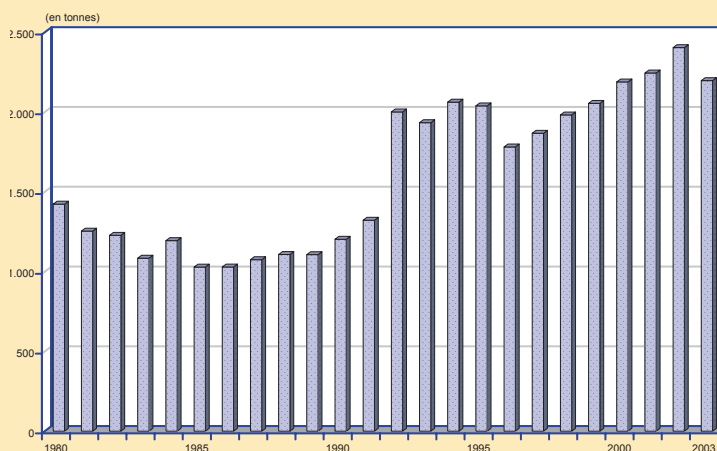
LIVRAISONS TOTALES DE CIMENT GRIS



LIVRAISONS INTÉRIEURES DE CIMENT GRIS



LIVRAISONS DE CIMENT GRIS À L'EXPORTATION



Section rédigée par
Febeltex Wallonie, la fédéra-
tion du textile

LE SECTEUR TEXTILE

L'INDUSTRIE TEXTILE BELGE ET WALLONNE : DANS LE CREUX DE LA VAGUE EN 2003...AMÉLIORATION ATTENDUE POUR 2004

L'industrie textile est un secteur essentiel de l'économie belge. Il représentait, en 2003, 37 500 travailleurs répartis, en 5 sous-secteurs (Textile d'intérieur, technique, habillement, ennoblissement et filatures), dans 1150 entreprises

Il affiche un chiffre d'affaire de 6,8 milliards EUR, dont 70% à l'exportation et contribue au surplus de la balance commerciale pour 3 milliards EUR.

La Wallonie intervient à concurrence de 11,5% dans la valeur ajoutée totale du secteur.

Les 5 sous-secteurs représentent en Wallonie 4.200 travailleurs et 110 entreprises.

Le tissu industriel textile wallon est majoritairement composé de PME.

CHIFFRES CLÉS 2003 POUR LA WALLONIE

Nombre d'entreprises	110
Nombre de travailleurs*	4.200
Chiffre d'affaires	800 millions d'euros
Part du chiffre d'affaires exporté	70%
Investissements	28 millions d'euros
Valeur ajoutée	200 millions d'euros

* au 30 juin 2003

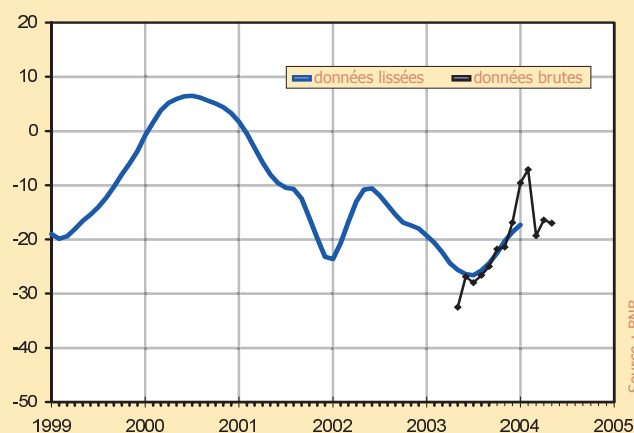
Conjoncture générale en 2003

En 2003, la production textile wallonne, comme l'ensemble de la production belge, a enregistré une baisse d'environ 5 % par rapport à 2002.

- Au niveau national, la perte nette d'emplois résultant de la faiblesse de l'activité textile a atteint près de 2.000 unités. En Wallonie, le secteur emploie 4.200 travailleurs répartis dans près de 110 entreprises.
- Par rapport à 2000, le volume de la production textile dans l'UE-15 s'est contracté de 12,5 % en 2003.

Aucun des grands pays textiles européens n'a été en mesure de maintenir son niveau de production ces trois dernières années. Il en va de même en Belgique mais heureusement dans une moindre mesure (-10 %).

COURBE CONJONCTURELLE SYNTHÉTIQUE DE L'INDUSTRIE TEXTILE (à l'exclusion de la confection)



Source : BNB

L'année 2003 s'est malgré tout mieux terminée qu'elle n'avait commencé.

L'indicateur brut de la courbe conjoncturelle synthétique de l'industrie textile (BNB), qui mesure la confiance des chefs d'entreprises, s'est redressé de mois en mois à partir de juillet 2003.

La plus forte augmentation a eu lieu en décembre 2003.

Début 2004, la courbe textile s'est infléchi en février, mais en mars, elle fait à nouveau apparaître une hausse.

La courbe lissée, qui donne une meilleure idée de l'évolution de l'activité par l'élimination des points extrêmes, s'inscrit à la hausse depuis le 4^{ème} trimestre 2003 mais demeure à un niveau bas en termes absolus. Il n'est pas encore possible de dire si l'activité va continuer à se renforcer sur toute l'année 2004.

Euro fort et exportation

Pour 2003, la diminution du chiffre d'affaires textile de la Belgique est estimée à 7%. En Wallonie néanmoins sur base des statistiques disponibles, le textile est un des seuls secteurs en croissance.

L'euro fort exerce un double effet négatif.

- Il complique les exportations textiles en dehors de la zone euro (le Royaume-Uni est le troisième marché d'exportation pour le textile belge et les Etats-Unis le septième)
- Il rend les importations de la zone dollar sur le marché européen moins coûteuses, essentiellement en provenance des pays à bas salaires, surtout la Chine, dont la monnaie est liée au dollar.

Or, la nouvelle concurrence pour notre secteur textile provient surtout des pays dont les monnaies sont liées au dollar (Turquie, Chine, Asie du Sud-Est).

La production textile belge et wallonne est exportée à plus de 70 %.

Pour la Wallonie, elles représentent 560 millions EUR.

- En 2003, les exportations textiles belges totales s'élevaient à 9,7 milliards EUR par rapport à quelque 10,4 milliards EUR en 2002
- Quasi la moitié de ce recul, soit environ 350 millions EUR, peut être mis sur le compte de l'euro fort.
- Les 2 sous-secteurs les plus représentés en Wallonie sont ceux des textiles techniques (40% des entreprises wallonnes) et des textiles d'intérieur (29%). Ces 2 filières sont presque exclusivement orientées vers l'exportation.

Les investissements

Les investissements des entreprises textiles belges, 250 millions EUR, sont demeurés quasiment stables en 2003.

- Etant donné le net recul des investissements en 2001 (-17,4 %) et 2002 (-18,8 %), les investissements textiles demeurent à un niveau bas.
- En Wallonie, les incertitudes liées aux critères d'intervention des lois d'expansion économique et l'épuisement des budgets dans le cadre du « phasing-out de l'Objectif 1 » en Hainaut explique dans une large mesure la baisse enregistrée. Par ailleurs, le climat économique général ne fût guère propice aux investissements.

Le taux d'utilisation des capacités de production dans le secteur textile n'a atteint que 76,9 % en moyenne en 2003 contre 79,2 % encore en 2002.

- Ce taux d'utilisation peu élevé explique la faible tendance à l'investissement, ainsi que la faible rentabilité nette des fonds propres.

La rentabilité

La rentabilité nette des fonds propres (après impôts) était de 4,6 % en 2001 contre 9,2 % en 2000.

- Selon les premières indications, les marges ne devraient pas s'être améliorées en 2002 et 2003.
- Vu la mauvaise situation du marché, l'augmentation des coûts n'a pas pu être répercutée complètement dans les prix de vente, ce qui a bien entendu entamé la rentabilité.

Prévisions 2004 : la reprise l'emportera-t-elle sur l'euro fort ?

La reprise hésitante de l'activité textile, amorcée fin 2003-début 2004, est aujourd'hui encore toujours freinée par le cours relativement élevé de l'euro par rapport au dollar US.

S'il s'avère que l'augmentation de la demande suite à la reprise de l'économie mondiale est plus importante que l'effet négatif de l'euro fort sur les exportations, l'activité textile pourra se redresser progressivement dans le courant de 2004.

Toutefois, au 1er janvier 2003, le handicap des entreprises textiles belges en matière de coûts salariaux dépassait 10 % par rapport au coût salarial horaire moyen dans l'industrie textile en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, en Italie et au Royaume-Uni.

- Par rapport aux pays ne faisant pas partie de l'UE, ce handicap est encore plus marqué et attise la concurrence de la part de la Turquie (un dixième du coût salarial belge), des pays d'Europe centrale et orientale (un septième à un dixième du coût salarial belge) et de l'Extrême-Orient (un cinquantième du coût salarial belge dans le cas de la Chine).
- Le handicap de la Belgique dû aux coûts salariaux continue de détériorer notre compétitivité et assombrit les perspectives du secteur textile belge.

L'adhésion de dix nouveaux Etats à l'UE le 1er mai 2004, la suppression des derniers quotas d'importation sur les produits textiles et d'habillement en provenance de pays « en voie de développement » au 1er janvier 2005, et la vague d'importations en provenance de Chine qui est apparue depuis l'adhésion de ce pays à l'OMC le 1er janvier 2002 constituent d'autres facteurs d'incertitude.

L'élargissement de l'UE accentuera encore la concurrence, même s'il ne faut pas surestimer cet effet.

- Les entreprises textiles belges ont déjà anticipé l'élargissement.
- La part des dix nouveaux Etats membres dans les exportations textiles belges totales a progressé de 3 % en 1995 à 5 % en 2003.
- La concurrence souvent déloyale (dumping, contrefaçon, ...) pratiquée par des mastodontes du textile comme la Chine mais aussi la Turquie constitue une menace bien plus importante.

Section rédigée par
Federgon, la fédération
des partenaires de l'emploi

LE TRAVAIL INTÉrimAIRE

ÉVOLUTION DU TRAVAIL INTÉrimAIRE EN RÉGION WALLONNE EN 2003

Véritable baromètre de l'activité économique, le secteur de l'intérim a connu une légère reprise en 2003 : après deux années de baisse d'activités, le nombre d'heures prestées dans le secteur de l'intérim a repris des couleurs en Wallonie pour atteindre une croissance de 1,98 %.

Cette croissance a permis au secteur d'atteindre un chiffre d'affaires de 686,5 millions d'euros en région wallonne.

Évolution du nombre d'heures

L'évolution du nombre d'heures prestées marque une rupture par rapport à la tendance à la baisse des deux dernières années.

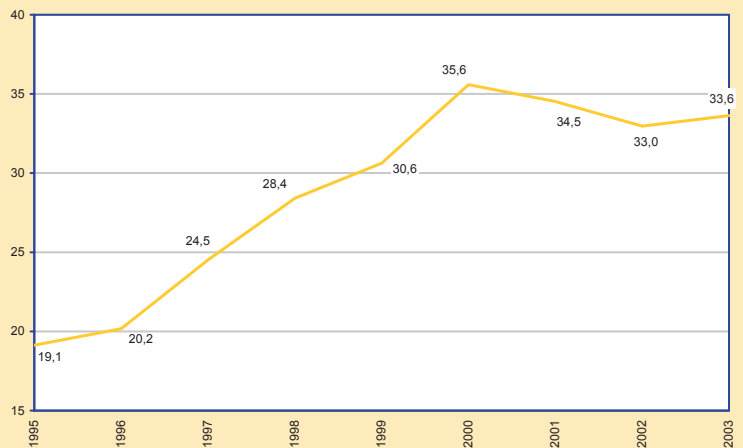
Le nombre d'heures prestées en 2003 n'a toutefois pas permis de retrouver le niveau atteint avant la baisse d'activité.

En atteignant une croissance de près de 2%, le travail intérimaire en région wallonne marque le pas comparativement aux deux autres régions qui présentent respectivement une stagnation et une baisse d'activité.

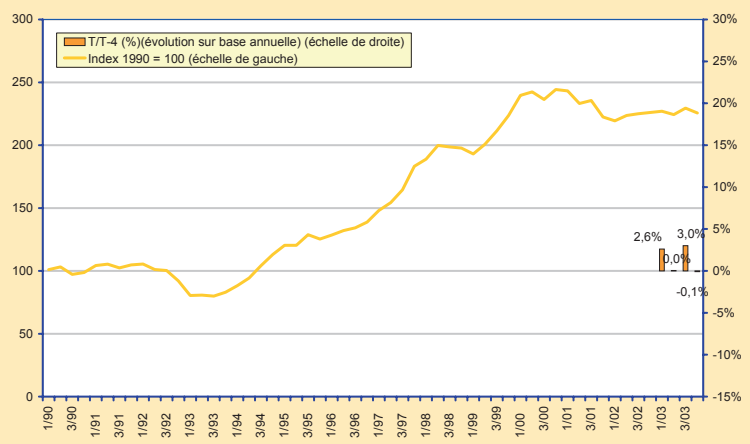
Cette croissance en Wallonie a été enregistrée au cours des trois premiers trimestres, tandis que le dernier trimestre s'est inscrit en léger repli (- 0,1 %), «accident de parcours» résorbé dès le début de l'année 2004.

Grâce à cette croissance, la part de marché de la Wallonie dans le total de l'activité du secteur dans le pays est passée à 26,02 %, contre 25,52 % l'année précédente.

ÉVOLUTION DE NOMBRE D'HEURES D'INTÉrimAIRE PRESTÉES EN RÉGION WALLONNE (en millions d'heures)



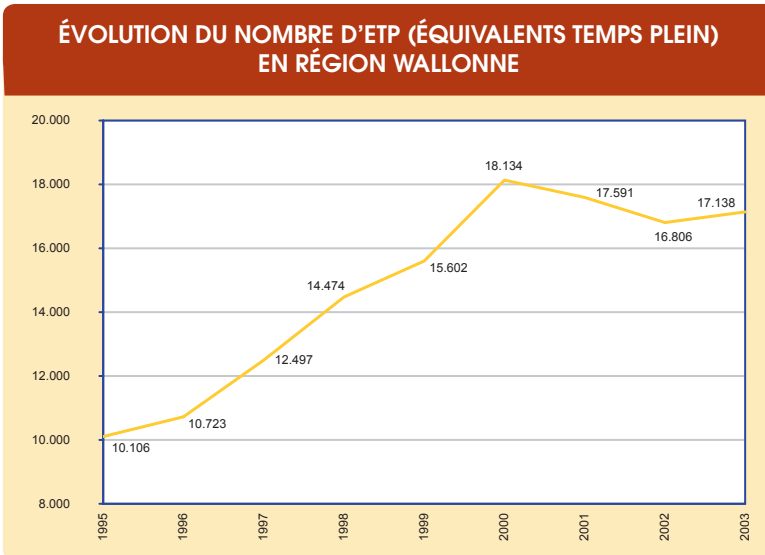
ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ EN WALLONIE DE 1990 À 2003



Evolution du nombre d'intérimaires

L'évolution favorable du nombre d'heures se conjugue avec une évolution parallèle du nombre d'ETP (équivalent temps plein). En 2003, le secteur a mis au travail 17.138 ETP par le biais de près de 82.000 travailleurs. Cette évolution se marque plus particulièrement dans le segment des ouvriers, généralement plus sensible à l'évolution de l'activité économique en général.

TAUX DE CROISSANCE	
Ouvriers	+2,28%
Employés	+1,17%
Total	+1,98%



Le secteur de l'intérim en Wallonie

Avec ses 247 agences généralistes et spécialisées, réparties sur l'ensemble du territoire wallon, le secteur de l'intérim continue à jouer un rôle déterminant au service des économies locales. De manière à rencontrer efficacement l'offre et la demande de compétences sur les marchés d'emploi locaux, le secteur a développé des collaborations avec divers opérateurs et en particulier avec le Forem. Ces collaborations permettent, d'une part, à des chercheurs d'emploi de combiner formation et intérim pour (ré)intégrer le marché de l'emploi. D'autre part, par les biais de ces initiatives et d'autres services développés au fil du temps (payroll, in house, gestion des contrats d'étudiants, etc.), le secteur du travail intérimaire permet aux entreprises non seulement de faire face à leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée mais apparaît aussi comme partenaire des entreprises en matière de gestion des ressources humaines.

L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Section rédigée par Fedichem Wallonie,
la fédération des industries chimiques

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires⁽¹⁾ de l'industrie chimique wallonne a augmenté de 0,5% en 2003, pour atteindre 9,77 milliards d'euros.

La chimie wallonne représente ainsi quelques 22% du total du chiffre d'affaires de l'industrie chimique belge et 26,6% du chiffre d'affaires de l'ensemble des industries manufacturières en Wallonie. Ces parts s'élevant respectivement à 21,7% et 26,4% en 2002, le poids de la chimie wallonne dans le secteur chimique belge et dans l'industrie manufacturière wallonne s'est donc légèrement accru en 2003. Cette progression résulte aussi de la diminution du chiffre d'affaires de l'industrie chimique belge (-0,87%) ainsi que celle du chiffre d'affaire de l'industrie wallonne (-0,4%).

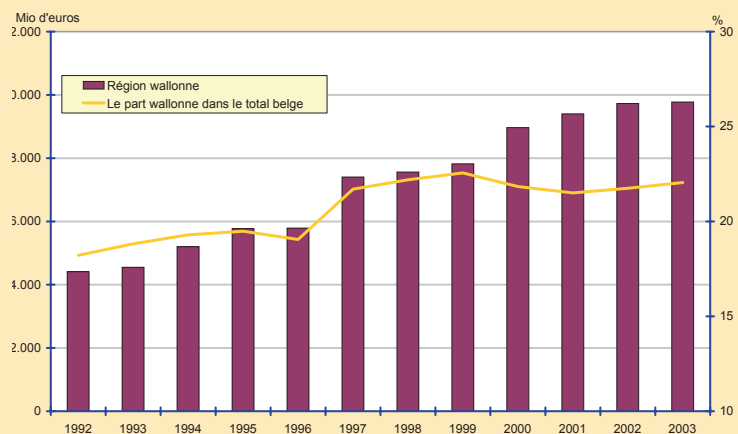
Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires de l'industrie chimique belge s'est finalement établi à 44,3 milliards d'euros. Etant donné qu'en 2003 le chiffre d'affaires de l'ensemble de l'industrie manufacturière belge a augmenté de 3,7%, la part de l'industrie chimique s'est par conséquent réduite et se chiffre maintenant à 22,5%, contre 23,5% l'année passée.

LE COMMERCE EXTERIEUR

Les exportations wallonnes de la chimie ont augmenté de 5,4% par rapport à 2002. Elles se montent dès lors à 7,67 milliards d'euros, représentant ainsi 25% du total des exportations de la Région Wallonne (contre 23,9% en 2002) et 11,2% des exportations de l'industrie chimique belge (contre 10,8% en 2002).

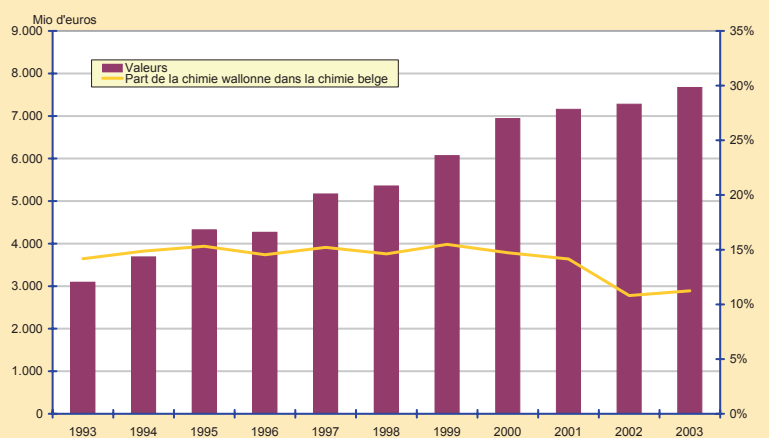
⁽¹⁾ Source: déclarations TVA (données mensuelles + trimestrielles)

CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE WALLONNE



Source : INS, sur base des des déclarations à la TVA

EXPORTATIONS DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE WALLONNE



Sources : Ecodata, Service Fédéral de l'Economie, des PME, des Classes moyennes et de l'Energie

Ce chiffre de 5,4% cache des tendances opposées : d'un côté, les exportations de produits chimiques (sans plastique ni caoutchouc) ont augmenté de 9,4% et de l'autre côté, les exportations de matières plastiques et de caoutchouc ont diminué de près de 5%.

En 2003, les exportations et les importations belges des produits de la chimie ont augmenté et s'élevèrent respectivement à 68,2 milliards⁽²⁾ et 53,7 milliards d'euros. Ces exportations représentent 30,2% du total des exportations de la Belgique; pour les importations, cette part s'établit à 25,8%. Tous ces chiffres confirment l'orientation européenne, voire mondiale de notre industrie chimique.

Etant donné la baisse des importations belges des produits de la chimie (-2,5%) et les hausse des exportations (+1,3%), on enregistre un solde positif de la balance commerciale, supérieur à celui enregistré en 2002: il atteint en effet 14,4 milliards d'euros (contre 12,2 milliards d'euros en 2002). La chimie belge contribue à plus de 80% à l'excédent commercial de la Belgique !

LES INVESTISSEMENTS ET LA R&D

En 2003, les nouveaux investissements dans l'industrie chimique belge se sont montés à 1,21 milliards d'euros, en diminution de 10,7% par rapport à 2002, traduisant clairement le pessimisme conjoncturel ambiant.

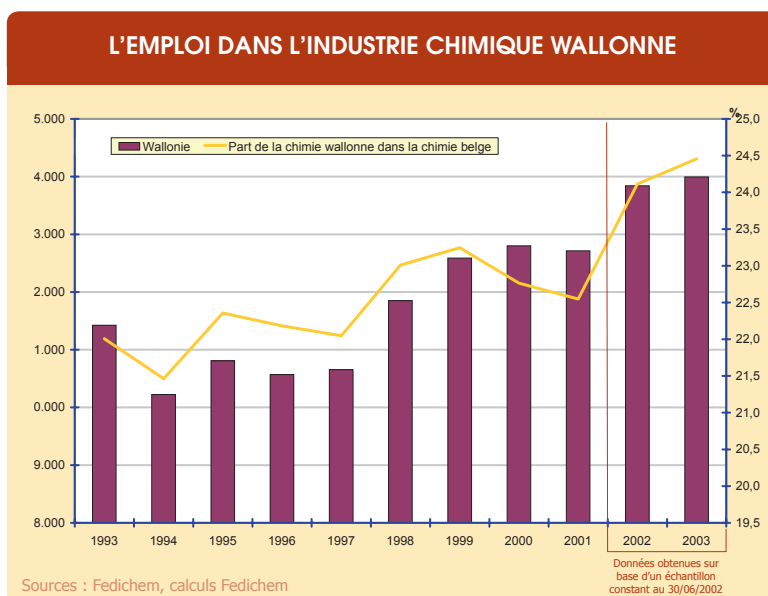
Dans ce contexte, la Wallonie tire son épingle du jeu. Les investissements dans le secteur chimique y ont cru de près de 13%, s'élevant à 192 millions d'euros et représentant ainsi 15,8% des investissements chimiques belges, contre 12,5% en 2002.

D'après nos premières estimations, les dépenses en recherche et développement de la chimie wallonne ont légèrement augmenté par rapport à l'année passée et tournent ainsi autour des 550 millions d'euros. Une part importante des ces dépenses (près de 70%) a été réalisée dans le secteur des sciences de la vie (pharmacie et biotechnologies).

L'EMPLOI

D'après les estimations de Fedichem Wallonie, le nombre de personnes employées dans le secteur chimique en Région Wallonne s'élevait à près de 24.000 unités, soit une augmentation de 0,64% par rapport à 2002. Un peu moins du quart de l'emploi du secteur chimique belge (24,4%) est donc situé en Wallonie.

La faiblesse du climat économique général a entraîné une nouvelle diminution de l'emploi dans l'industrie chimique belge de 0,77% par rapport à 2002. Au 30 juin 2003, il s'élevait à 98.114 travailleurs.



⁽²⁾ Les exportations du secteur chimique belge sont toujours «dopées» par l'existence d'un grand centre de distribution de produits pharmaceutiques en Flandre, important des produits d'Irlande et les réexportant dans le monde entier.

Section rédigée par Fetra,
la fédération des industries
transformatrices de papier
et de cartons

LA TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON

La progression de l'activité en Belgique fut une nouvelle fois hésitante en 2003.

Toutefois, l'économie belge a montré au cours du premier semestre une résistance supérieure à celle de ses principaux partenaires et elle a pleinement participé à la légère amélioration qui s'est amorcée au second semestre, de telle sorte que la croissance annuelle du Produit Intérieur Brut est remontée à 1% alors que dans la zone euro, elle était ramenée à 0,5%.

Cette croissance du Produit Intérieur Brut a principalement été soutenue par la demande intérieure (1,8%) malgré le recul sensible des exportations (-1,1%) en raison de l'appréciation de l'Euro, qui a quelque peu amenuisé la position concurrentielle des produits belges sur les marchés extérieurs de la zone euro.

La progression de la demande intérieure s'explique par la hausse du pouvoir d'achat des ménages ainsi que par le rétablissement de la rentabilité des entreprises grâce à la baisse du coût des importations et l'évolution limitée du coût salarial.

PIB DE LA BELGIQUE			
	Millions d'euros, par rapport aux prix de 2000 (dessaïsonnés)		Evolution
	2002	2003	%
1e trim.	62.266	63.228	1.5
2e trim.	62.664	63.149	0.8
3e trim.	63.010	63.496	0.8
4e trim.	63.129		

Source : BNB - Rapport «Synthèse des prévisions»

Cette amélioration de la conjoncture a également été motivée par l'activité mondiale. A la suite de l'évolution favorable des marchés extérieurs et malgré l'effet de frein exercé par l'appréciation de l'euro, l'activité industrielle en Belgique et les exportations se sont redressées à partir du troisième trimestre.

Les entreprises ont également continué à faire preuve de prudence dans leurs projets d'investissements en 2003 en raison des perspectives économiques toujours incertaines pendant la plus grande partie de l'année et de la faiblesse des taux d'utilisation des capacités existantes.

EVOLUTION DE LA CROISSANCE D'UN CERTAIN NOMBRE D'INDICATEURS MACRO-ÉCONOMIQUES EN BELGIQUE								
(% de variation par rapport à l'année précédente)	2000 ⁽²⁾	2001 ⁽²⁾	2002 ⁽²⁾	2003 ^{(1)e}			2004 ^{(1)e}	
	BNB	BNB	BNB	BNB	CE	OCDE	CE	OCDE
Consommation privée	3,4	0,8	0,4	1,2	1,6	1,8	1,6	1,8
Exportations de biens & services	8,4	1,3	1	1,3	-1,1	-1,3	2,2	4,7
Investissements des entreprises	6	2,2	-2,6	-1,2	-	-	-	-
P.I.B.	3,8	0,6	0,7	1	0,8	0,7	1,8	1,9

⁽¹⁾ Les estimations pour 2003 et 2004 des institutions respectives datent : BNB 06/03 - OCDE 11/03, CE 10/03, BNB 02/03, version préliminaire

⁽²⁾ Institut des Comptes Nationaux (ICN), BNB, Service Public Fédéral (SPF) : Economie, PME, Classes Moyennes et Energie

e = estimation

Source : BNB - Rapport «Synthèse des prévisions»

L'indicateur de conjoncture du secteur de la transformation du papier et du carton fut très fluctuant et s'est redressé à partir du mois de juin, sans pour cela atteindre un seuil positif en fin d'année.

Quant à l'indice du chiffre d'affaires selon les déclarations à la TVA, on perçoit au cours du dernier semestre une légère augmentation de l'ordre de 2,5% par rapport aux premiers mois de l'année.

Le secteur de la transformation du papier et du carton affiche une certaine fluctuation dans le degré d'utilisation de la capacité de production (1er trimestre : 79,0% ; 2e trimestre : 81,7%, 3ème trimestre : 83,8% ; 3ème trimestre : 82,5%).

L'occupation des machines enregistre ainsi une évolution croissante pour la deuxième année consécutive.

Les investissements réalisés par l'ensemble de l'industrie manufacturière seraient en recul de près de 7% .

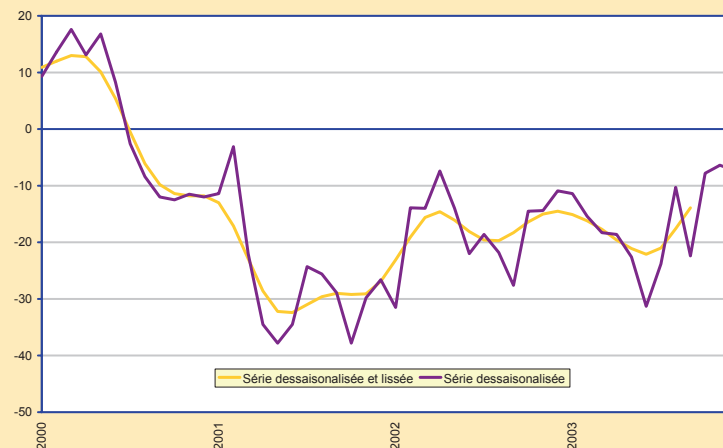
La révision des investissements à la baisse fut plus prononcée dans l'industrie du papier et du carton (-22,4%).

La demande extérieure s'est sensiblement affaiblie depuis la fin de l'année 2002 (de +12,6% à 4,2% en août 2003) et a par conséquent exercé une influence prépondérante sur les exportations de la Belgique.

La hausse du cours de change effectif nominal pour la Belgique depuis le début de l'année dernière a quant lui également eu des répercussions significatives sur les volumes et les prix des échanges extérieurs.

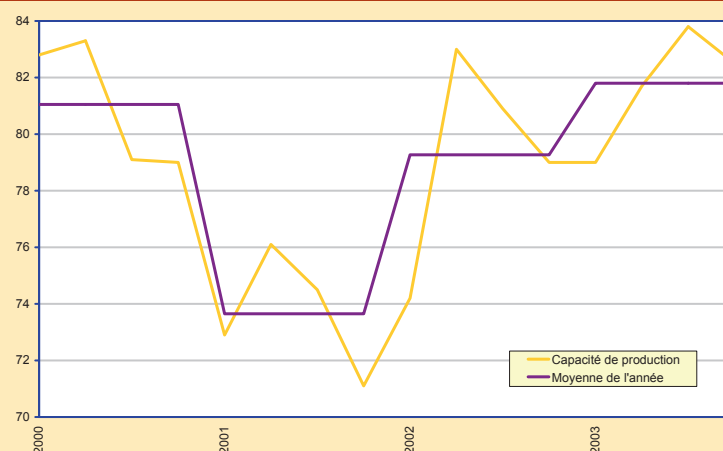
De par des carnets de commandes étrangères plus optimistes, le dernier trimestre de 2003 laisse cependant entrevoir une évolution plus favorable des exportations.

COURBE DE CONJONCTURE - TRANSFORMATION DU PAPIER ET CARTON



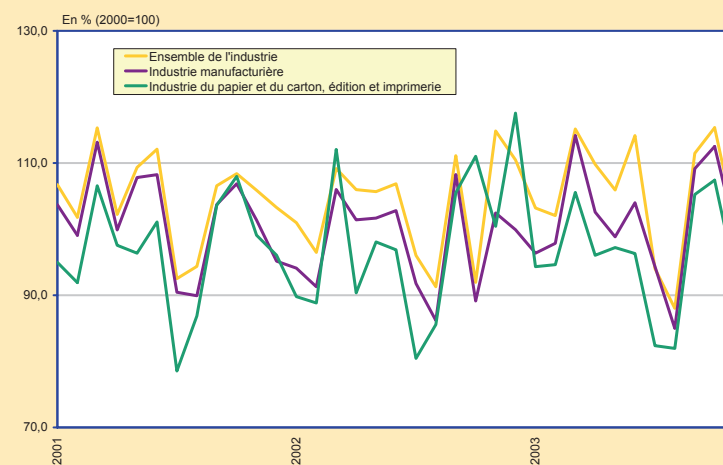
Source : BNB - Enquête de conjoncture

OCCUPATION DES MACHINES



Source : BNB - Enquête de conjoncture

INVESTISSEMENTS DANS L'INDUSTRIE BELGE DE LA TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON



Sources : INS, Ecodata

Du côté des importations, le volume a augmenté de manière plus significative que celui des exportations en raison de l'augmentation des dépenses intérieures.

Il s'avère également que de par la loi de la concurrence, certaines pressions ont été exercées sur les prix.

Les prix ont quant à eux subi des fluctuations divergentes selon les qualités de papier et carton.

Les prix des vieux papiers ont baissés, entraînant ainsi l'érosion des prix de quelques qualités de papiers et carton.

Les papiers kraftliner ont enregistré une variation négative par rapport à l'année précédente de -10% (soit en moyenne une diminution de 45 € la tonne).

Le carton GD a connu sur l'ensemble de l'année une légère fluctuation négative, enregistrant ainsi en fin d'année et ce comparativement à la fin de 2002, une diminution allant de 15 à 20 € la tonne (de -0,2 à -2%).

Les prix du GC sont par contre restés stables tout au long de l'année 2003, n'affichant ainsi aucune variation par rapport à l'année précédente.

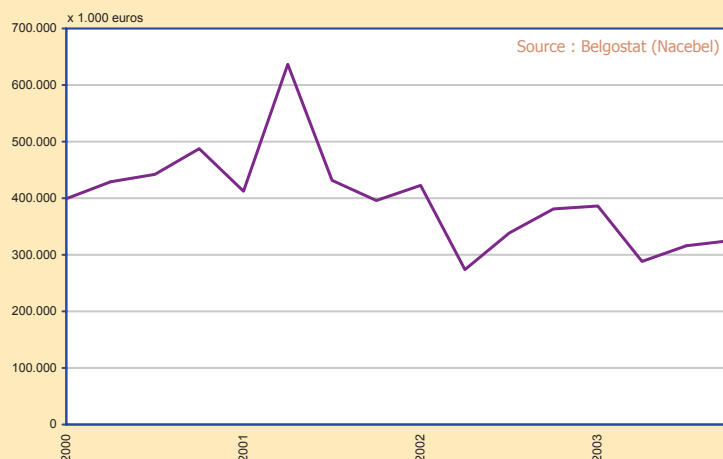
Les perspectives de redressement de l'activité économique en Belgique pour 2004

laissent penser aux prévisionnistes que la croissance du Produit Intérieur Brut atteindra les 2%.

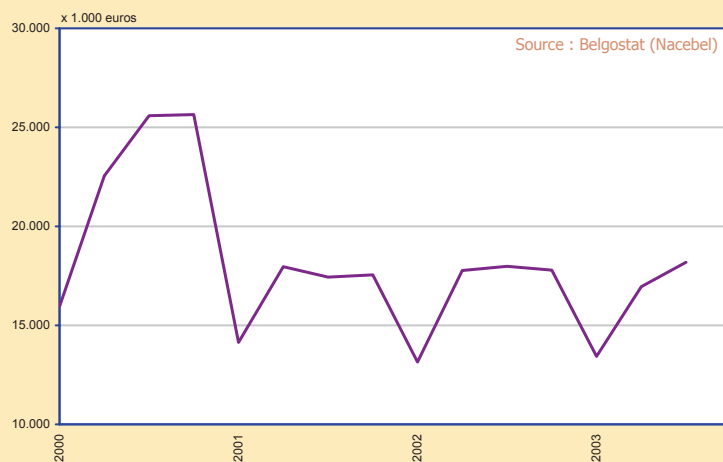
Le regain conjoncturel ainsi attendu ne peut toutefois inciter à la complaisance.

L'élargissement de l'Europe et la concurrence mondiale exercent une pression accrue sur toutes les entreprises du secteur de la transformation du papier et du carton, secteur qui devra par conséquent relever les différents défis qui s'imposeront à lui.

EXPORTATIONS DANS L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON



IMPORTATIONS DANS L'INDUSTRIE DE LA TRANSFORMATION DU PAPIER ET DU CARTON



Sources : Banque nationale (Rapport annuel, Enquêtes de conjoncture, Rapport «Synthèse des prévisions», www.bnb.be)
 EUWID
 Institut des Comptes Nationaux
 Institut National des Statistiques (statistiques TVA, statistiques Prodcom)
 Pap'Argus
 Publications mensuelles du service public fédéral de l'Economie, des PME, des Classes moyennes et de l'Energie (Ministère des Affaires économiques)

Section rédigée par Fevia
Wallonie, l'aile régionale
wallonne de la fédération
de l'industrie alimentaire

L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

DANS LA TOURMENTE, L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE TIENT LE CAP !

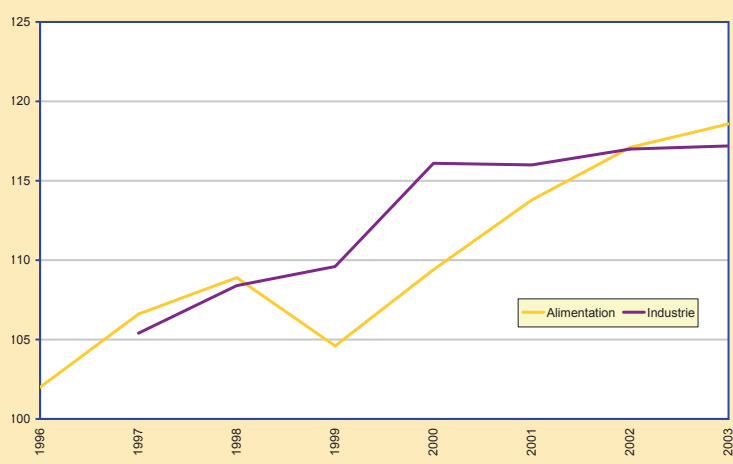
Depuis le quatrième trimestre 2001, la croissance de l'industrie alimentaire est passée à une vitesse inférieure. Mais, comparée à d'autres secteurs, l'industrie alimentaire tient bon en cette période de basse conjoncture.

Au cours de 2003, la production sur base annuelle s'est encore accrue de 1,3% et le chiffre d'affaires de 1,6%, ce qui porte le chiffre d'affaires total de l'industrie alimentaire à 30.429 millions d'euros. La croissance des exportations s'est elle quelque peu ralentie en 2002, avec une faible reprise en 2003.

Ce sont certes de maigres résultats par rapport aux années 2001 et 2002 qui ont été florissantes pour l'industrie alimentaire. Mais ce sont toutefois encore des taux relativement bons comparativement à l'ensemble de l'industrie manufacturière qui enregistre de faibles hausses de sa production et de son chiffre d'affaires de respectivement 0,2% et 0,8% sur la même période (2003).

Ce sont aussi de bonnes prestations comparées à celles de l'industrie alimentaire des autres pays européens. Entre 1996 et 2002, l'industrie alimentaire belge a enregistré une croissance moyenne de sa production de 2,3% alors que la croissance moyenne de l'Europe des 15 n'était que de 1,4%.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE EUROPÉENNE

en %	EU-15	Zone Euro	B	D	F	NL
1996	1	0,9	2	1,5	1,7	2,5
1997	3	3,2	4,5	1,6	3,2	-0,3
1998	0,7	1,1	2,2	-1	1,1	-0,4
1999	1,5	2,1	-3,9	2,7	1,8	1,9
2000	1,2	1,7	4,6	2	-0,3	2,1
2001	0,8	0,8	4	-0,5	0,6	1,9
2002	1,8	1,7	2,9	1,4	1,4	0
Moyenne 1996-2002	1,4	1,6	2,3	1,1	1,4	1,1

Source : CCE sur base d'Eurostat

L'innovation, moteur de croissance et d'emploi

Plus que dans les autres secteurs industriels, l'innovation technologique et la créativité ont contribué au maintien de l'emploi dans l'industrie alimentaire.

Le dernier rapport de l'emploi du Conseil central de l'économie fait état d'une remarquable stabilité de l'emploi au cours de la dernière décennie. En 2002 par rapport à 2001, le nombre de personnes occupées par l'industrie alimentaire a de plus encore progressé de 0,7% passant de 86.955 salariés à 87.585 salariés. Il se serait maintenu à ce même niveau en 2003 alors que dans les industries manufacturières l'emploi total a baissé au cours des dix dernières années de 9,3%.

On ne peut malheureusement pas en dire autant des investissements ou de la rentabilité des entreprises.

Rentabilité et marge bénéficiaire dans le rouge

La faible activité économique a continué à accroître la pression à la baisse sur les prix. Les prix ont ainsi baissé de 1,5% en 2003 (surtout sur les marchés étrangers avec - 3,2%), après une baisse de 0,4% déjà constatée en 2002.

Cela constitue des contraintes fortes pour l'industrie alimentaire qui doit diminuer son prix de revient sans mettre en danger la qualité de son produit ni son hygiène (sécurité alimentaire) où là aussi les contraintes sont de plus en plus fortes.

Cela a un effet immédiat sur la rentabilité et la marge bénéficiaire des entreprises qui se sont toutes deux encore nettement détériorées. Pour la période 1997-2001, on note une rentabilité moyenne de 8,54% pour l'industrie alimentaire contre 10,24% pour l'ensemble de l'industrie.

Ces faibles marges bénéficiaires ont un effet négatif sur les efforts d'investissement. Ceux-ci ont connu une baisse de 2,3% en 2002 et de 4% en 2003.

Perspectives moroses

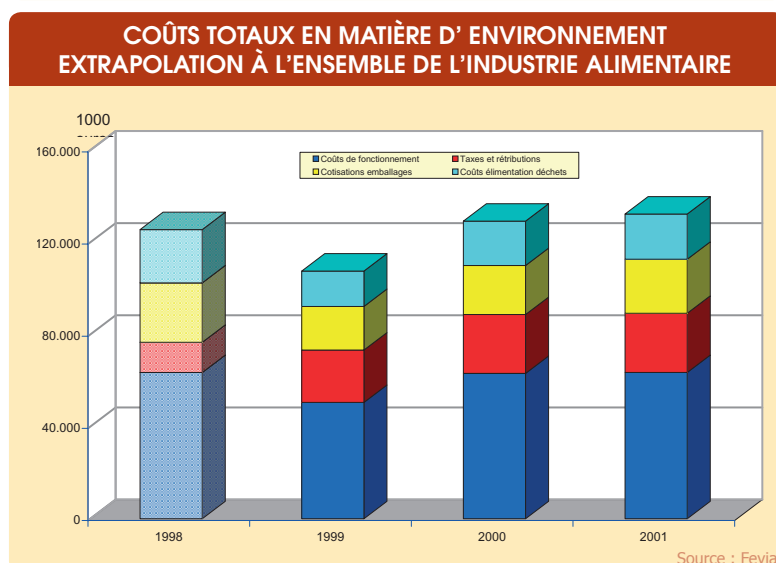
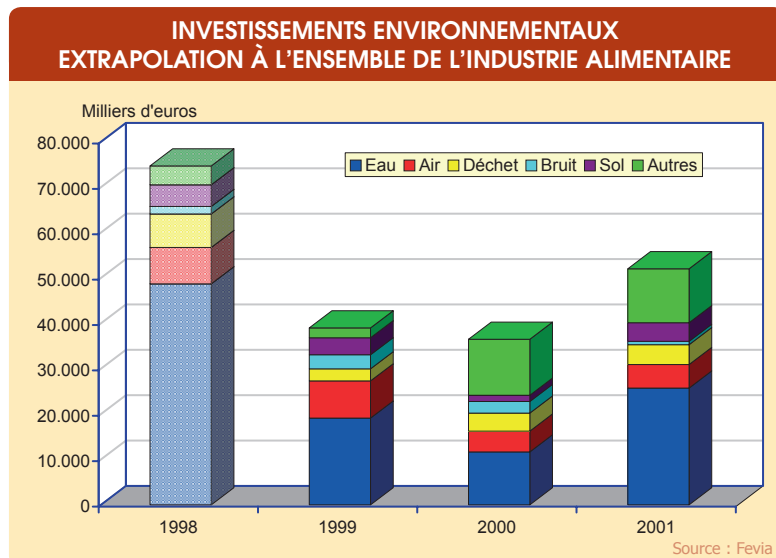
L'enquête de conjoncture réalisée début 2004 par FEVIA révèle que les industriels du secteur ne voient pas l'avenir avec beaucoup de confiance.

Dépenses en matière d'environnement

En 2001, l'industrie alimentaire belge a consacré à l'environnement les sommes suivantes (ainsi que le reflètent les deux graphiques ci-contre) :

- Investissements environnementaux : 52 millions d'euros
- Coûts de fonctionnement : 63,5 millions d'euros
- Taxes et redevances environnementales : 25,7 millions d'euros
- Elimination des déchets de production : 19,6 millions d'euros
- Cotisations aux organismes agréés en matière d'emballage : 23,5 millions d'euros

Soit un total de 184,2 millions d'euros en 2001.



L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE EN WALLONIE : QUELQUES DONNÉES CLÉS

Part relative des régions par indicateur économique

INDUSTRIE ALIMENTAIRE : PART RELATIVE DES RÉGIONS				
en millions euros	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Royaume
C.A. (2003)	23.235,7 76,4%	5.705,4 18,8%	1.487,2 4,9%	30.428,5 100,0%
Investissements (2003)	740,0 71,4%	234,7 22,7%	61,1 5,9%	1.035,9 100,0%
Valeur ajoutée (2002)*	4.499,8 69,5%	1.259,3 21,4%	586,5 9,0%	6.345,6 100,0%
Emploi (2002)	62.629 71,5%	19.796 22,6%	5.160 5,9%	87.585 100,0%
Nbre établissements (2002)	4.122 66,2%	1.715 27,6%	385 6,2%	6.222 100,0%

Remarque : estimation du CA et investissements en Wallonie et à Bruxelles en 2003 calculée sur la base du nombre de salariés occupés en 2002
*Valeur ajoutée brute de l'industrie alimentaire, tabac inclus

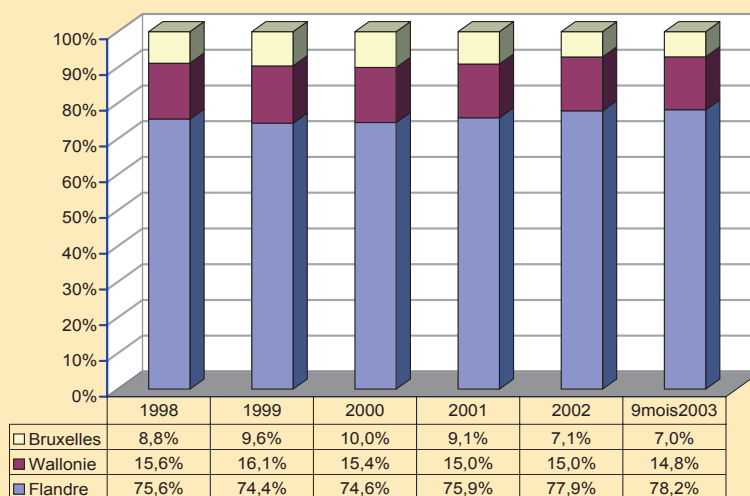
Source : Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur base TVA, ICN, ONSS, INS

En ce qui concerne les exportations, la part de l'industrie alimentaire wallonne correspond à environ 15% des exportations alimentaires belges. La part des exportations dans le chiffre d'affaires est proche des 45%.

Les exportations sont surtout orientées vers l'Europe des 15 (85% et 87% si on ajoute les nouveaux Etats-membres). Enfin, notons également que l'essentiel de la légère amélioration perçue en 2003 par rapport à 2002 a été réalisée sur les marchés de l'Union européenne (+ 3,0% viandes compris), les exportations vers le reste du monde ayant elles reculé de 2,7%.

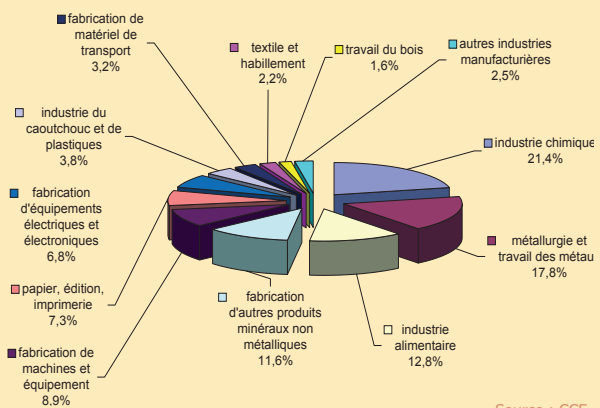
Une telle divergence est un signe tangible de l'impact de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

RÉPARTITION RÉGIONALE DES EXPORTATIONS DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

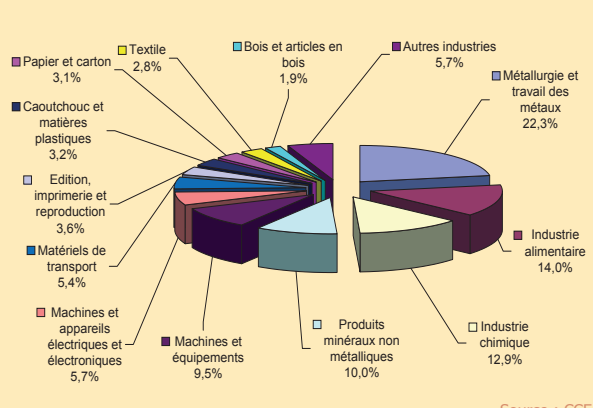


L'industrie alimentaire dans le monde industriel wallon

PART DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE DANS LA V.A. DES INDUSTRIES MAUFACTURIÈRES EN WALLONIE (2002)



PART DE L'EMPLOI DANS LES INDUSTRIES MAUFACTURIÈRES EN WALLONIE (2002)



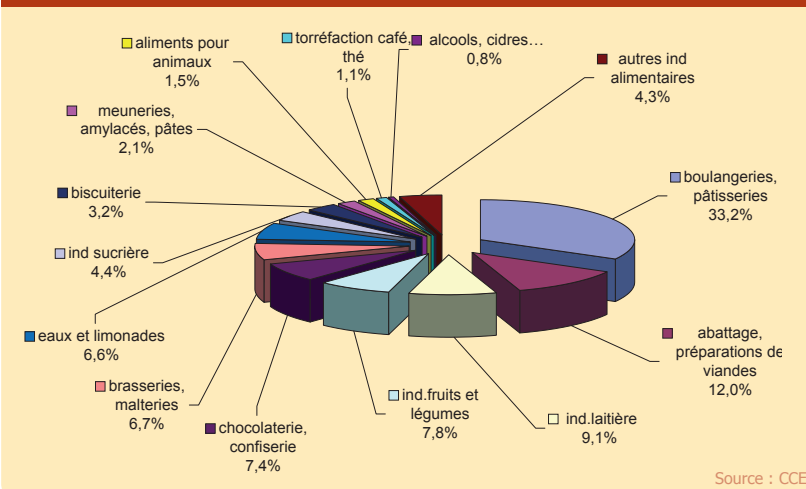
L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE : UNE BRANCHE MULTIPLE COMPOSÉE DE PETITES, MOYENNES ET GRANDES ENTREPRISES

Répartition par sous-secteurs

Le graphique ci-contre permet de voir quels sont les grands sous-secteurs de l'industrie alimentaire wallonne.

Nous attirons toutefois l'attention sur le fait que la répartition selon le nombre de personnes occupées donne une vision quelque peu biaisée de l'importance des sous-secteurs, car l'ensemble des boulangeries (y compris toutes les petites boulangeries artisanales qui n'ont pas d'activités de transformation) y sont reprises et gonflent la part du sous-secteur «boulangeries-pâtisseries».

PRINCIPAUX SECTEURS DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE WALLONNE SELON LE NOMBRE DE PERSONNES OCCUPÉES EN 2002



Une répartition selon le chiffre d'affaires entre les mêmes sous-secteurs, donnerait une vue plus correcte de la situation avec le secteur laitier en première position, suivi du secteur de la transformation de la viande, puis des boulangeries et biscuiteries.

NOMBRE D'ENTREPRISES WALLONNES DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE par taille et nombre de travailleurs en 2002

Catégorie d'entreprises	Nombre d'entreprises	%	Nbre travailleurs			%	Emploi moyen
			ouvriers	employés	total		
< 10 pers.	1.388	81,8	2.401	1.805	4.206	21,1	3,0
10-49 pers.	260	14,7	3.602	1.546	5.148	26,0	19,8
50-99 pers.	33	1,7	1.666	629	2.295	11,6	69,5
> 100 pers.	34	1,8	6.040	2.107	8.147	41,2	239,6
TOTAL	1.715	100	13.709	6.087	19.796	100	11,5

source : Conseil central de l'économie sur base ONSS

Section rédigée par
la FIV, la fédération
de l'industrie verrière

L'INDUSTRIE DU VERRE

EVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR

Un secteur très exposé à la concurrence. Un secteur qui continue à beaucoup investir.

L'activité verrière représente aujourd'hui en Belgique :

- \pm 10.200 personnes
- quelque 1,5 million de tonnes de verre fondu
- un chiffre d'affaires de plus de 2,5 milliards d'euros
- et une valeur ajoutée de quelque 760 millions d'euros (chiffre 2002).

Son orientation exportatrice et l'importance de sa contribution à la balance commerciale de la Belgique sont des constantes dans l'industrie du verre. Multipliées par trois en vingt ans, ses exportations dégagent chaque année un solde positif important : il a atteint 746 millions d'euros en 2003.

Dans tous les autres pays européens, la production est quasi équivalente à la consommation de verre.

En Belgique, il en va tout autrement :

- le secteur du verre plat y tient la part du lion alors que dans la plupart des autres pays, c'est le secteur du verre creux qui occupe la plus grande place ;
- la production nationale a atteint plus du double de la consommation intérieure ;
- la place que le secteur occupe dans le commerce extérieur (\pm 1 %) est trois fois plus importante que celle qu'il occupe dans le produit national ou la population active (\pm 0,30 %) ;
- le marché est beaucoup plus ouvert que celui de ses concurrents directs : on importe un volume équivalent à plus de 70% de la production belge.

Le verre figure dès lors parmi les secteurs les plus exposés à la concurrence. D'où l'absolue nécessité pour le secteur du verre de rester compétitif par rapport à ces concurrents directs puisqu'il doit exporter un volume supérieur à sa propre production. La pression sur les prix est constante et, pour assurer sa survie, il lui faut innover sans cesse en mettant au point des produits à plus haute valeur ajoutée et en élargissant tant les usages que les applications du verre.

Le secteur consacre d'importants investissements (plus de 15% en moyenne de la valeur ajoutée du secteur) afin de se doter d'outils de production à la pointe du progrès et d'enregistrer les gains de productivité rendus indispensables par une concurrence qui n'a cessé de se renforcer. Ces investissements, couplés à un effort soutenu de recherche et de développement, ont également abouti à un élargissement sans précédent d'une gamme de produits de haute qualité répondant aux besoins les plus diversifiés dans les domaines du bâtiment, de l'automobile, de l'équipement ménager et de l'art de la table, du renforcement des matières plastiques, de la protection de l'environnement, de l'informatique, de l'isolation thermique comme acoustique... pour n'en citer que les principaux.

Les affiliés à la FIV ont consacré, en moyenne, quelque 130 millions d'euros à leurs investissements au cours des trois dernières années.

Le poids de la transformation et des produits à usage industriel dans l'ensemble du secteur n'a cessé d'augmenter au fil des ans. Deux exemples :

- La valeur de la production d'articles en verre plat transformé atteint aujourd'hui près du double de celle du verre plat de base ;
- La part du secteur des verres à usage technique ou industriel, quasi inexistante au début des années 60, atteint aujourd'hui quelque 17% de la production et 30% de la valeur des exportations.

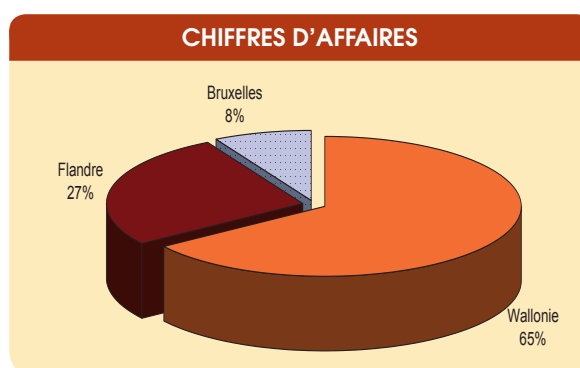
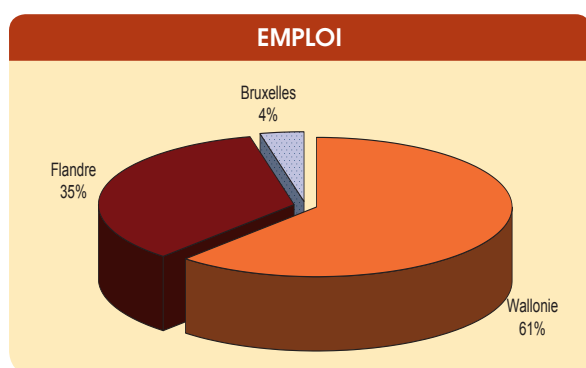
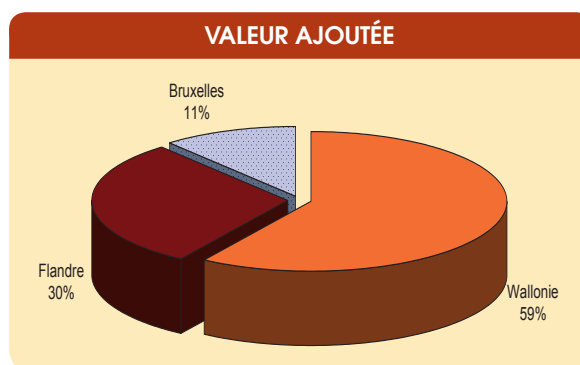
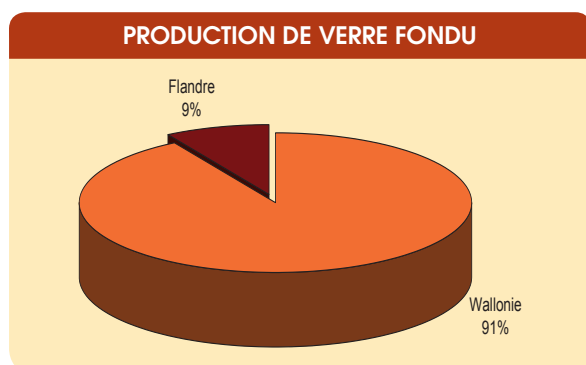
Un secteur important pour la Wallonie

L'industrie verrière continue à faire partie des 20 secteurs d'activité dominants en Wallonie.

Le secteur y dispose d'indices de spécialisation élevés pour la plupart des variables.

La place qu'occupe la Wallonie dans le secteur va de 59% pour la valeur ajoutée à 91% pour le volume de verre fondu. C'est d'autre part en Wallonie que se trouve la plus grosse implantation verrière de verre plat au monde.

Les performances à l'exportation du secteur verrier wallon ne sont plus à démontrer. Le float et les fibres de verre figurent d'ailleurs parmi les 10 produits les plus exportés de Wallonie



L'ANNÉE 2003

Pas un bon cru

L'année 2003 restera une année tout à fait ordinaire pour le secteur verrier. La valeur de la courbe synthétique de conjoncture était en baisse constante depuis le milieu de l'année 2000 (maximum historique). Elle était restée constamment négative depuis le début de 2001. Si elle a remonté depuis le milieu de l'année 2003 pour devenir légèrement positive fin 2003, elle se situe néanmoins fin 2003 à un niveau à peine plus élevé qu'au début de 1999.

Toutes les variables du secteur sont restées en deçà de leur maximum historique.

Le taux moyen d'utilisation des capacités de production qui était encore de l'ordre de 88% fin 2000, était descendu en dessous de 84% début 2002. Il était remonté aux alentours de 86% au milieu de l'année 2002 pour retomber à quelque 82% début 2003.

Les perspectives pour 2004 ne permettent dès lors pas d'espérer retrouver de nouveaux records et bon nombre de producteurs se trouvent confrontés à des pressions énormes sur les prix ce qui ne manquera pas d'affecter leur rentabilité. On ne pourra dès lors éviter certaines restructurations.

Les chiffres clé du secteur

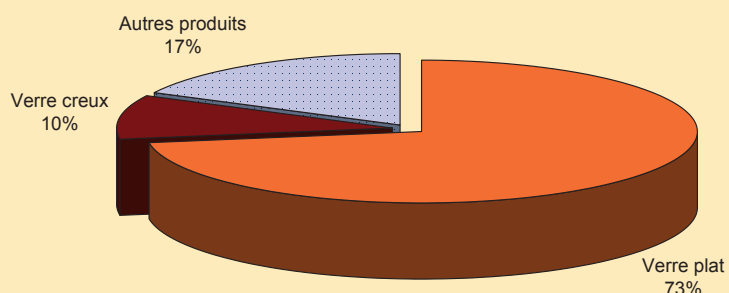
	2001	2002	2003	+03/02
Production (1.000 t)	1.402	1.588	1.565	-1,45
Chiffre d'affaires (x10 ⁶ €)	2.400	2.547	2.475	-2,83
Exportations (1.000 t)	2.350	2.536	2.527	-0,35
Balance commerciale totale (x10 ⁶ €)	739	791	746	-5,69
Consommation (1.000 t)	658	707	705	-0,28
Emploi	10.871	10.492	10.234	-2,46
Valeur ajoutée (x10 ⁶ €)	790	763	n.c	n.c

**En 2003, chaque jour
calendrier, on a :**

- importé 3.165 tonnes
- produit 4.288 tonnes
- exporté 5.487 tonnes
- consommé 1.964 tonnes de verre.

Une analyse par secteur indique que seul le secteur des produits à usage industriel a pu réaliser de belles performances. Le volume produit a dépassé le record historique de 1995. La part de ce secteur dans la production verrière totale atteint à présent 17%.

REPARTITION DE LA PRODUCTION VERRIERE PAR SECTEURS EN 2003

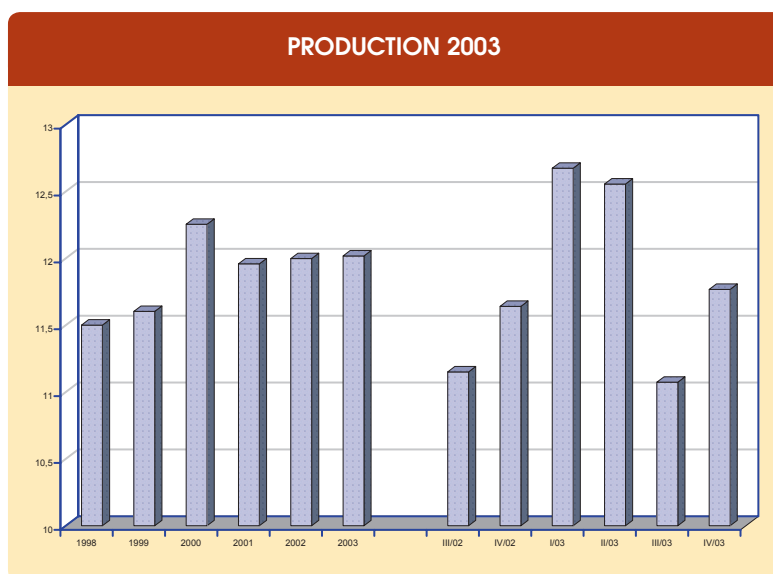


Section rédigée par le Groupe
ment de la Sidérurgie

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

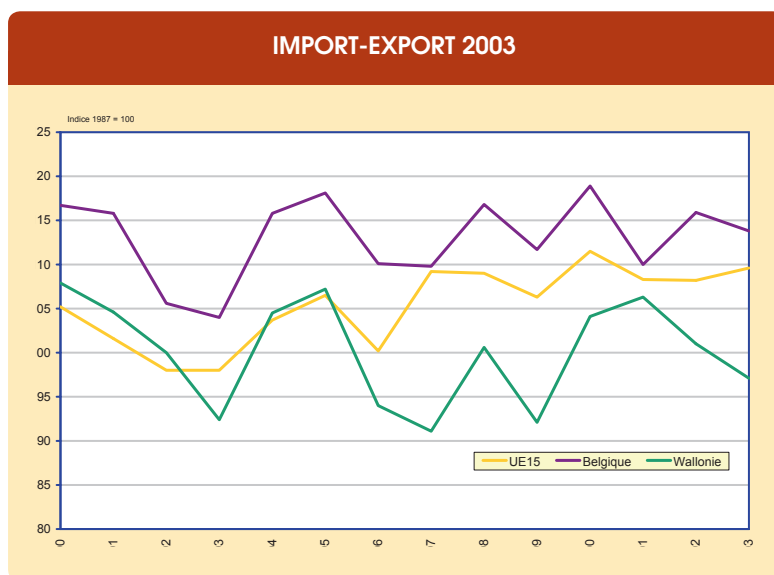
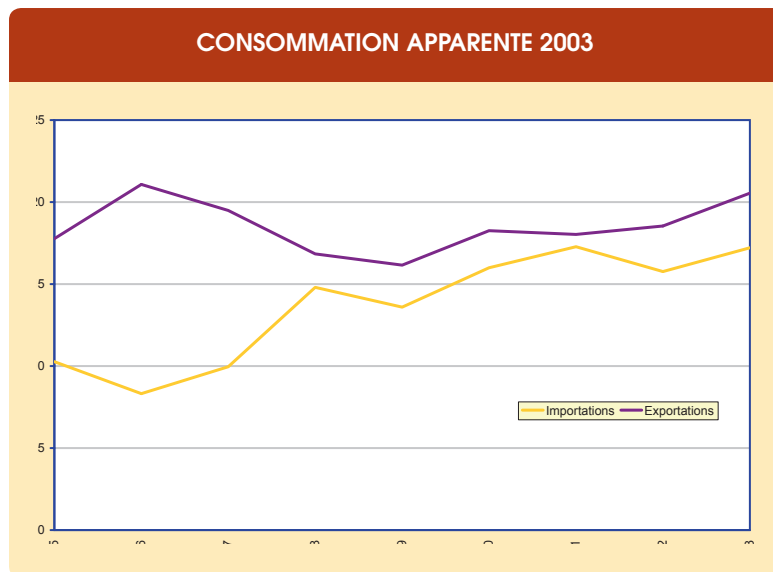
La production mondiale d'acier brut a encore intensifié sa progression en 2003. Les 963 millions de tonnes constituent un nouveau record. Cette croissance de 6,6% sur un an est due principalement à l'expansion de plus de 21% réalisée en Chine. Avec 220 millions de tonnes d'acier brut, celle-ci est le premier pays à accéder au palier des 200 millions de tonnes en un an et les prévisions anticipent déjà un volume de 300 millions de tonnes d'ici deux ans. Hors Chine, le développement a également été important, accélération de 3%, sous l'impulsion des hausses enregistrées notamment en Inde (10,3%), au Proche et Moyen Orient (7,6%), en Ukraine (9,9%) et en Turquie (11,1%). Par Etat, l'Asie classe, avec la Chine, le Japon et la Corée du Sud, trois des siens parmi les cinq premiers.

Nonobstant une augmentation de sa production de 154 millions de tonnes en 1980 à 160 millions l'année dernière, l'UE15 a vu sa part relative dans la production mondiale ramenée de 21,4% en 1980 à 16,6% aujourd'hui. En Belgique, la production en 2003 s'est légèrement tassée à 11,1 millions de tonnes, en baisse de 1,9% par rapport à 2002 mais en hausse de 3,4% par rapport à 2001. Cette évolution découle d'une adaptation des volumes à la demande ainsi que de l'incidence du renchérissement substantiel de certains coûts tels la ferraille et l'électricité dans l'utilisation de l'outil. La forte croissance de la production d'acier inoxydable à près de 900 kt (+ 30%) résulte de la montée en régime des nouvelles capacités installées en 2002.



Le ralentissement économique a continué à peser en 2003 sur l'activité des principaux secteurs utilisateurs d'acier. Tant les secteurs de l'automobile, de la construction mécanique, des tubes que de la construction ont enregistré des reculs sur 12 mois. Cette constatation vaut également pour l'UE où la consommation réelle a accusé une régression de l'ordre du demi pourcent. Il en a résulté un retrait des livraisons en UE d'autant plus important que les importations ont progressé sur la période.

L'augmentation des prix entamée dès l'année 2002 s'est poursuivie tout au long du premier semestre avant de chuter au troisième trimestre et de remonter au quatrième suite aux relèvements considérables des prix du minerai, du coke, de la ferraille, des éléments d'alliage et des frets maritimes. Fin de l'année, ils accusaient cependant toujours un retard par rapport à 2000.



Trois facteurs ont marqué l'évolution des échanges d'acier de l'UE15 en 2003 : l'attraction de la demande chinoise, les mesures protectionnistes aux Etats-Unis en vigueur jusqu'en décembre, ainsi que le manque de tonus de notre économie. Malgré l'importance des courants commerciaux vers la Chine, l'UE15 a enregistré son plus haut niveau d'importation depuis l'élargissement à 15 en 1995.

L'exportation de produits finis a pour sa part dépassé les 20 millions de tonnes. Le solde net de l'UE15 pour ce qui est des produits finis s'est ainsi redressé pour la deuxième année consécutive à plus de 3 millions de tonnes.

Il progressera encore fortement après l'élargissement à 25, l'UE ayant aujourd'hui avec les futurs Etats membres un solde déficitaire supérieur au million de tonnes.

2004 devrait confirmer la reprise économique et partant l'amélioration du marché sidérurgique. Mais cette année sera également importante pour notre secteur avec la construction de la nouvelle aciérie électrique installée en amont du train à bande de Carlam à Charleroi et la concrétisation des accords de branche, marquant la volonté de nos entreprises à poursuivre l'amélioration de leurs performances environnementales.

**La rédaction de ce rapport
a été achevée le 13 mai 2004.**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Didier PAQUOT (didier.paquot@uwe.be)

Cécile CODDENS (cecile.coddens@uwe.be)

Département économique de l'UWE

Tél. 010/47.19.44

Ce rapport peut être
consulté ou téléchargé
sur **www.uwe.be**
(rubrique «Publications > Etudes»)

L'Union Wallonne des Entreprises asbl (UWE) est une organisation privée qui regroupe 6.000 entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs, notamment grâce aux accords d'affiliation passés avec des fédérations sectorielles.

Au niveau régional wallon, l'UWE est le porte-parole des entreprises, institutionnellement reconnu, auprès des autorités politiques, administratives et syndicales.

**La mission de l'UWE est de
«promouvoir et soutenir
l'entreprise, moteur
de développement
économique et social»**



Editeur responsable : Didier Paquot
Union Wallonne des Entreprises asbl
Chemin du Stockoy 3 - 1300 Wavre
Tél. 010/47.19.40 - Fax : 010/45.33.43
info@uwe.be - <http://www.uwe.be>